



DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE CHAMPAGNE-ARDENNE
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAMPAGNE-ARDENNE
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aube

Nogent *Seine*

VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P.)

DIAGNOSTIC A.V.A.P.

NOVEMBRE 2013

BAILLY LEBLANC
PATRIMOINE
Urbanisme & Architecture



8 rue de la Mare
75020 PARIS
T : 01.47.97.92.24
bailly.leblanc@architectesdupatrimoine.eu

69 boulevard Henri Barbusse
93100 Montreuil
T : 01.48.59.16.36

contact@thalwegpaysage.com ; www.thalweg.fr





SOMMAIRE

RAPPORT N° 1 : DIAGNOSTIC

Objet de la mission - Préambule	p. 7
Rappel de l'objet de l'étude	
Rappel de la méthode proposée	
I - Les données du site et de l'Histoire	p. 9
1 - Le site d'origine	
2 - L'histoire de la formation de Nogent	
II - L'inventaire du patrimoine	p. 29
1 - La méthode d'inventaire	
2 - La fiche d'inventaire et son lexique	
3 - La couche patrimoniale du S.I.G.	
III - Le patrimoine urbain	p. 33
1 - Les trames urbaines : viaire, parcellaire et bâtie	
2 - Le patrimoine littéraire et artistique	
3 - Les altérations du patrimoine urbain	
IV - Le patrimoine architectural	p. 47
1 - Le patrimoine archéologique	
2 - Les caractéristiques du patrimoine architectural	
3 - Les altérations du patrimoine architectural	
V - Le patrimoine paysager	p. 90
1 - Les caractéristiques du patrimoine paysager	
2 - Les altérations du patrimoine paysager	
VI - Le patrimoine environnemental	p. 116
VI - Annexes	p. 118

LE DIAGNOSTIC A.V.A.P.



Joseph Vernet : Les haleurs, Musée des Beaux-Arts de Dijon



Joseph Vernet : Le Livon, Musée de Nogent-sur Seine



Joseph Vernet : Les Moulins, Musée de Berlin

OBJET DE LA MISSION

PRÉAMBULE

Les objectifs de l’A.V.A.P.

Nogent dispose d’un patrimoine ancien important, mais qui n’a pas fait l’objet de recensements systématiques. De nombreux monuments civils et religieux témoignent de la richesse économique de la ville du 16^e au 20^e siècle, des maisons en pan de bois, le pavillon Henri IV, le couvent des Capucins, la halle..., mais aussi des maisons particulières du 18^e et 19^e siècle, ainsi que des architectures du 20^e siècle. Son patrimoine industriel ancien a perdu son activité sans que les témoins architecturaux aient été démolis. Il est aujourd’hui relayé par une activité industrielle nouvelle importante.

Nogent est aussi une ville agréable à vivre du fait d’un paysage urbain de grande qualité dû à la présence de la Seine et de l’île Olive entre ses deux bras d’une part, et par des rues anciennes étroites, des places aux plantations d’alignement bien ordonnées, des parcs et jardins accompagnant le patrimoine architectural, d’autre part. Ces rappels de la nature donnent à chaque quartier (centre-ville, faubourg Richebourg, faubourg de Troyes, du Poncelot, des Ponts...) son originalité propre. La présence du fleuve permet l’association de paysages urbains (rues, places, avec des perspectives sur les monuments) et de paysage naturels, aquatique (ponts, quais, rives...), boisés.

Consciente du potentiel économique, touristique et environnemental, du point de vue de la « qualité de ville/ qualité de vie » que représente son patrimoine s’il est bien préservé et mis en valeur, La Ville de Nogent-sur-Seine, par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2008 complétée les 18 novembre 2009, 27 mars 2013 et 26 juin 2013 a souhaité se doter d’un outil de gestion moderne du patrimoine en créant, sur son territoire, une Aire de mise en Valeur de l’Architecture et de Patrimoine (A.V.A.P.), suite à l’adoption de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement. Il était nécessaire de mettre d’emblée ce document en conformité avec le P.L.U. en cours d’élaboration, afin de disposer d’un ensemble cohérent de documents de planification.

L’élaboration de cette étude a commencée en juin 2009 sous la forme ancienne d’une Z.P.P.A.U.P., vite transformée sous la forme d’une A.V.A.P.

La prise en compte de nouvelles données environnementales :

Le 12 juillet 2010 est parue la loi dite « Grenelle II de l’Environnement » remplaçant les Z.P.P.A.U.P. par les A.V.A.P. (Aires de mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine). Le décret d’application de la loi est paru le 19 décembre 2011 fixant l’orientation que doit prendre l’élaboration de la future A.V.A.P. par rapport à l’élaboration d’une Z.P.P.A.U.P. et le contenu des études complémentaires à réaliser.

Ces études à caractère environnemental portent sur les domaines suivants :

Prise en compte des orientations du P.A.D.D. du P.L.U.,

Étude des défauts d’isolation du bâti existant ainsi que des moyens d’économiser l’énergie, et proposition de prescriptions et recommandations correspondantes,

Étude des problèmes que pose l’intégration des sources d’énergie renouvelable (panneaux solaires, principalement) et proposition de prescriptions et recommandations correspondantes,

Écriture du règlement dans un esprit plus dynamique de « mise en valeur » qui est celui de l’A.V.A.P.

Rappel de la méthode proposée :

La mission s’est déroulée en six phases successives conformément au cahier des charges ; la troisième phase se déroulant tout au long de l’étude :

- 1- Appréhension du site et de son patrimoine, inventaire patrimonial et diagnostic technique des éléments constitutifs du patrimoine ;
- 2- Analyse documentaire des règlements d’urbanisme ;
- 3- Propositions d’orientation pour la politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine ;
- 4- Élaboration des nouveaux outils de préservation et de mise en valeur de ce patrimoine (réglementaires et opérationnels) ;
- 5- Montage du dossier de création de l’A.V.A.P., suivi du dossier de création tout au long de la procédure d’approbation jusqu’à son terme ;
- 6- Animation de la concertation avec les Nogentais (information et concertation).

Le diagnostic A.V.A.P. est annexé au rapport de présentation A.V.A.P. :

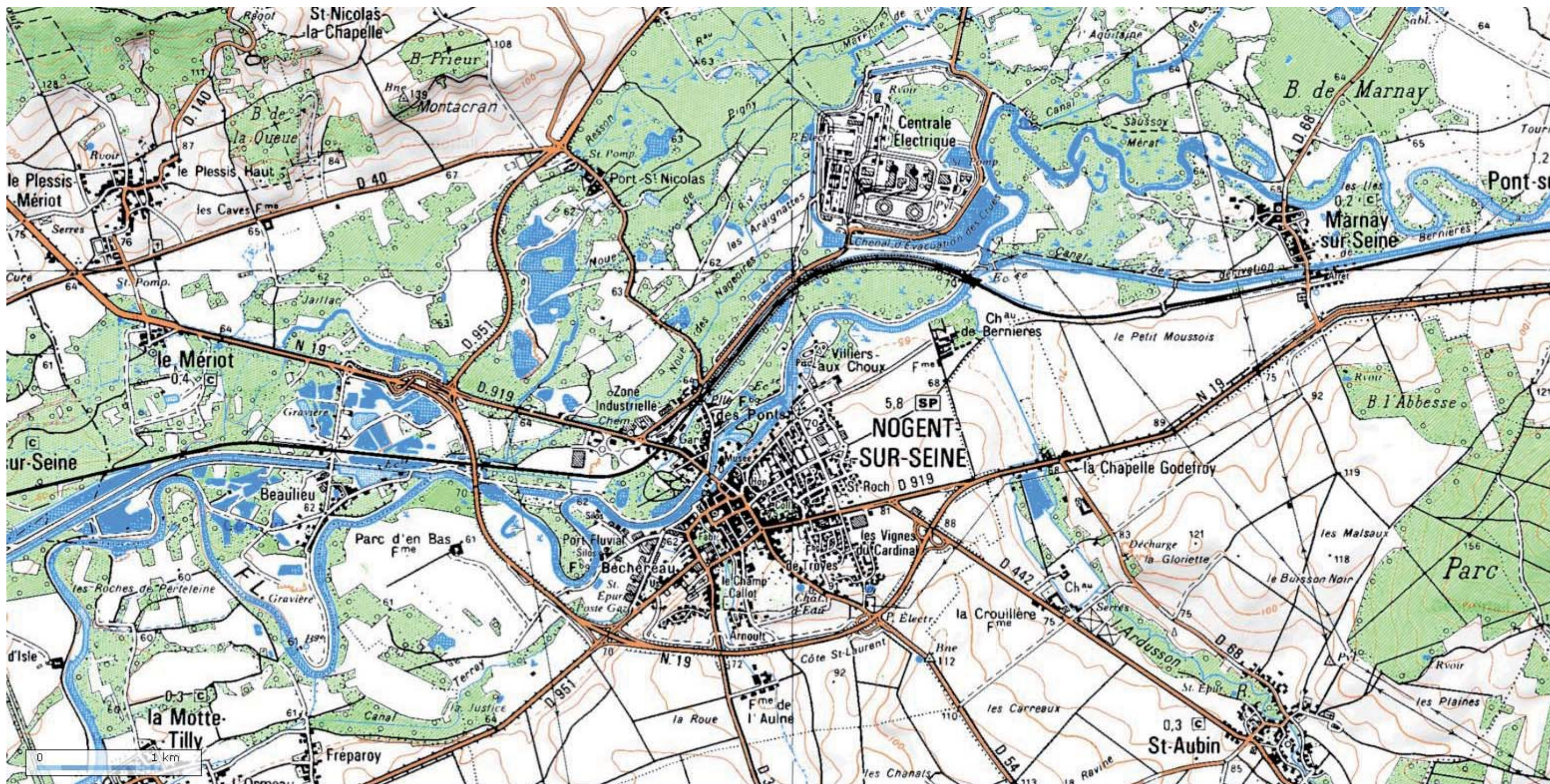
- Il expose les motifs et les objectifs de la création de l’A.V.A.P. ;
- Il présente les données du site de la ville dans leur dimension historique, géographique, urbaine, architecturale et paysagère ;
- Il décrit les divers éléments de qualité architecturale, paysagère et environnementale de la commune.

Le rapport de présentation A.V.A.P. comporte :

- une synthèse du diagnostic
- Il définit les objectifs de la protection et de la mise en valeur du patrimoine recensé (les orientations de la politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine validées en fin de 3^e phase de l’étude par le groupe de pilotage) ;
- Il expose les nouvelles données réglementaires ;
- Il présente de façon synthétique le projet urbain de la Ville ;
- Il souligne les cohérences recherchées avec les autres documents d’urbanisme (P.L.U., Z.P.R., ...) et avec les programmes opérationnels en cours ou envisagés ;
- Il précise les attentes de la Ville à l’égard des porteurs de projets publics et privés intervenant au sein de l’A.V.A.P.

Ce document, même s’il n’a pas la même valeur d’opposabilité que le plan et le règlement de l’A.V.A.P., a au moins le mérite d’en rendre explicites les prescriptions.

Ce document présente de façon pédagogique la démarche patrimoniale et environnementale qui peut être adoptée dans le contexte urbain et paysager de Nogent-sur-Seine.



Carte Ign au 1 :32 000e

I - LES DONNEES DU SITE ET DE L'HISTOIRE

1 - Le site d'origine

a) - Situation de Nogent

La ville de Nogent-sur-Seine, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aube, de près de 6 000 habitants, est située dans le département de l'Aube, à quelques 100 km de Paris et 50 km de Troyes, sur l'ancienne R.N. 19 de Paris à Bâle, aujourd'hui CD 619. Après avoir traversé les plateaux de la Brie, cette route y rejoint la vallée de la Seine et franchit le fleuve dans la ville. Elle est la ville-centre de la Communauté de Communes du Nogentais (regroupant 23 communes et 16000 habitants) et sous-préfecture d'un arrondissement de l'Aube. Le territoire communal a une superficie de 2008 hectares.

Nogent est connu comme le point le plus élevé de la navigation sur la Seine et depuis le Moyen Age comme l'un des plus importants ports fluviaux. La ville s'est implantée sur la rive gauche du fleuve, au carrefour avec la route de Paris qui le traverse par les ponts Saint-Edme et Saint-Nicolas, en bordure du site naturel du grand lit de la Seine, la Bassée, bois et marais d'une grande richesse écologique.

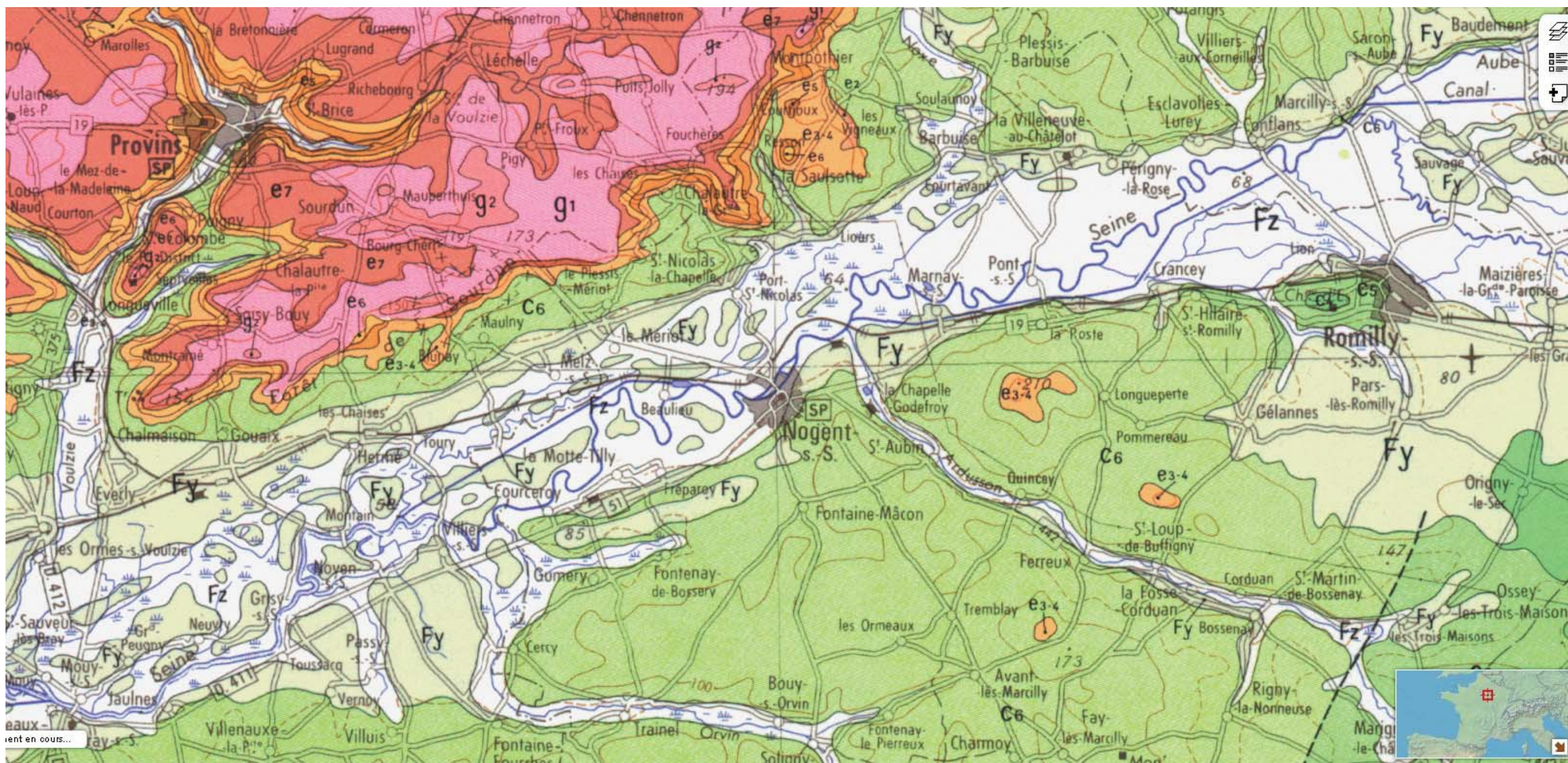
b) - Morphologie naturelle du site, topographie

Le val de la Seine au bord duquel Nogent s'est implantée est un long corridor au fond plat et marécageux, la Bassée champenoise qui accompagne le fleuve entre Troyes et Montereau. Ce lit géologique de la rivière présente dans sa partie nogentaise une largeur d'environ 4 kilomètres. Il est parcouru par de nombreux bras morts ou noues, vestiges de méandres délaissés de la Seine, d'une grande richesse écologique : Noue de Pigny, Noue des Nageoires, Noue Raide, Marenne de Liours ainsi que d'autres, constituent un réseau complexe. Les routes, établies en chaussée surélevée pour échapper aux terres marécageuses livrées à des inondations saisonnières, enjambent ces multiples passages d'eau. Avec une altitude moyenne de 65 m au niveau de Nogent, le val se trouve encaissé d'une quarantaine de mètres par les plateaux qui l'encadrent. L'altitude est d'environ 70 m au pont Saint-Nicolas, et varie sur la commune du point le plus haut (plateau au sud-est à 111 m) au point le plus bas (le cours de la Seine en aval à 60 m).

L'agglomération s'est établie à l'abri de la rivière sur un léger relief de terrasse alluviale de la rive gauche : la plateforme portant le château est prolongée en amont par une côte portant un ensemble de maisons dominant la Seine d'une dizaine de mètres. Le bâti de la ville s'étage entre les cotes 62 m (rus de la Bonde et de l'Aulne) et 80 m (quartiers récents de la route de Troyes et de l'avenue Pasteur).

Il était difficile que Nogent développe son extension sur la rive droite. Comme toutes les agglomérations de la Bassée, Romilly-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Marnay-sur-Seine, Saint-Nicolas-la-Chapelle (hameau de Port-Saint-Nicolas) ou Le Mériot, Nogent-sur-Seine se tient prudemment en bordure du val inondable. Cependant une partie du centre ancien, le Faubourg des Ponts, a pu s'installer sur des terrains bas inondables, grâce à la construction de digues et de routes surélevées au 18^e siècle.

Sur la rive droite, la côte tertiaire de l'Île-de-France, dont l'altitude atteint les 200 m, n'est éloignée de la Seine que de 6 km. Au sud-est s'étendent les plateaux crayeux de Champagne.



Carte géologique BRGM

c) - Géologie

Le val de la Seine a été modelé tardivement à l'échelle des temps géologiques, puisque c'est au Quaternaire que le réseau des rivières, notamment la Seine, l'Aube et l'Yonne, s'est fixé dans la forme que nous connaissons aujourd'hui, en s'incrétant dans les terrains secondaires et tertiaires. Le creusement du val de la Bassée est l'œuvre d'une rivière d'une ampleur considérable, charriant sable et graviers. Elle est aujourd'hui assagie et a été de plus régulée par l'homme au niveau des moulins et du canal.

La côte tertiaire de l'Île-de-France contraint la Seine à suivre une orientation sud-ouest à partir de Romilly.

La craie (Campanien), qui constitue l'essentiel des plaines champenoises au sud, affleure en rive droite du vallon du ru de l'Aulne. Au-dessus de la craie s'étagent les formations tertiaires qui constituent la côte de l'Île-de-France, telles qu'on les rencontre par exemple à la Saulsotte :

- Yprésien (couches d'argiles, sables, calcaires et marnes) ;
- Calcaire de Champigny (strate résistante constituant l'abrupt) ;
- Sannoisien supérieur (argiles et meulière de Brie).

La couche d'argile de l'Yprésien est à l'origine de lignes de sources comme la Doué à Resson, où se forme un tuf, la « pierre de Resson », utilisé dans les constructions anciennes de Nogent.

Cette stratigraphie tertiaire fait défaut au sud de la Seine, domaine de la craie.

De grandes étendues des plaines sont recouvertes de limon des plateaux argilo-sableux qui favorisent l'agriculture.

La Seine a charrié dans son val de la fin du Quaternaire les sables, silex et éléments crayeux issus de son cours supérieur. Une bonne partie du centre de Nogent s'appuie sur une terrasse haute d'anciens dépôts alluviaux, sables et cailloutis, abandonnés par la Seine lors de ses retraits et retravaillées en terrasses successives.



Les matériaux :

Bois, briques de terre, pierre de Resson, briques, grès, et pierres calcaires



Pierre meulière



Pierre de Resson



Grès



Brique



Calcaire

Les matériaux locaux

La géologie régionale et locale offre donc une gamme de matériaux disponibles assez variée pour les besoins de la construction.

Les seules pierres qui sont disponibles dans les environs immédiats de Nogent pour la construction permettent d’assurer des blocages de moellons mais sont impropres à une taille soignée. La craie en particulier n’a pas la dureté nécessaire pour s’y prêter. La pierre de Resson que l’on rencontre surtout en encadrement de baies est un tuf, pierre alvéolaire légère qui s’est formée auprès de sources incrustantes calcaires (source de la Doue dans le vallon de Resson).

Des grès affleurent dans la côte tertiaire (Yprésien supérieur). Leur dureté les destine au pavage des rues et des porches des maisons, aux bornes, aux seuils, emmarchements, ainsi qu’au soubassement des murs.

Du fait du manque d’une bonne pierre de taille pour la réalisation des architectures de style éclectique au 19e siècle on a recouru à des pierres calcaires importées de gisements plus lointains, notamment après l’apparition du transport ferroviaire.

Les terrains argileux ont permis une activité très ancienne de briqueteries et tuileries qui ont suppléé à l’absence de bonne pierre de taille dans les environs comme c’est le cas dans toute la zone de la craie (Crétacé supérieur) du Bassin parisien.

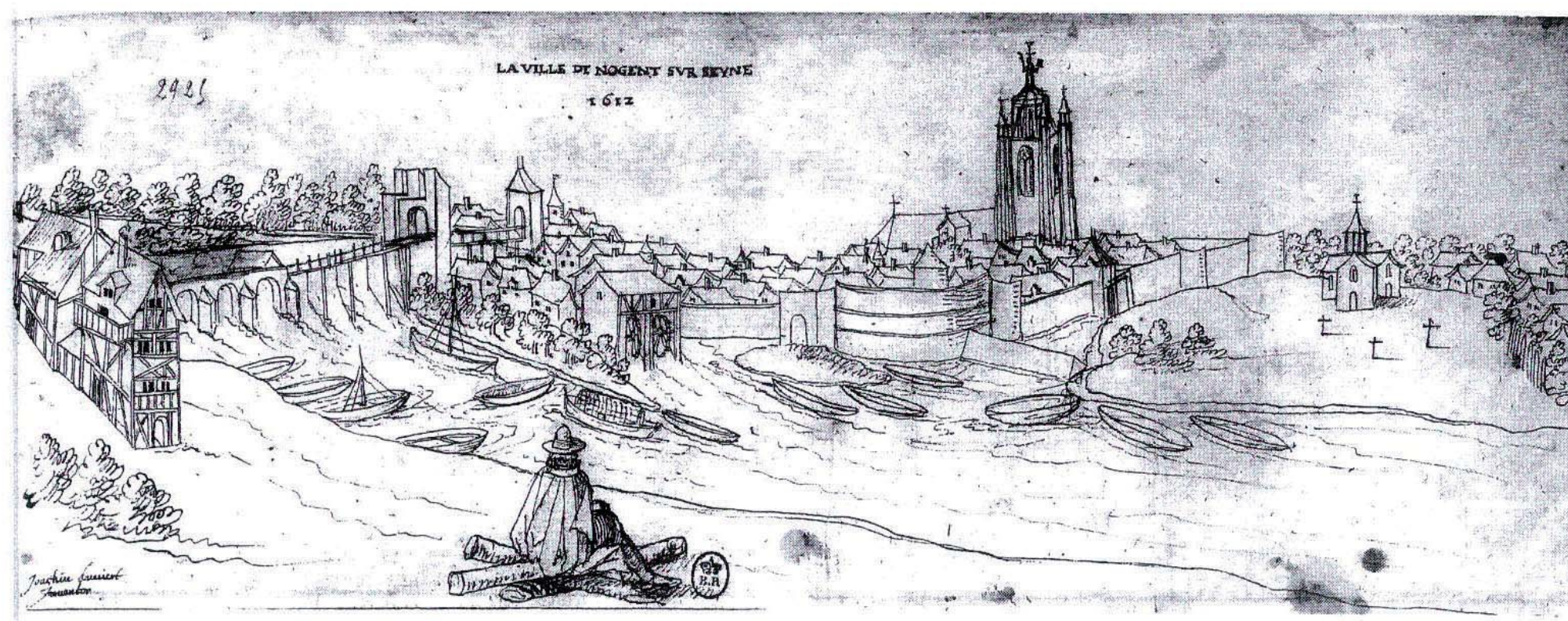
Le plateau qui appartient à la grande plaine crayeuse de la Champagne sèche ou Champagne pouilleuse, est le domaine de la grande culture très mécanisée et intensive (céréales, betteraves, maïs, etc.) en openfield, sur des sols de craie. Avant l’usage récent des engrais et marnages ces terrains crayeux, secs, car perméables, et souvent dépourvus de limon, étaient peu favorables aux rendements agricoles, mais aujourd’hui ce handicap est surmonté par des apports d’engrais, mais au détriment de l’environnement.



Carte postale ancienne des anciens moulins



Plan de Nogent à la fin du 17^e siècle, détail, Archives départementales de l'Aube



La ville de Nogent-sur-Seine, par Joachim Duviert, 1612, dessin à la plume, Paris, BnF, Estampes, Vx 23 coll. Lallemant de-Betz, fol 2915

2 - L’Histoire et formation de la ville

Chaque période a laissé dans la topographie urbaine des caractéristiques qui ont contribué à façonner l’image actuelle de la ville.

Les origines, le Moyen Age :

La grande ancienneté de Nogent-sur-Seine est attestée par une précoce activité de meunerie sur le fleuve. Il est significatif que l’activité des moulins, notamment, existait au moins depuis 862. Nogent est probablement alors une villa, grande propriété d’exploitation agricole typique de l’époque carolingienne.

Du point de vue étymologique, il est probable que la plupart des 17 communes française appelées Nogent font référence à la même racine : elles viendraient d'un mot gaulois devenu en ancien français noue, noë (prairie humide, avoisinant un cours d'eau), à moins que le toponyme, ne soit fondé sur l'élément novio-, neuf, également d'origine gauloise.

Le port et les moulins :

Les moulins sont la propriété de l’abbaye royale de Saint-Denis au 13^e siècle. Leur importance est liée à l’exploitation céréalière de la Brie toute proche. La vie économique à Nogent a de tout temps été centrée autour du port. On y entreposait le sel, les céréales, le fourrage, le bois, le vin, le vinaigre, les matériaux de construction. Le port fait transiter les productions de la Champagne vers Paris (Forges de Clairvaux, filatures de Troyes, ...). Marque de sa tutelle, le Comte de Champagne avait une halle en ville.

L’activité est assurée sans discontinuité jusqu’à nos jours. Nogent a toujours participé à l’approvisionnement de Paris.

Le fonctionnement des moulins entraîne la présence de deux bras isolant une île. Cependant le passage des bateaux par le pertuis des moulins, où les bateaux étaient halés, a toujours représenté une difficulté jusqu’à la construction du Pont Saint-Edme au 18^e siècle. Par flottage, des trains de bois étaient envoyés de Nogent vers Paris.

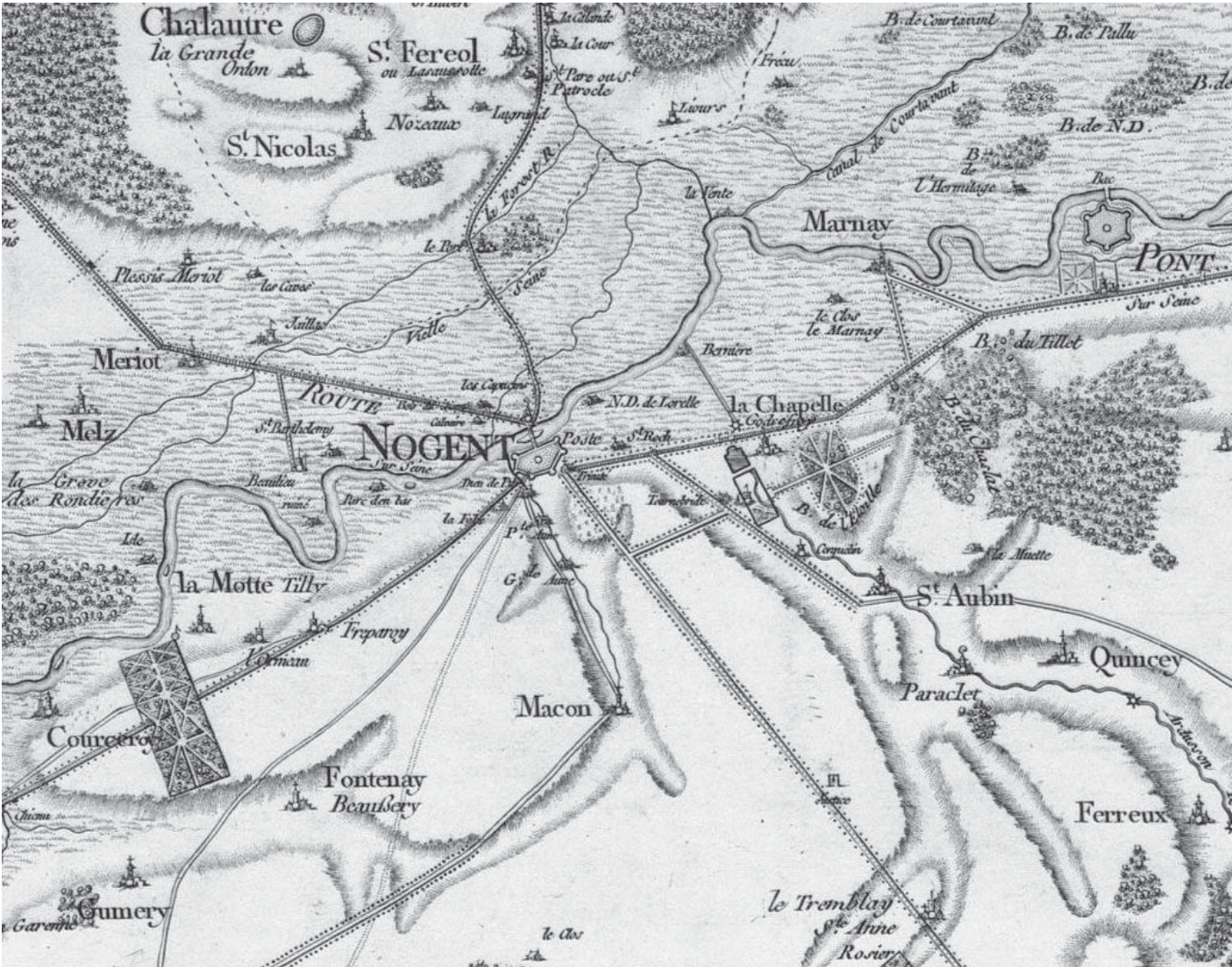
Sur ce site, route de terre et voie d’eau se croisent. A ce carrefour, point de passage entre l’Île-de-France et la Champagne, une motte féodale contrôle le franchissement de la rivière et le trafic fluvial. Nogent s’établit sur un itinéraire routier franchissant la Seine et les espaces marécageux de la Bassée. L’actuel C.D. 951A de Nogent à Port Saint-Nicolas, ou « route aux 21 ponts », est alors emprunté par le « Grand chemin de Paris à Bâle ».

Les Ponts sont apparus probablement en même temps que la ville sous des formes rudimentaires. Les ponts médiévaux, légèrement désaxés par rapport au tracé qu’on leur a donné au 18^e siècle, sont en bois, et ont été plusieurs fois refaits, notamment vers 1260. Ils deviennent alors capables de supporter des convois importants. Une porte et des défenses occupent l’île.

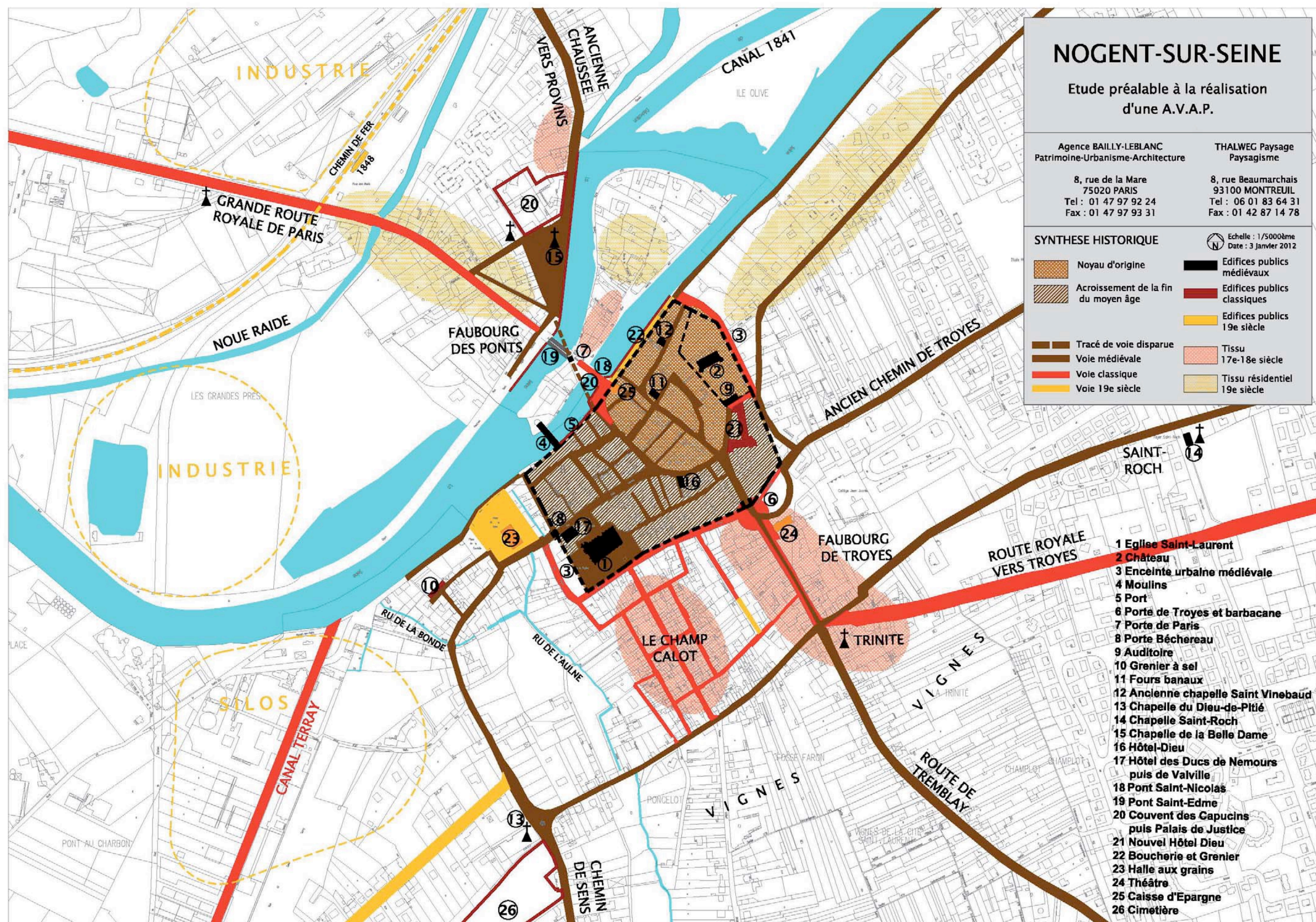
Un premier noyau urbain se forme à la croisée de ces voies de terre et d’eau, sous la protection du château. Il se reconnaît à son tracé ovale, axé sur la rue Saint-Epoing, incluant le château. L’axe Saint-Epoing / Abreuvoir est aujourd’hui fermé du côté de la Seine par la digue qui a rehaussé la berge. Un petit coin du vieux Nogent avec la belle maison de la Turquie s’est ainsi trouvé figé, avec sa topographie basse qui communiquait autrefois avec la berge.

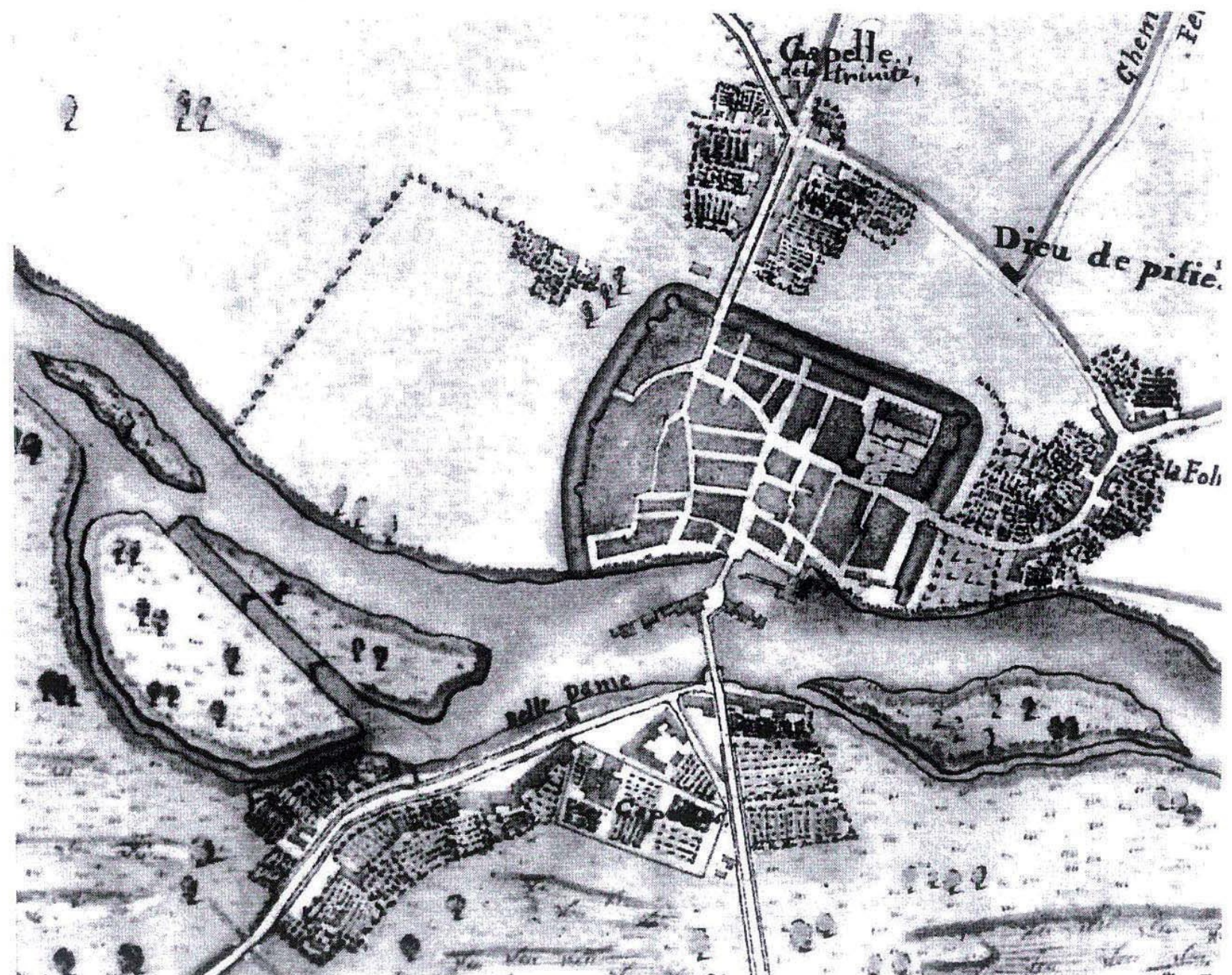
Des faubourgs se développent sur les accès, au-delà des portes :

- Faubourg de Richebourg situé à partir de la rue du Gué de la Loge, entre Villiers aux Choux et les Cordiers ;
- Faubourg de Troyes au sud-est ;
- Faubourg du Champ Calot, entre la rue des Fossés et celle du Poncelot ;
- Faubourg Béchereau sur le chemin de Bray au sud-ouest) ;
- Faubourg des Ponts, sur la rive droite, route de Villenauxe).



Extrait de la carte de Cassini, feuille n° 46, imprimée vers 1757





Plan de Nogent, fin du 18^e siècle, Archives départementales de l'Aube

En 1401, Charles VI aurait autorisé Nogent à s’entourer de défenses. Un accroissement important de la ville datant de la fin du Moyen Age a pu le justifier. Le nouveau tracé, de coupe quadrangulaire, présente un tracé des voies relativement orthogonal. Il inclut à l’angle sud-ouest une grande église à l’intérieur de cette nouvelle enceinte. Les courtines étaient reliées par des tours, probablement au nombre de 24. Il existait quatre portes principales, la porte des Ponts ou de Paris, la porte de Troyes, la porte de Béchereau et une porte Champalot (ou Champ Calot), munies de barbicanes (ouvrage avancé de la Porte de Troyes), auxquelles s’ajoutaient des fausses portes ou poternes appelées porte Richebourg, poterne Colin et la Porte au Sel.

À l’intérieur des fortifications, outre le château, s’élevaient divers équipements :

- L’Auditoire. Ce bâtiment qui fut remanié au 16^e siècle, le seul vestige subsistant du château de Nogent, est situé sur l’entrée du château dont il dépendait ;
- La chapelle Saint-Vinebaud, rue de la Pêcherie, dont seule reste la porte d’entrée incluse dans un mur ;
- Les fours banaux qui appartenaient aux moines de Saint-Denis, entre la rue de la Pêcherie et la rue Saint-Epoing;
- L’ancien hôpital entre la rue de la Halle et celle de l’Hôtel Dieu ;
- Les entrepôts de marchandises, rue de la Halle ;
- L’église Saint-Laurent, à partir du 15^e siècle ;
- Le Palais des ducs de Nemours, là où s’est construite la nouvelle mairie ;
- L’ancien Grenier à Sel à proximité du port.

Un parcellaire de vignes et de vergers occupe les côtes situées au sud (vignes de la Côte Saint-Laurent, Vignes du Cardinal).

Sur les principales routes d’accès, diverses chapelles balisent les entrées de la ville : 2 chapelles de la Belle Dame au faubourg des Ponts, sur la digue (l’une est construite en 1460), de la Trinité (au Faubourg de Troyes), de Notre-Dame de Lorette, marquée par une croix en fer à Villiers aux Choux, de Saint-Roch, chapelle des Capucins, (à l’emplacement de la gendarmerie, détruite en 1814). Un calvaire (et une chapelle ?) occupent un petit tertre en bordure sud de la route royale de Provins.

En 1359, une bataille contre les Anglais se déroule aux portes de Nogent. La Chapelle du Dieu-de-Pitié, ancienne Chapelle de Chaude-Fouace, aurait été construite en commémoration de cet évènement, également à l’origine des toponymes de « L’Angleterre » et du « Camp des Anglais ».

La ville brûle en 1442 et est alors presque complètement reconstruite.

Au 16^e siècle il semble que soit bâti un second château, un « Palais des ducs de Nemours ». En 1547, Henri II confirme à Jacques de Savoie, duc de Nemours, la possession de la seigneurie de Nogent. C’est l’époque de la reprise des travaux de l’église Saint-Laurent suivant une stylistique Renaissance, peut être avec l’intervention de Philibert Delorme.

Un Couvent des Capucins et son église sont fondés en 1639 au faubourg des Ponts par Bouthillier de Chavigny.

Nogent est un relais de la Poste aux chevaux. Diverses auberges y prospèrent, parmi lesquelles l’Auberge des Trois Rois et l’Auberge de la Ville de Jérusalem au faubourg de Troyes et l’Hôtel du Cygne de la Croix, le plus vieil hôtel de voyageurs de la ville, qui est attesté depuis 1536.



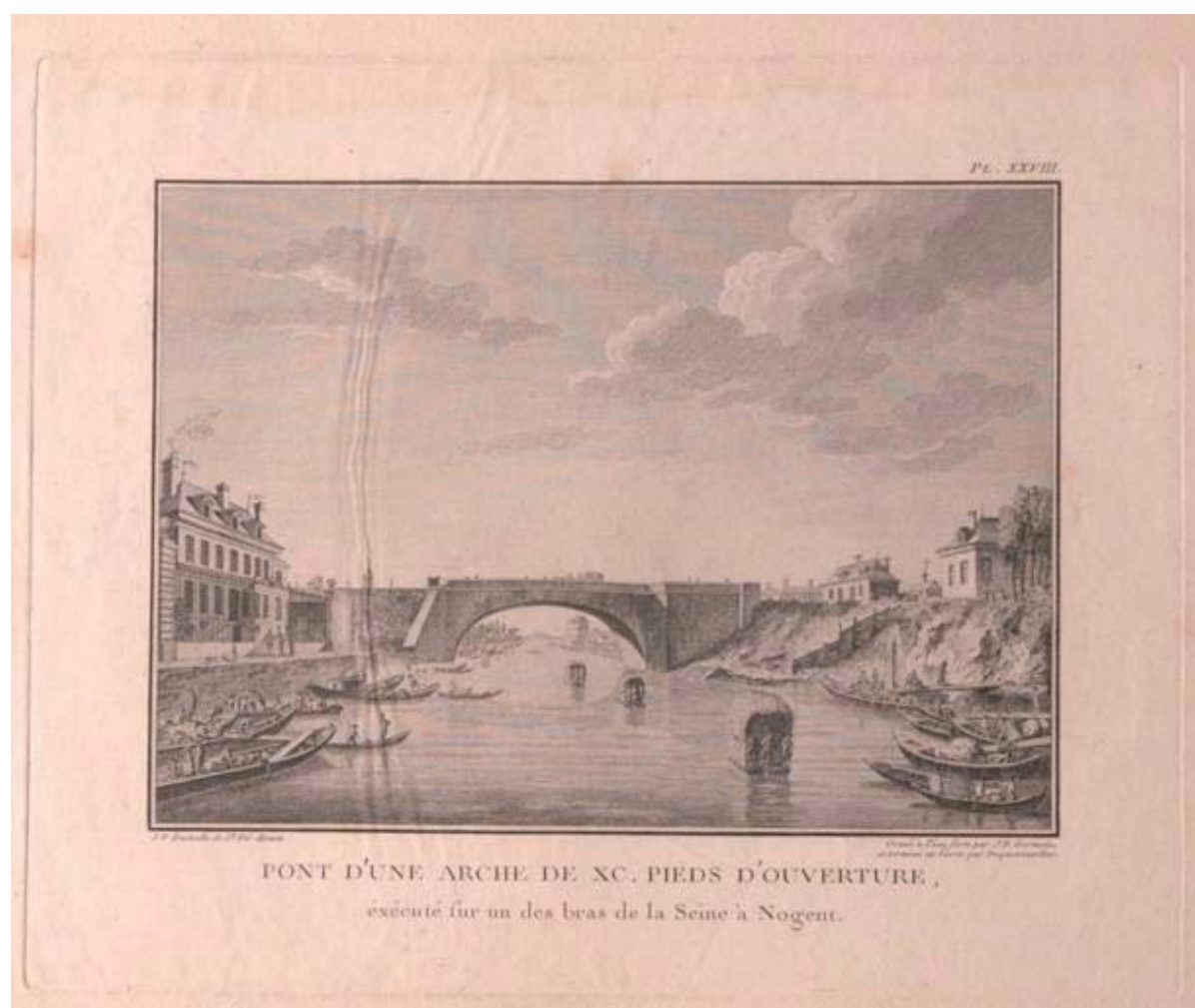
Maquette de Nogent à la fin du Moyen Age



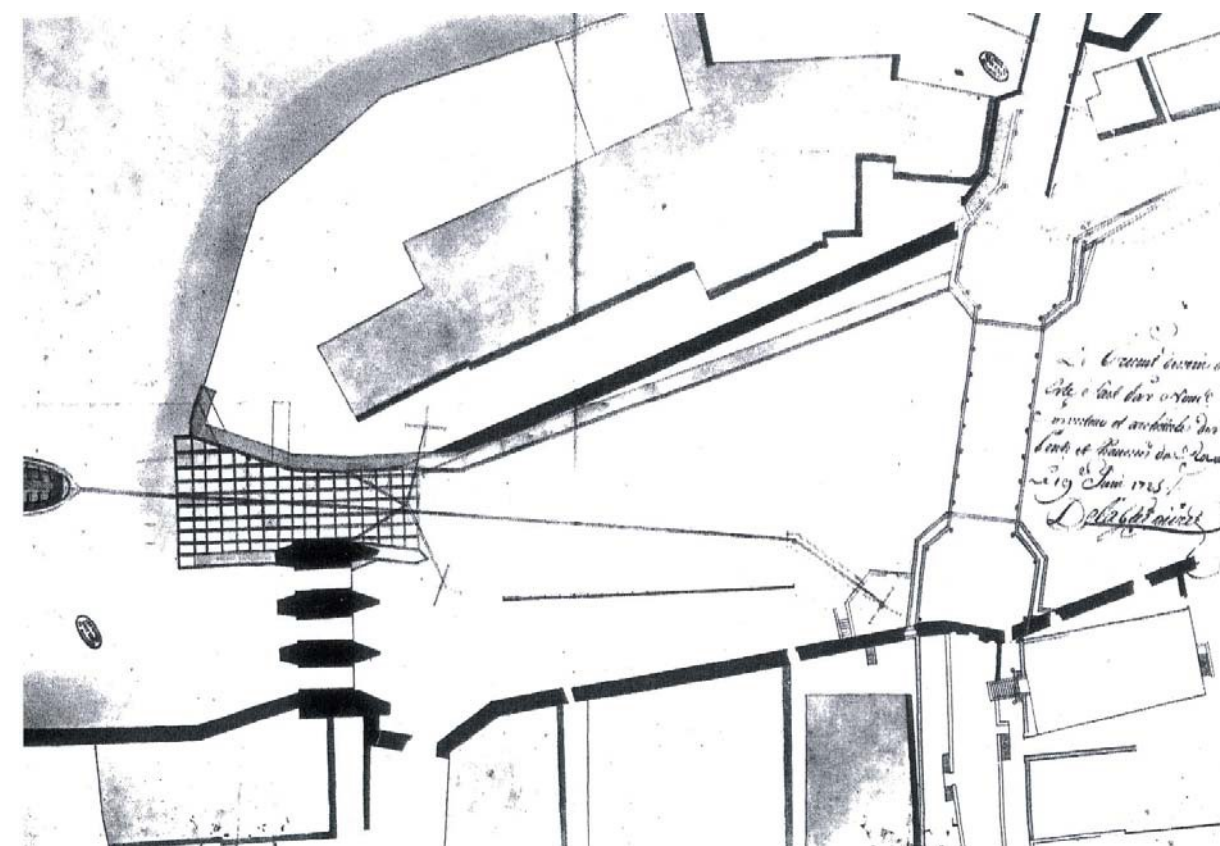
Dessin aquarellé par Henri Watelet, Bibliothèque Nationale de France



Le canal Terray au début du 20^e siècle



Gravure de J.-F. Germain, Musée de Senlis



Plan du pont Saint-Nicolas, des moulins et du pertuis, 1725, Archives Nationales

Le 18^e siècle :

De nombreux aménagements de la route et de la voie d'eau sont entrepris au 18^e siècle :

- en 1725-1729, reconstruction du pont médiéval (Pont Saint-Nicolas) et des moulins ;
- en 1749-1751, aménagement de quais et du port ;
- en 1783 est entreprise une nouvelle rectification des très anciennes digues et quais de la Seine.
La chapelle du Quai de la Belle Dame est à cette occasion démolie.

À partir de 1754, les frères Terray font édifier un château à la Motte-Tilly à 6 km en aval de Nogent. En 1770, un canal, le « Canal Terray », est entrepris pour assurer l'alimentation en eau du parc de ce château avec les eaux de la Seine prise à Nogent.

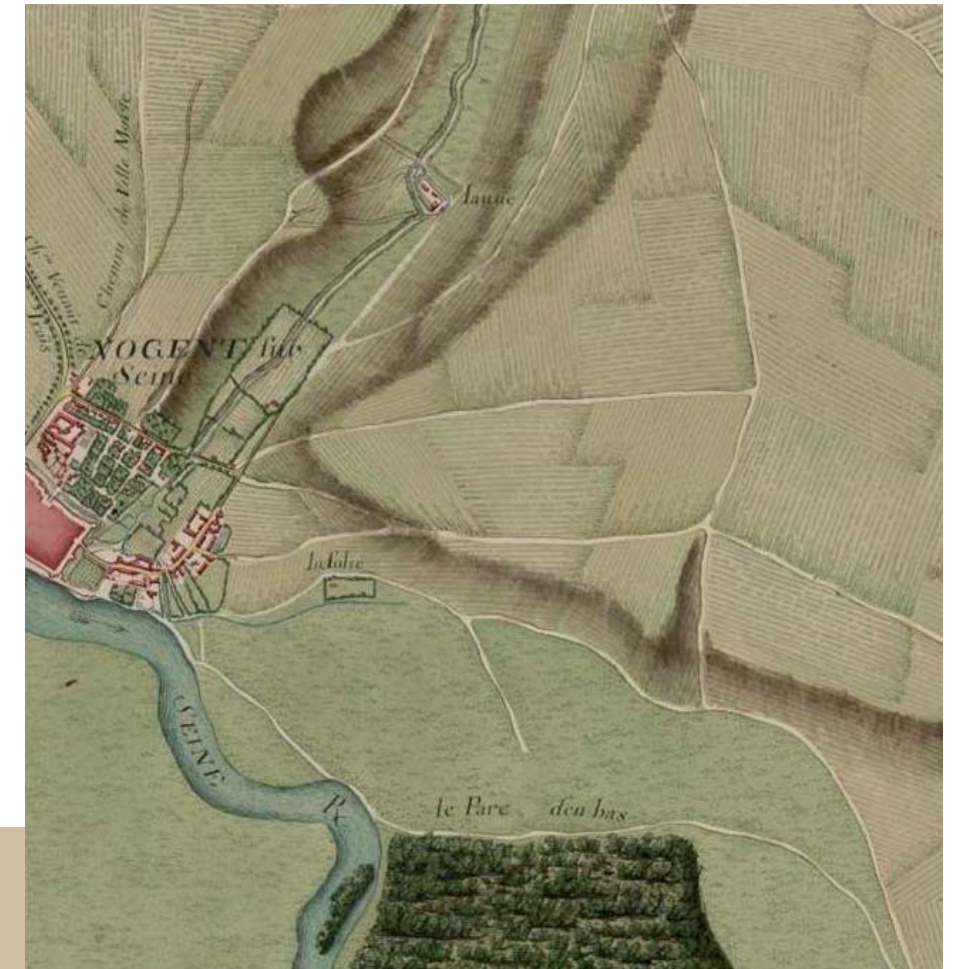
Conséquence du grand projet de routes royales initié par Trudaine, un nouveau tracé de la grande route de Paris à Troyes est entrepris à Nogent. Une route royale nouvelle rectiligne et plantée d'arbres d'alignement, suit un tracé tendu qui évite à présent la « route des 21 Ponts » entre Nogent et Port Saint-Nicolas. Il entraîne la transformation des entrées de la ville et de sa traversée, la suppression des portes médiévales et le remplacement des ponts. L'axe de la vieille route de Provins au faubourg des Ponts est abandonné au profit d'un tracé redressé (et rehaussé) des deux ponts et de la chaussée de la route royale.

Les modifications artificielles du lit de la Seine et les nouvelles écluses entraînent de nouvelles architectures de ponts. En 1766-1769, l'ingénieur Jean-Rodolphe Perronet, premier directeur de l'administration des Ponts-et-Chaussées, reconstruit le pont Saint-Edme avec une arche unique permettant enfin aux bateaux de passer. Détruits régulièrement au cours des guerres, les ponts actuels datent, pour le pont Saint-Nicolas, de 1834 et pour le pont Saint-Edme de 1958. Le travail sur les ponts entraîne la construction de quais hauts :

- en 1749 à 1751, allongement du quai du Petit Saint-Laurent ;
- en 1783-1784, nouveaux aménagements de port (construction du Quai de la Belle Dame).



Atlas de Trudaine, Archives Nationales, F 14 /*8445, Grande route de Paris en Champagne, entre 1745 et 1780



Atlas de Trudaine, vers 1750, extrait

**Plan du cadastre napoléonien de 1840, feuille du Centre,
Archives départementales de l'Aube**

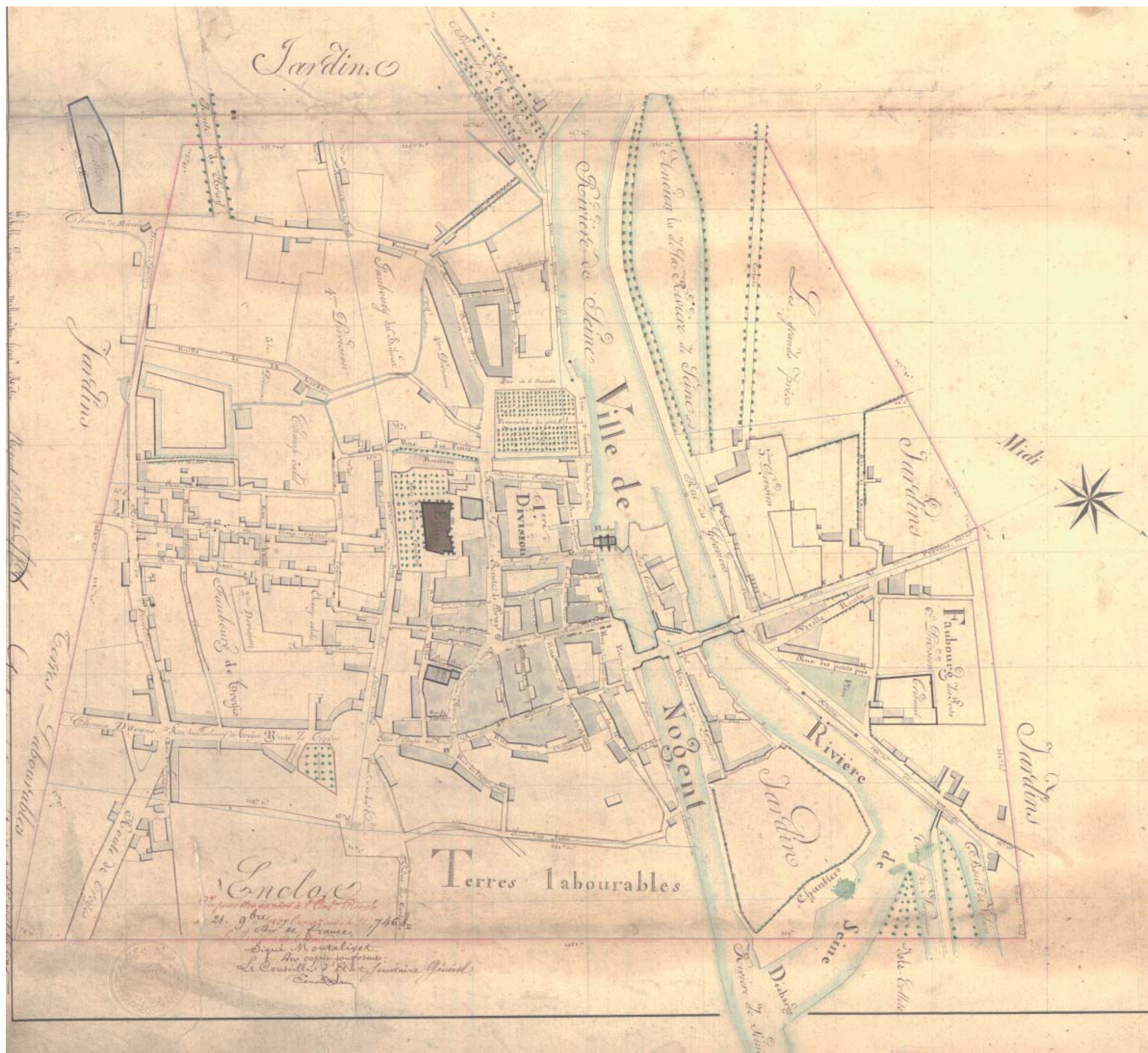
Au sud, la nouvelle route vers Troyes se branche sur la vieille route et profite au développement du Faubourg. A la place de la Porte de Troyes (où se trouvait une demi-lune précédant la porte) est aménagée une esplanade, la Place d'Armes, de plan circulaire. Des piliers classiques remplacent l'étroite porte médiévale.

La démolition de l'enceinte urbaine médiévale et le remblaiement des fossés est entrepris. Les dernières traces des fossés disparaissent en 1831. Un vestige, cependant de ces remparts a été restauré en 1994.

Un nouveau lotissement se crée au quartier du Champ Calot, sur le terrain nommé « l'Angleterre » (le Champ Calot a en effet été occupé par le camp anglais vers 1429). Il apparaît sur les plans entre 1750 et 1770, justement à cette époque où les fossés de ville sont supprimés. Le partage des lots est établi sur un plan systématique orthogonal.

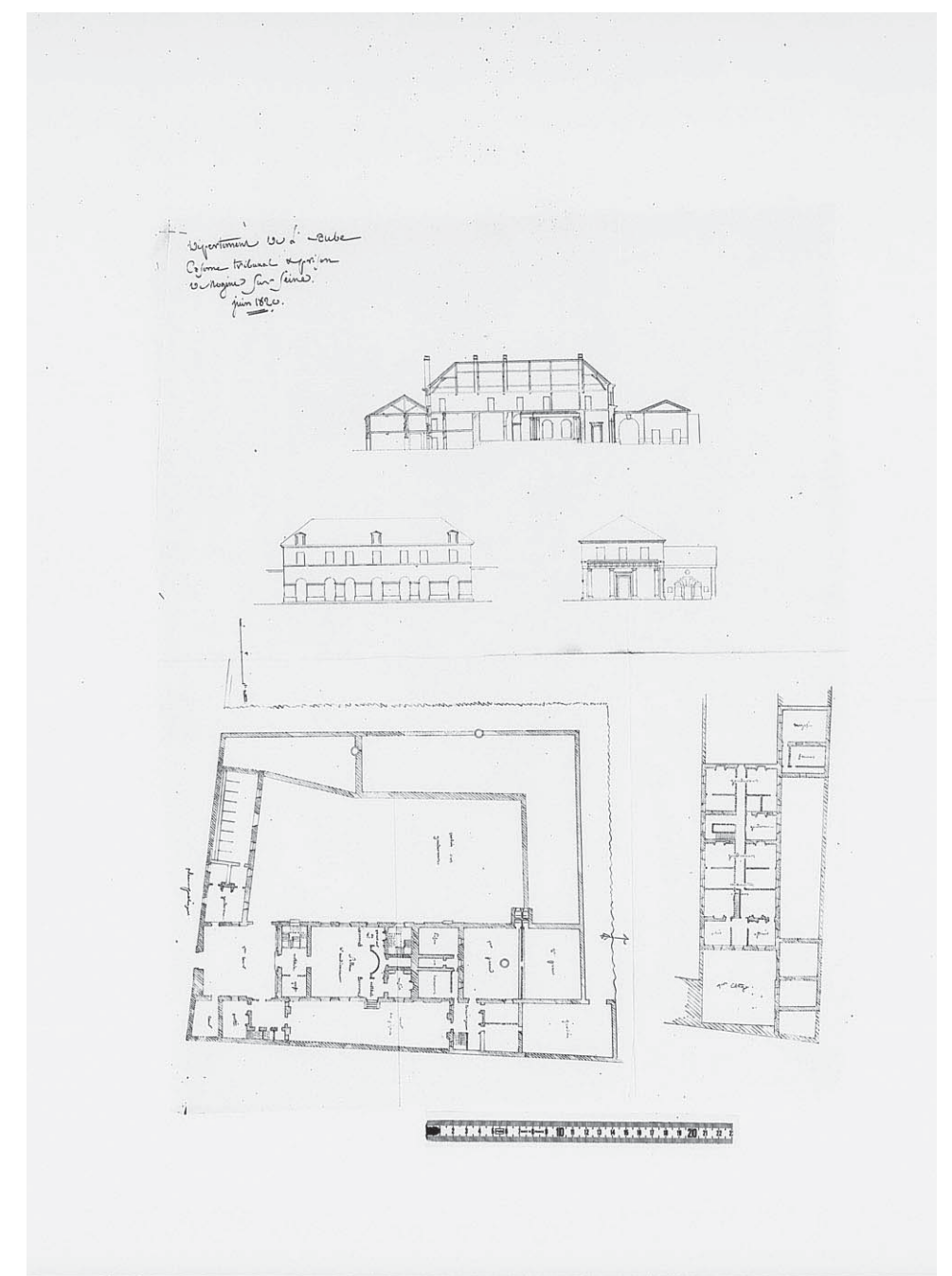
La navigabilité de la Seine à partir de Nogent, donne l'idée d'assurer une liaison par un coche d'eau hebdomadaire dès 1778.





Plan de 1827

Caserne tribunal prison, calque, Archives Nationales : F/21/1877 ;
jaquette 0260, Conseil général des Bâtiments Civils



Le 19^e siècle :

Après la Révolution, le Tribunal est installé dans les bâtiments de l'ancien Couvent des Capucins.

Lors de la campagne de France, en 1814, Nogent voit se dérouler dans ses environs une bataille opposant les armées de Napoléon et de Wurtemberg. L'Empereur séjourne deux fois à Nogent, au 20 Grande rue Saint-Laurent. La ville a souffert cette année-là d'un incendie. Le couvent des Capucins, l'Hôtel de Ville sont détruits.

La Seine est aménagée pour la navigation dans la première moitié du 19^e siècle et fait l'objet de quelques dérivations. Au niveau de Nogent, la dérivation de Bernières à Conflans, au gabarit Freycinet, longue de 13 km, compte 3 écluses. L'écluse de Nogent date de 1841.

Un nouveau cimetière est créé en 1804 en dehors de la ville, remplaçant celui de Saint-Laurent.

Comme toute ville alluviale aux activités commerciales anciennes, Nogent-sur-Seine concentrait autrefois de grandes quantités de denrées. Celles-ci étaient, au départ, stockées dans des bâtiments rue de la Halle. Détruits au 18^e siècle, ils ne furent pas remplacés et le marché dut se tenir Grande rue Saint-Laurent. Après de nombreuses réclamations, une halle est construite en 1851 à proximité de la Seine. La halle est édifée quasiment sur le quai du port.

Le développement résidentiel :

Le chemin de fer arrive à Nogent au milieu du siècle et concurrence la voie d'eau. En 1848 est ouverte une première liaison ferroviaire de Montereau à Troyes par Nogent. En 1857, les liaisons sont établies vers Paris et vers Langres et en 1858 jusqu'à Bâle. La conséquence est un développement de l'architecture résidentielle. Contrairement à d'autres villes, Nogent n'a pas eu à percer une « avenue de la Gare ». La route royale entre le pont sur la Noue Raide et les ponts de la Seine, l'avenue Jean Casimir-Périer, tient ce rôle, avec le cortège de maisons pittoresques de divers styles qui s'y sont implantées.

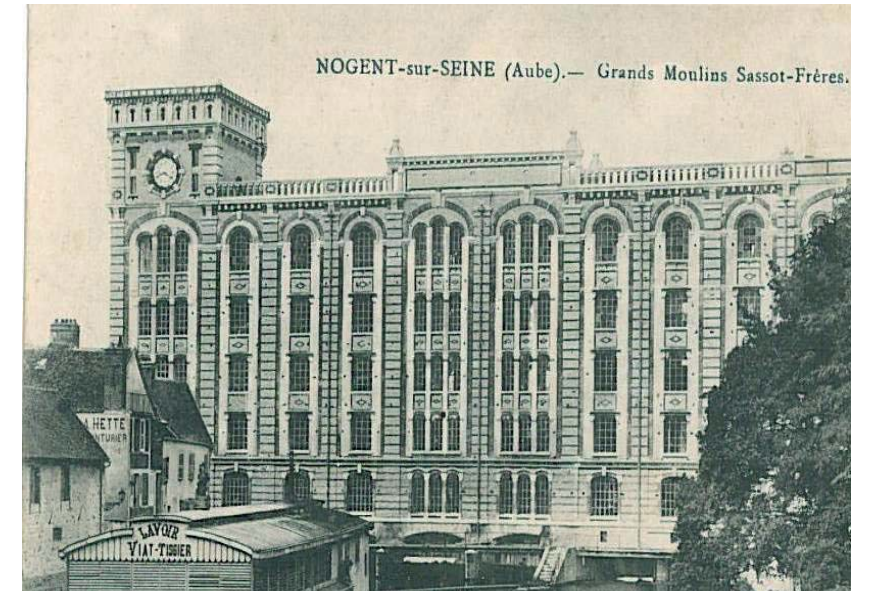
Le lotissement de maisons de plaisance en bordure de Seine ouvre Nogent sur l'extérieur. La facilité des liaisons et le site fluvial attirent à Nogent des personnalités extérieures.



carte postale 1900



Camille Claudel



Grands moulins Sassot Frères

La vocation artistique de Nogent :

En 1845, le sculpteur Marius Ramus (1805-1888) épouse une habitante de Nogent-sur-Seine, ville où il s'installe définitivement. Il y découvre le talent d'Alfred Boucher (1850-1934), né dans le village voisin de Bouy-sur-Orvin. Ramus et Paul Dubois (1829-1905), tous deux sculpteurs nogentais, contribuent à sa formation. Boucher sera également le créateur du musée auquel il fera don en 1902 d'une cinquantaine de ses œuvres. Camille Claudel (1864-1943) dont la famille s'installe pour trois années à Nogent, de 1876 à 1879, y fera ses premiers pas d'artiste, rencontrant Alfred Boucher qui lui fera prendre conscience de ses dons exceptionnels. Ce dernier, partant pour l'Italie, la confia à son ami Auguste Rodin à Paris.

D'autres artistes ont habité Nogent, comme le peintre Emile Artus Boeswillwald (1873-1935) et les architectes Paul (1844-1931) et Emile Boeswillwald (1815-1896).

Le père de Gustave Flaubert, Achille-Clochas (1784-1846), né à Maizières-la-Grande-Paroisse, a grandi à Nogent-sur-Seine avant de partir exercer la chirurgie à l'Hôtel Dieu de Rouen. Gustave Flaubert (1821-1880) attache un renom littéraire à la ville de son enfance avec son roman, l'Éducation sentimentale, publié en 1869. Sept chapitres sur les dix-sept qui composent le roman se déroulent à Nogent. Le paysage nogentais que décrit Flaubert n'a subi aucune dénaturation importantes et l'évocation du Nogent de Flaubert est aujourd'hui une expérience tout à fait profitable.

Le 19^e siècle voit un important développement des activités artisanales et industrielles, principalement agro-alimentaires : Grands moulins (anciens moulins de bois reconstruits après l'incendie de 1907), corderie, broserie, minoterie, malterie, laiterie industrielle, sucrerie, brûlerie de café, etc...

Le moulin de Nogent-sur-Seine prend de l'importance vers 1840 avec 15 paires de meules. Pierre Sassât l'acquiert en 1880, y introduit des appareils à cylindres et y fait construire un silo en 1901, alors que la raison sociale de l'entreprise s'intitule Sassât frères. La généalogie de la famille Sassât fait apparaître une dynastie de négociants céréaliers de la Marne. Laboureurs instruits sous Louis XV et Louis XVI, ils ont su tirer parti d'une conjoncture économique favorable liée à la croissance urbaine de Paris.



Plan topographique régulier, 3^e quart de 20^e siècle, Archives départementales de l'Aube

Le 20^e siècle :

Le 20^e siècle voit un développement industriel considérable de l'agro-alimentaire. La minoterie cesse son activité en septembre 1990. Elle devient la propriété du Groupe Soumet en 1994 qui y installe des bureaux et supprime les machines qui s'y trouvaient. Le Groupe agroalimentaire Soumet y possède son siège, ainsi que les anciens moulins et les silos.

La centrale nucléaire d'E.D.F. est mise en service en 1988 et 1989.

Quatre zones industrielles sont créées, aux activités diversifiées : à l'Ouest de la ville, rive droite de la Seine, les zones industrielles Beauregard et Les Guignons. Près de cette zone, le chantier du futur Port de l'Aube est entrepris depuis mai 2009.

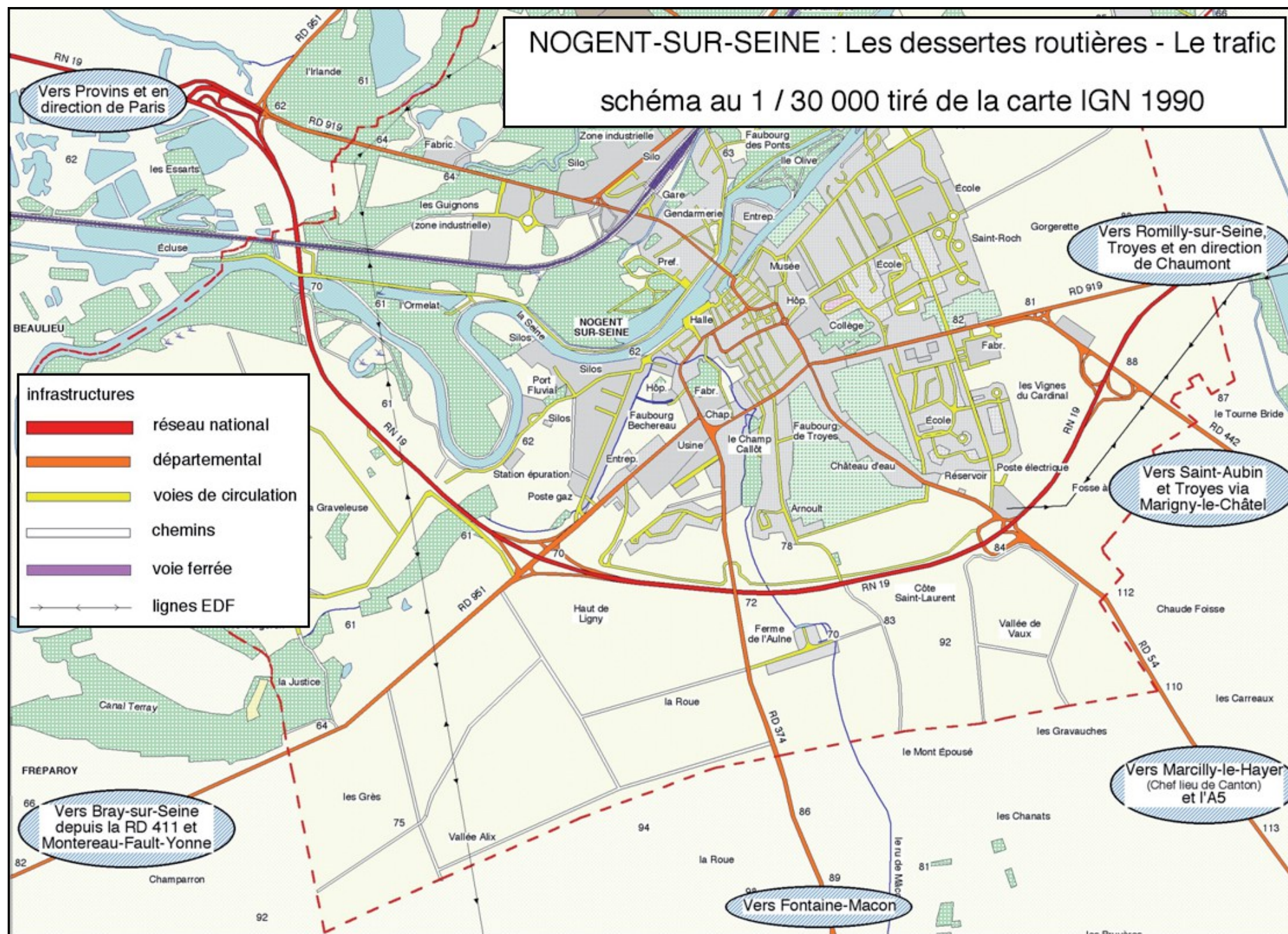
Rive gauche se situent le port fluvial de commerce de Nogent, qui est géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube, la zone industrielle du Canal Terray et la zone industrielle Fontaine Baron. À l'Est, on note la présence de deux zones d'activités, Le Cardinal et Pièce de l'Orme.

La ville bénéficie des avantages de la tri modalité conjuguant le transport fluvial, le transport autoroutier et le transport ferroviaire grâce à la ligne Paris-Mulhouse-Bâle.

En 1984 a été créée la déviation de l'ancienne route Nationale 19, aujourd'hui RD 919, qui a délesté le centre de Nogent de la plus grande partie de la circulation de transit. Le tourisme se développe avec l'installation d'une halte fluviale, les itinéraires vélo-rando, etc...



Zone portuaire de l'Aube et SNCF



II - L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

La protection et la mise en valeur du patrimoine architectural de Nogent ne peut être assurée qu'à la suite d'un travail de recensement portant sur l'ensemble de la commune. Cet inventaire précis doit être réalisé suivant certaines méthodes, d'autant que ce travail a dû se plier à la logique de l'outil informatique, indispensable pour porter un diagnostic technique sur chacun des éléments constitutifs du patrimoine.

1 - La méthode d'inventaire

Les enquêtes de terrain sont indispensables pour le repérage précis destiné à dresser l'inventaire rigoureux des éléments et ensembles constitutifs du patrimoine de la commune (monuments et édifices historiques ou d'architecture spécifique, entités patrimoniales, ensembles urbains homogènes, aménagements urbains spécifiques).

Toutefois, elles doivent être préparées à l'avance sous deux formes : une fiche d'enquête de terrain, un lexique donnant avec précision l'interprétation juste du vocabulaire employé pour les descriptions architecturales.

2 - La fiche d'inventaire et son lexique

La fiche d'enquête de terrain :

(cf. ci-contre, édition d'une fiche bâtiment)

Pour préparer l'enquête, un modèle de fiches est établi :

Une « fiche bâtiment » est établie pour documenter les bâtiments de qualité à retenir éventuellement dans l'A.V.A.P.

Avant l'enquête une fiche descriptive a été mise au point pour permettre l'enregistrement manuel des renseignements sur le terrain. Une fiche de ce type a été ouverte pour tout corps de bâtiment clairement individualisé et éventuellement pour certains éléments intéressants de dimension mineure (pavillon de jardin).

Cette fiche comporte les différentes sections suivantes permettant la localisation, la désignation du bâtiment ou de l'édifice, sa description, son historique et son évaluation patrimoniale. Elle comporte donc les indications suivantes partagées en sept rubriques :

1- L'identification : localisation et désignation :

- Référence cadastrale (le bâtiment est repéré par la section cadastrale et le (ou les) numéro (s) de parcelle tels qu'ils figurent au cadastre actuel).
- Adresse
- Appellation ou surnom du bâtiment
- Code bâtiment (sur une même parcelle, par exemple "A" désigne le logis ou bâtiment principal, "B" une annexe, etc...)

2- La description générale :

- Appellation
- La fonction du bâtiment - on a indiqué si le bâtiment est consacré entièrement à la fonction d'habitat, ou si la fonction est mixte, associant une fonction économique ou d'annexe.
- Nombre d'étages et de combles

3- Description de la toiture :

- Volume de toit
- Matériaux de couverture
- Détails de qualité de la toiture
- Dénaturations de la toiture

4- Description de la façade :

- Matériaux de structure
- Matériaux de revêtement
- Détails de qualité de la façade
- Dénaturations de la façade

5- L'historique :

- La compatibilité avec le cadastre napoléonien

6- La Datation :

- La date portée (inscrite dans le décor du bâtiment quand elle existe)
- La datation par source notée sur les plans, gravures, peintures, photographies d'époque),
- La datation dominante, notée de visu selon l'appréciation de l'enquêteur qualifié

7- Le Bilan d'évaluation patrimoniale :

- L'état du bâti (selon quatre critères : bon, moyen, mauvais, ruine)
- L'intérêt patrimonial (selon quatre critères : majeur, certain, local, sans)
- L'évolution souhaitée (par l'enquêteur au moment de l'enquête (selon l'une des quatre propositions éventuelles : maintien en l'état, entretien léger, restauration, restitution lourde)
- Les protections Monuments Historiques existantes
- La protection proposée (inscription à l'I.S.M.H., protection par l'A.V.A.P. ou par le P.L.U.

Le texte du lexique des termes employés est reporté en annexe ci-après.

IDENTIFICATION

Date: 19/04/2010

ENQUETEUR: Philippe LAURENT

N° d'Ordre: 01

NUM: 752

ILOT: A

Adresse cadastrale:

AM

262

Bâtiment: A

Adresse 1: 27 grande rue Saint Laurent

Inscription au
cadastre de 1840: 0

Adresse 2: place Eglise (de l')

BATIMENT

APPELATION: Hôtel de Valville

DENOMINATION: Mairie

NATURE: Hôtel particulier

DATATION: 16è siècle

DATE portée 1

portée 2:

source:

SPECIFICITE: Unique

Nb ETAGE: 1

dont SURCROIT: 0

Nb COMBLE: 1

Occupation des ETAGES: Equipement

Occupation du RDC: Equipement

Commentaires
BATIMENT: Ancien hôtel de Gêret de Valville, devenu Hôtel de Ville en 1828. Agrandi en 1985 par la mairie actuelle construite sur les ruines de l'ancien Palais des Ducs de Nemours.

TOITURE

VOLUME: A croupe

Matériaux de COUVERTURE: Tuile plate

Eléments de
QUALITE: Lucarnes; Souche de cheminée

Dénaturations:

Commentaires
TOITURE:

FACADE

TYPOLOGIE:

Matériaux de Structure: Mixte : Pierre et Structure bois

Matériaux de Revêtement: Enduit à pierres vues

Eléments de qualité: Chainages; Composition; Corniche pierre; Encorbellement; Modénature pierre; Porche; Sculpture

Dénaturations:

Commentaires FACADE: Le 1er étage en pan de bois à encorbellement mouluré repose sur une rez-de-chaussée de maçonnerie. Portail plein cintre 18è siècle à vantaux et clé orné d'une tête. Chainages grès.

BILAN

ETAT du bâti: Bon

INTERET patrimonial: Majeur

EVOLUTION souhaitée: Maintien

PROTECTION ACTUELLE: Sans

PROTECTION PROPOSEE: Inscription à la ZPPAUP

Lié à:

Commentaires BILAN:

Photo 1: 6536



Photo 2: 6537



Photo 3: 6540



Photo 4:

Les enquêtes du bâti :

Les enquêtes de terrain ont été menées entre (octobre 2009 et avril 2010).

Le tissu urbain de Nogent a été parcouru et enquêté systématiquement.

Ce fichier des bâtis et des espaces de qualité ne préjuge pas que ces éléments seront forcément inclus dans le périmètre de l’A.V.A.P.

Les enquêtes ont couvert l’ensemble de la commune, même si c’est la zone centrale qui a fourni le patrimoine le plus riche.

Elles ont porté essentiellement sur les façades vues de l’espace public, le chargé de mission n’étant pas habilité dans le cadre d’une A.V.A.P. (au contraire d’une mission Secteur Sauvegardé) à visiter les fonds de parcelle. Des études antérieures ont signalé les cours, souvent plus anciennes que les façades sur rues qui ont subi réalignements ou réfections...

Les 569 bâtiments repérés ont fait l’objet d’une fiche d’inventaire détaillée

De nombreux clichés photographiques ont été pris, au moins 1 par bâti patrimonial, davantage si l’on considère le relevé des détails architecturaux, des dénaturations, des vues couvrant des ensembles, des espaces urbains.

Un ensemble de cartes thématiques a été réalisé de manière à permettre une analyse précise du patrimoine architectural de Nogent-sur-Seine :

- la carte de l’intérêt patrimonial des constructions,
- la carte des typologies architecturales,
- la carte de la vacance,
- la carte de l’état et de la restaurable.

3 - La couche patrimoniale du S.I.G.

La constitution du S.I.G. patrimonial :

- La saisie des fiches pour constituer la base de données :

Les enquêtes de terrain ont conduit à la rédaction de 569 bordereaux de fiches selon le plan énoncé plus haut. Les données ont été ensuite vérifiées, tempérées et homogénéisées quant aux jugements premiers portés sur le terrain.

Ces fiches ont été toutes saisies sur le tableur Access de telle sorte que leur exploitation permette des tris statistiques.

La base de données numérique et alphanumérique ainsi réalisée a ensuite été « agrafée » au fond de plan informatisé réalisé sous Autocar de la commune pour constituer la couche patrimoniale du S.I.G. Une fiche correspondant ainsi à un polygone du fond de plan.

- La polygonation :

Elle désigne les 569 bâtiments répertoriés de la couche patrimoniale du S.I.G. Il s’agit de l’ensemble des constructions réalisées en dur, de caractère patrimonial ou non.

La polygonation de la couche patrimoniale du S.I.G. a été retravaillée sous Carto-Instar ; les liens établis informatiquement entre le tableur et la cartographie ont été établis sous Starise et permettent indifféremment de naviguer de l’un à l’autre, de la fiche vers le plan ou réciproquement.

- L’agrafage du fichier photographique :

Les photographies, enregistrées avec un appareil numérique, couvrent la quasi-totalité des bâtiments étudiés. Ces clichés ont été pris dans le but de pouvoir illustrer chaque fiche.

La documentation photographique numérique a également été agrafée au S.I.G. ; une ou plusieurs photographies ont ainsi été liées à la base de données permettant d’illustrer automatiquement la fiche descriptive directement mise en page sur la fiche immobilière.

L’exploitation des résultats de l’enquête terrain :

- La consultation automatique sur écran ou l’édition papier des fiches :

L’intérêt de la couche patrimoniale du S.I.G. ainsi réalisée est d’avoir accès, sur simple requête à partir de l’adresse ou du numéro cadastral de la parcelle ou, plus simplement encore, après avoir ouvert le fichier du plan à l’écran, en cliquant sur le polygone concerné, de faire apparaître à l’écran la fiche correspondante, les photos qui lui sont attachées ou d’autres éléments liés.

Ces fiches-écran peuvent également être éditées accompagnées d’un petit plan de situation et de la (ou des) photos correspondantes.

- La cartographie thématique :

Le second avantage de la couche patrimoniale du S.I.G. est de permettre la réalisation automatique d’une cartographie thématique, cartes dessinées au 1/2000^e :

- La carte des protections
- La carte de la nature du bâti
- La carte de datation
- Les cartes de l’occupation du bâti (rez-de-chaussée et étage)
- La carte du nombre de niveaux
- La carte des matériaux de façade (structure et revêtement)
- Les cartes des volumes et matériaux de toiture

Plan de la trame viaire



III - LE PATRIMOINE URBAIN

1 - Les trois trames urbaines : viaire, parcellaire et bâtie

L'histoire du développement de la ville montre que le patrimoine urbain, la qualité de ses déferentes rues et places, les rythmes de ses façades et de ses volumes bâtis, s'organisent selon les trois trames urbaines essentielles. La manière la plus précise de qualifier le patrimoine urbain est de revenir aux fondements de la formation de la ville. Comme lorsqu'on crée un lotissement, on commence par créer des chemins ou des voies, puis on découpe des lots, des parcelles, le long et entre ces voies, enfin, ont bâti d'une certaine manière (ou selon un certain règlement) sur ces terrains.

- la trame viaire, la façon dont se sont constitués les tracés des voies et leur hiérarchie selon leur époque de création,
- la trame parcellaire qui, après percement des voies, découpe les terrains en lots ou parcelles,
- la trame bâtie, c'est-à-dire la façon dont les bâtiments s'installent en emprise et en volume par rapport aux voies et aux limites des terrains.

Chacune de ces trames porte la marque de son époque. Le patrimoine urbain de Nogent est la marque organisatrice de ces systèmes urbains dans le paysage.

La trame viaire :

Les voies du bourg médiéval :

Dans l'organisation foncière du bourg médiéval, on peut reconnaître plusieurs types d'espaces viaires, très caractéristiques de l'organisation de la ville médiévale, hiérarchisés selon leur fonction :

- des espaces médiévaux sinueux (arrondi du secteur du château), de tracé organique. La courbure des rues de l'Hôtel-Dieu et de l'Auditoire est héritée de l'histoire du développement, comme contour du premier noyau urbain ;
- des espaces médiévaux réguliers qui révèlent l'existence d'un lotissement médiéval concerté (à la trame relativement orthogonale) ;
- on distingue des voies principales comme la « Grande rue » Saint-Laurent, la rue de l'Étape au Vin, qui ont acquis une certaine largeur à la suite de plans d'alignement et qui ont de tout temps représenté la centralité par leurs commerces, auberges... ;
- des voies étroites, comme la rue du Chat qui Pêche, partageant les grands îlots, souvenirs d'anciennes servitudes de passage qui permettaient l'accès au Port ;
- le parcellaire ménage également des interstices, « ruelles latrines » qui permettaient, entre les maisons, la collecte des eaux de gouttière et d'égouts.

Ces voies, à l'échelle du piéton ocrent dans l'ensemble un maillage assez irrégulier réservant de nombreuses chicanes. La rue Saint-Poing et sa partie basse, qui s'appelait autrefois rue de l'Abreuvoir, révèlent une topographie de descente vers la berge de Seine, situation antérieure à la construction des quais hauts au 18^e siècle. Le cloisonnement qui est propre à l'espace médiéval se remarque encore au débouché de la rue de la Halle sur le chevet de l'église par un et de porte.

Le quartier du Champ Calot est un aménagement urbain bien individualisé, qui a été composé hors les murs, en contact avec le flanc sud de l'église Saint-Laurent. Il dispose de son système d'organisation propre, avec son réseau viaire quadrillé. L'esprit cohérent de cet aménagement urbain a dicté les noms homogènes de ses rues : « rue Haute », « rue Basse », « voie Transversale »,...).

À l'extérieur du centre ancien subsiste un réseau d'anciens itinéraires toujours présent, voies de tracé parfois incurvé : vieille route de Bray, chemin de Traînel et Sens (rue Jules Ferry), chemin de Tremblay (avenue Pasteur), chemin de Bernières. Ces anciens chemins ont eu leur gabarit élargi sans changement de leurs incurvations.

Les places sont rares dans l'espace médiéval : les espaces faisant parvis aux façades nord, sud et ouest de l'église Saint-Laurent sont dus à la présence à cet endroit, et jusqu'en 1804, du cimetière communal. La place des Petits Prés résulte d'un espace gagné sur la rivière grâce à la construction de digues.



Passages et ruelles médiévales





Rues et places
médiévales



Échappées sur le clocher de Saint-Laurent



L'ancienne route royale



Les voies de lotissement du 19^e siècle

La trame classique des voies :

Le réaménagement de la route royale menant de Paris à Bâle a été réalisé au 18^e siècle. Elle fait partie du réseau routier entrepris sur les ordres de l'intendant Daniel-Charles Trudaine, créateur du service des Ponts et Chaussées, avec à sa tête Jean-Rodolphe Perronet. Ce réseau est alors considéré comme l'un des meilleurs d'Europe : routes aussi rectilignes que possible, tracées « de clocher à clocher », d'une largeur de 60 pieds, soit 19,40 mètres, bordées d'arbres fournis par les pépinières royales et de fossés entretenus par les riverains. La traversée de la Bassée à Nogent est assurée par une chaussée surélevée pour échapper aux zones humides. Ces travaux entraînent la transformation des entrées et traversées de ville, la régularisation des alignements des rues, des quais et le déplacement des ponts. La composition géométrique circulaire de la Place d'Armes remplace l'ancienne poterne médiévale en chicane et dicte l'implantation d'immeubles régularisés. Au faubourg de Troyes, la nouvelle route (actuelle avenue du Général de Gaulle) remplace l'ancien chemin (l'actuelle avenue Pasteur).

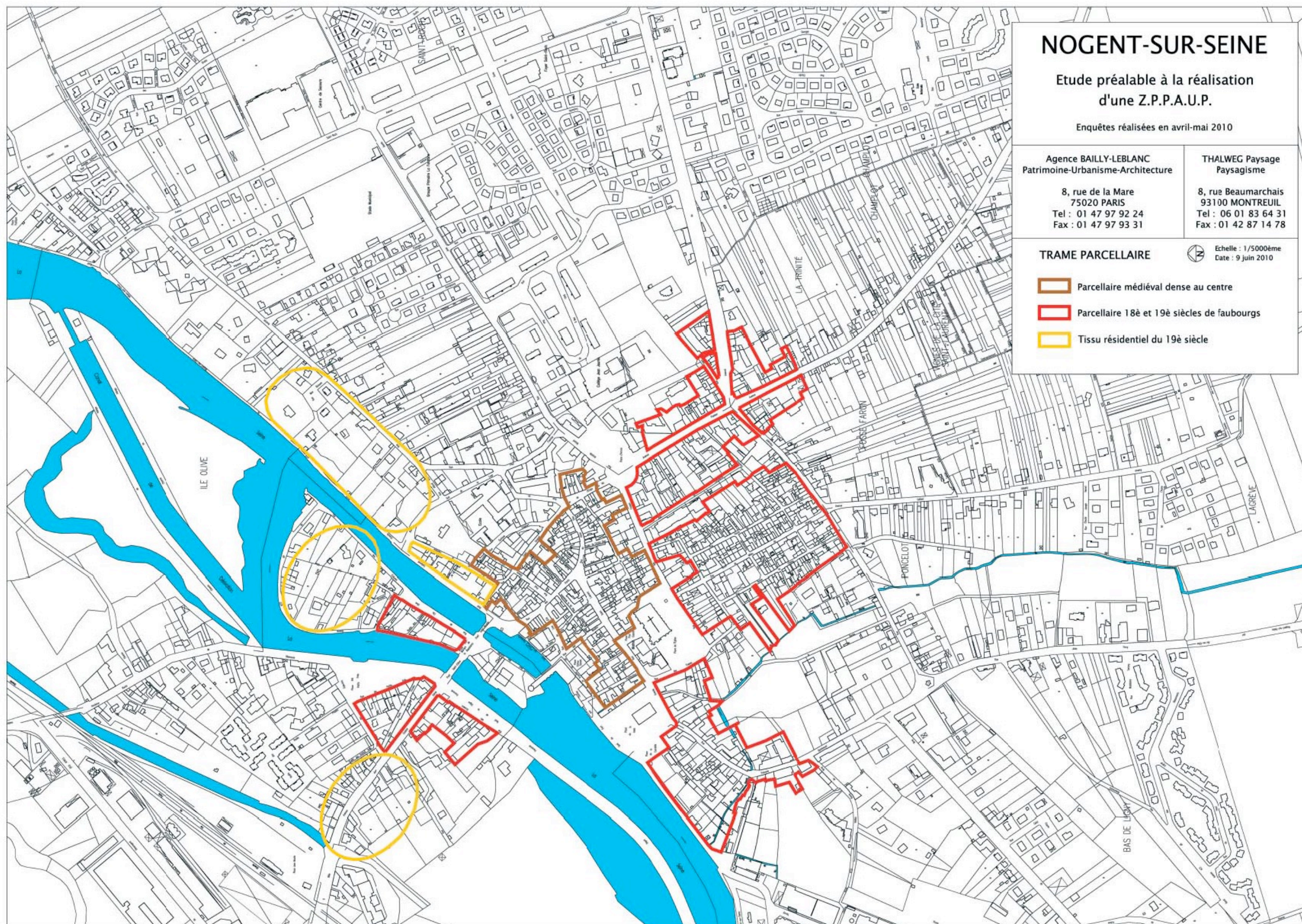
À l'extérieur, ces routes royales s'articulent avec les tracés et compositions des châteaux de campagne et de leurs parcs et leurs émettent des perspectives classiques (La Motte Tilly, La Chapelle, Juillac). Ces aménagements urbains classiques sont créateurs d'une nouvelle conception du paysage.

Le creusement du Canal Terray est l'occasion de créer une promenade plantée aux portes de la ville. Mais qui disparaîtra par la suite, transformée en une voie industrielle privatisée.

La trame viaire des lotissements 19^e et 20^e siècle :

L'administration au 19^e siècle complète l'étoile de voies modernes rayonnantes autour de la ville devenue sous-préfecture. La nouvelle route de Bray remplace un ancien tracé sinueux.

Le contournement de Nogent, équipement purement routier créé en 1984, ne se veut pas un axe de lotissement, même s'il peut à terme être pris pour limite à l'urbanisation. Établi à distance de l'agglomération, il facilite la desserte industrielle et le grand transit, mais il échappe à toute notion urbaine.



La trame parcellaire :

Le parcellaire propre au cœur médiéval

Il faut signaler la forte présence dans le bourg ancien des anciens parcellaires lanières de jardins, d'origine médiévale, dont les parcelles étroites, découpées en longues lanières parallèles, sont perpendiculaires aux voies. Ceux-ci sont intercalés de sentes étroites, anciens droits de passage. Ce parcellaire est important pour le paysage de la ville en ce qu'il règle des rythmes de façades, mais aussi parce qu'il est souvent matérialisé physiquement par de vieux murs traditionnels toujours en place. Ces clôtures anciennes subsistent même au sein d'îlots récemment rebâti, où elles viennent rappeler l'ancien découpage des jardins et vergers. Elles sont un facteur d'unité entre le quartier ancien et le lotissement pavillonnaire périphérique.

Divers regroupements parcellaires ont permis, surtout à partir du 18^e siècle, la construction d'hôtels particuliers et d'équipements publics sur des parcelles élargies.

On trouve aussi des parcelles de grande taille correspondant à des équipements historiques (Château, Hôtel Dieu, Église).

Le parcellaire propre aux faubourgs de Troyes, des Ponts et Béchereau, offre des lots sur parcelles rurales étroites ou des grandes parcelles (anciens relais de poste...).

Le parcellaire propre au quartier du Champ Calot régulièrement découpé, offre de tous petits lots, compte tenu de la faible largeur des îlots et d'une population sans doute modeste.

Les lotissements résidentiels fin 19^e et 20^e siècle établis sur les voies radiales (Pasteur, Jules Ferry) n'ont pas modifié le foncier préexistant de jardins et vergers en lanières. La rue de l'Épargne est l'exemple d'une rue de lotissement privé d'architecture homogène du début du 20^e siècle. En revanche les aménagements concertés de lotissements résidentiels et grands ensembles ont conduit à remembrer en totalité un foncier autrefois lanière.

Le parcellaire très spécifique aux jardins familiaux s'intègre parfaitement aux anciens parcellaires de vergers et de vignes.



Jardins familiaux « Maison des Vignes », avenue Pasteur



Alignements médiévaux à rythme serré



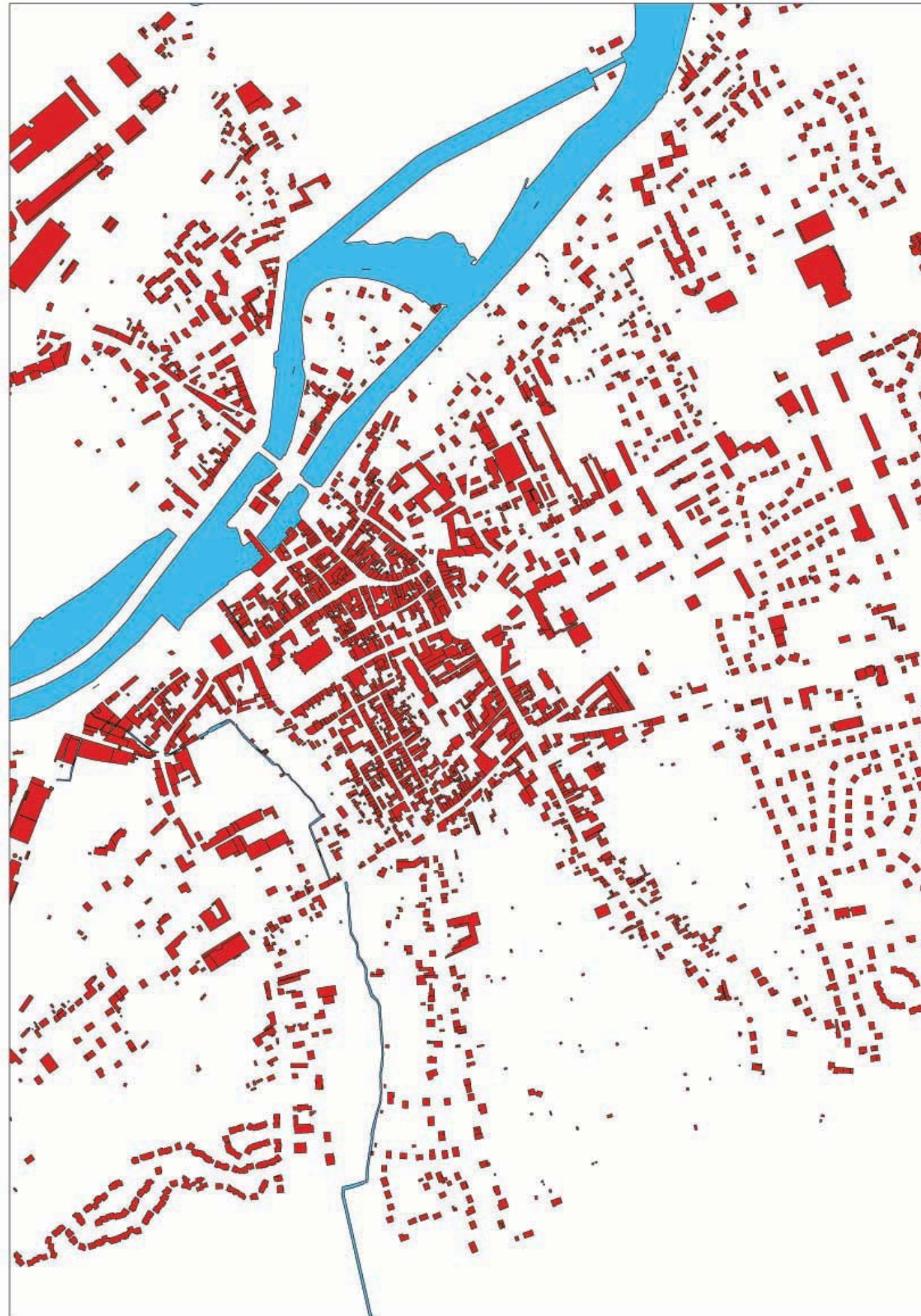
Alignements classiques à rythme large



Parcellaire de vignes, plan du cadastre napoléonien, section C dite des Vignes, feuille n°2, Archives départementales de l'Aube, 3 P 6494



Plan de la trame bâtie



La trame bâtie :

La forte densité bâtie signale l'ancienne ville close médiévale, le quartier du Champ Calot et, de façon plus linéaire, le bâti des faubourgs de Troyes, des Ponts et Béchereau. Ce bâti relativement serré est celui que montre le cadastre napoléonien de 1840.

Le centre-ville ancien, caractérisé par le bâti en continu à l'alignement, présente la plus forte densité d'emprise bâtie, d'autant plus forte que ce quartier a vu pendant les deux derniers siècles ses parcelles se combler de nombreuses constructions adventices. En général, le bâti est implanté de façon à assurer la continuité sur le pourtour de l'îlot, notamment par un traitement soigneux des angles de rues. Mais cette densité s'agace très vite dans les faubourgs, les cœurs d'îlots orant vers la périphérie des espaces libres de jardins de plus en plus vastes. Les pavillonnaires récents de périphérie ocrent un semis diffus de bâtiments généralement en position isolée au milieu de la parcelle.

2 - Le patrimoine littéraire et artistique

Une autre lecture de la trame urbaine de Nogent est celle qu'ocrent les artistes de Nogent. L'intérêt de la découverte du patrimoine bâti et paysager est accru du fait de la charge historique, immatérielle, des lieux. Les dépliants touristiques proposent aux touristes à juste titre une promenade Flaubert qui les conduit aux sites décrits dans l'Éducation sentimentale : l'Église Saint-Laurent, la Maison de Madame Moreau, le carrefour de l'Hôtel-Dieu avec la maison familiale des Flaubert, la Maison de la Turquie, les moulins, les ponts et la Seine, l'Ile Olive, l'Hôtel du Cygne de la Croix.



Portrait de Gustave Flaubert



Mise en évidence de pignons aveugles
et d'espaces résiduels

3 - Les altérations du patrimoine urbain

Pour la conservation des qualités du patrimoine urbain, il convient d’éviter tout ce qui vient acter les trois trames, viaire, parcellaire et bâtie, du patrimoine urbain.

L’altération de la trame viaire :

La modification de la largeur des voies peut être déstructurante. Il convient d’abandonner des anciennes mesures d’élargissement qui actaient certaines rues et qui conduisaient à la suppression d’éléments bâtis de qualité.

L’altération de la trame parcellaire :

La création de grandes unités foncières par remembrement foncier et regroupement de parcelles, ou le découpage de grandes propriétés en plusieurs lots peuvent être, chacune à leur façon, porteuses également de déstructurations :

- Le regroupement de parcelles peut conduire à l’implantation d’architectures trop massives, ne respectant pas les règles de bon voisinage. Il convient de corriger ce risque en fragmentant les façades en unités plus petites, s’intégrant mieux à l’ambiance de la rue ;
- Le développement d’un deuxième rang bâti en fond de parcelle, induisant la multiplication des accès sur rue ;
- Des projets de division pour lotissement risquent d’acter des grands domaines patrimoniaux s’ils ne sont pas strictement encadrés réglementairement.

L’altération de la trame bâtie :

Les interventions nouvelles ne doivent pas contrarier le mode d’implantation du bâti tel qu’il est établi dans l’îlot, dans la rue. Telle rue qui est caractérisée par un bâti implanté à l’alignement ne peut accepter un bâti implanté en retrait. A l’inverse dans le quartier pavillonnaire où le retrait est la règle, une construction alignée serait mal venue.

Pour l’instant la qualité paysagère et environnementale de Nogent n’est pas confrontée à une forte pression immobilière, entraînant un renouvellement du bâti dommageable. Le risque est de voir se développer des programmes résidentiels importants qui modifient fortement l’ambiance de certaines rues :

- par une architecture et des volumes hors d’échelle qui ne s’accrochent pas de façon satisfaisante aux constructions anciennes ;
- réduisant les espaces végétaux d’aération du tissu ;
- portant directement atteinte aux éléments patrimoniaux (bâti, clôtures et espaces libres).

Les démolitions en angle de rues, particulièrement dommageables pour le paysage, ne peuvent rester sans cicatrisation. Les espaces gagnés doivent être aménagés de façon à s’incorporer avec soin à l’espace public.

Les démolitions en angle de rues, particulièrement dommageables pour le paysage, ne peuvent rester sans cicatrisation. Elles dégagent des pignons nus, prive les structures d’adossement (entraînant un défaut d’isolation), les panneaux publicitaires qui meublent les surfaces n’ont pas leur place dans une A.V.A.P. Plutôt que des espaces verts conçus comme bouche-trou, les espaces gagnés doivent être aménagés de façon à s’incorporer avec soin à l’espace public.



Les pans de bois nogentais



IV - LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1 – Le patrimoine archéologique

La sensibilité archéologique attestée dans les environs de Nogent couvre une large période allant du paléolithique ancien au Moyen Age. (Age du Bronze, Hallstatt et Tène et périodes gallo-romaines et mérovingiennes). Les zones figurées dans le plan de zonage archéologique ne correspondent pas à des vestiges particuliers mais à des potentiels définis en fonction de multiples paramètres.

Parmi les espaces sensibles on peut citer, sans que cela soit exhaustif :

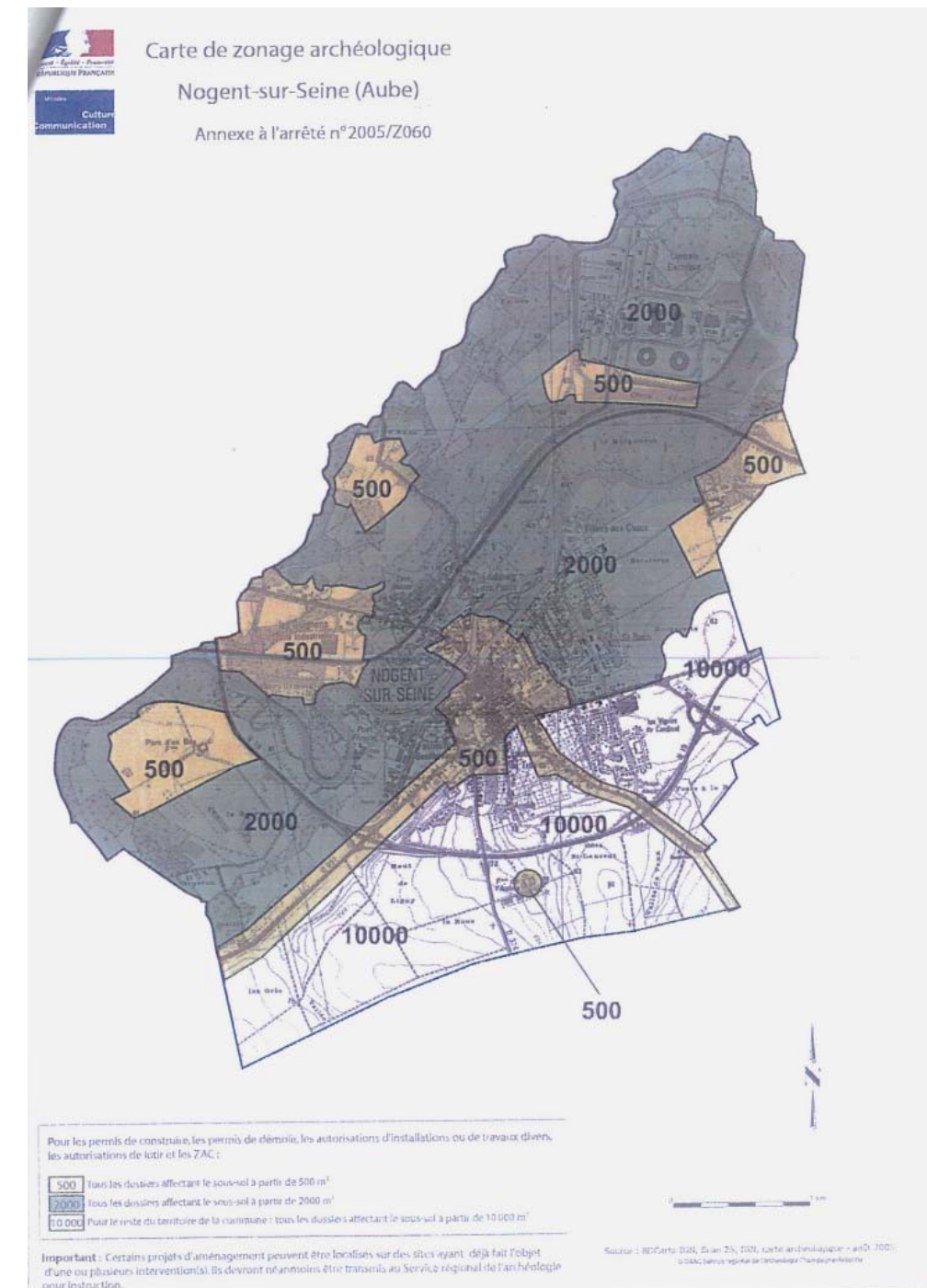
- le site de l'ancien Château (motte et enceinte urbaine) ;
- l'îlot Saint-Poing.

Un diagnostic archéologique a été commandé sur l'îlot situé entre les rues Saint-Poing et Gustave-Flaubert avant la construction du futur musée. Dans cette zone située dans le contexte du château, ont été découverts d'anciennes fondations et caves datant des 15^e-16^e siècles, des aménagements de fossés remontant au 12^e siècle.

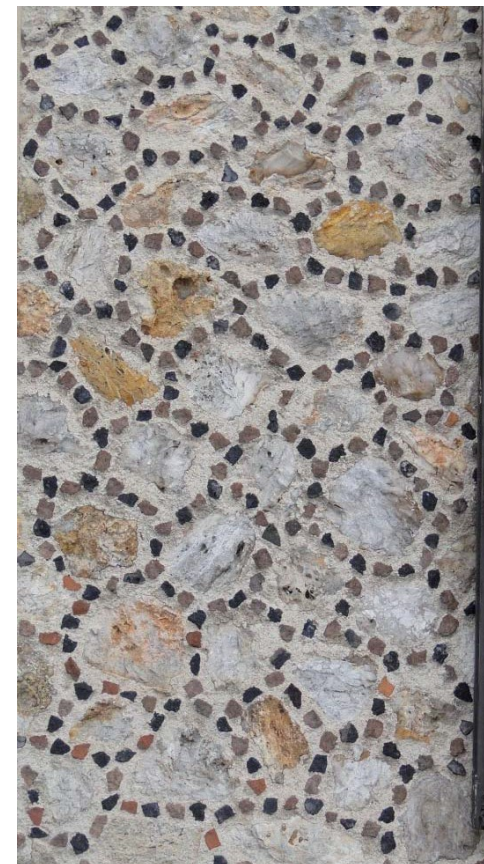
- une nécropole protohistorique à enclos circulaire a été identifiée par prospection aérienne à Bernières s'étendant à la commune voisine de Marnay-sur-Seine ;
- les Agrainâtes : enclos du bronze final ;
- Ferme du Parc d'en Bas : nécropole préhistorique à enclos ;
- Port d'Aube : Structures protohistoriques à trous de poteaux ;
- existence de gués (?) ;
- Il faut citer également, hors commune, les sites de Marnay et Pont-sur-Seine. Préalablement à l'implantation d'une future usine de bioéthanol, entre Marnay et Pont-sur-Seine, sur une parcelle de 47 ha, des sondages archéologiques ont été réalisés au cours de l'été 2006. De nombreuses occupations humaines, allant du Néolithique ancien au Moyen Âge, ont été repérées. Une fouille extensive sur plus de 12 hectares a été confiée à une équipe de l'Inrap entre février et septembre 2007.

Textes de référence :

- Livre V du code du patrimoine, relatif à l'archéologie préventive).
- Loi du 15 juillet 1980 (articles 322.1 - 322.2 du nouveau code pénal) relative à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance (dont destruction, détérioration de vestiges archéologiques ou d'un terrain contenant des vestiges archéologiques).
- Loi n° 89-900 du 18 décembre 1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux et son décret d'application n° 91-787 du 19 août 1991.
- Articles R. 111 3.2. du code de l'urbanisme (permis de construire et prescriptions d'ordre archéologique).



La pierre de taille



La pierre meulière et la pierre de Resson



2 - Les caractéristiques du patrimoine architectural nogentais

Le patrimoine nogentais est important, mais encore mal identifié. Les protections qui ont été engagées par l'administration au titre des Monuments Historiques s'avèrent assez peu nombreuses (2 édifices classés et 5 inscrits) au regard de l'intérêt et du nombre d'édifices de grande qualité.

Les matériaux :

On relève une grande variété de matériaux de construction (et de mise en œuvre), dont beaucoup sont de provenance ou de fabrication locale (grès, pierre de Resson, brique), mais aussi d'importation (calcaire, meulière, tuile violon, ...), venus notamment par la voie d'eau.

Situé à proximité de la première côte tertiaire de l'Ile-de-France, Nogent occupe une position charnière entre les modes de bâtir et matériaux de l'Ile-de-France et de la Champagne, ce qui a conduit, à partir du 19^e siècle, à un élargissement des solutions typologiques, à certaines hésitations, et à une certaine difficulté à se conformer à un modèle autochtone.

a) Le bois

La survivance d'un certain nombre de maisons à pan de bois révèle l'importance qu'a eue ce mode de construction dans les époques anciennes. L'emploi du bois était favorisé par la présence d'un artisanat de la charpente destinée à la batellerie : d'où également des formes originales de mise en œuvre comme la réalisation de combles en carène. Les artisans se sont également mis à copier, à la fin du 19^e siècle, des modèles de chalets au décor en bois découpé.

Le bâti médiéval (ou post-médiéval des 15^e-16^e siècles) faisait un large usage de la construction en pan de bois, pour la structure des étages, généralement posés en encorbellement au-dessus d'un rez-de-chaussée maçonné. Les risques d'incendie ont imposé des revêtements enduits qui ont masqué le travail de charpente et limité le recours à ce type de structure à l'époque classique. À cette époque, la brique, associée à la pierre, apparaît comme le matériau de structure de substitution du bois. Les façades en pan de bois sont aujourd'hui plus rares puisque seulement 48 édifices de ce type ont été recensés et que des structures en bois sont probables dans 14 % du bâti nogentais.

Les motifs décoratifs des pans de bois de qualité évoluent dans le temps. Le système de contreventement de la croix de Saint-André n'est pas dénué d'intentions décoratives (appareil croisé, quadrillé, doublage des écharpes, losanges imbriqués) et montre le savoir-faire des compagnons.

b) La construction en terre

Des briques (ou carreaux) de terre crue (séchée) sont utilisées dans les bâtiments agricoles et clôtures selon une pratique de construction vernaculaire fréquente dans les villages champenois.



Les murs en briques de terre

c) - Les pierres de taille

Le grès est utilisé dans le bâti nogentais pour réaliser des arcs, des encadrements de baies, chaînages, seuils, mais aussi bornes, quais, emmarchements, pavements de rues.

Les meulières et caillasses assurent le blocage des murs, visible dans les bâtiments de granges et les murs de clôture, recouverts d'enduits à pierre vue. Les meulières rouges ont été importées des carrières d'Ile-de-France pour la réalisation des maisons pittoresques de la première moitié du 20^e siècle.

Des calcaires d'importation, pierres de taille fines permettant la sculpture, ont été employés pour les édifices plus prestigieux où un décor sculpté était prévu (Théâtre, Caisse d'Epargne). Ces calcaires clairs ont été employés dans le but de se démarquer des pratiques locales. Avec eux sont importés d'autres modèles stylistiques.

L'architecture de chaînages
nogentaise du 18^e siècle





La brique à l'intérieur d'un réseau de chaînes en pierre

La brique aux 19^e et 20^e siècles



La brique en chaînage



d) - La brique, une architecture de chaînage

La brique a été relevée dans 176 cas de bâtis de qualité recensés (soit 31 % de l'ensemble), parmi lesquels, dans 90 cas, elle est associée à d'autres matériaux pour constituer une maçonnerie mixte. La brique apparaît notamment souvent en chaînage, qu'elle soit le constituant du chaînage lui-même ou de son remplissage. Elle forme un réseau quadrillant en harpes la façade (bandeau d'étage, bandeau sous la corniche, chaînes harpées en angle, en encadrement de baie). Cette mise en œuvre apparaît comme un substitut du pan de bois et constitue un appareil de maçonnerie mixte avec les remplissages en moellons. L'emploi de la brique permet surtout de faire l'économie de la pierre, trop coûteuse. Le matériau est apparenté à la Brique de Bourgogne : 22 × 11 × 6 cm ou à la Brique de Paris : 21,5 × 11 × 5,5 cm. Selon qu'on considère ou non l'épaisseur du joint, ces dimensions peuvent être 21,5 × 10,3 × 6,5 cm. Des modules en quart de rond sont fabriqués pour les corniches.

Cette architecture de chaînage appartient en propre à toute la zone de la craie sénonaise, présente en couronne autour de Paris de la Champagne à la Normandie, régions où la pierre n'est pas facilement disponible. On peut penser à ce sujet à une influence de l'architecte Sebastiano Serlio, qui publie dans son livre VI des modèles de bâtiments à la française ainsi bâtis. Ces recherches de modèles, qui se traduisent par les projets de bâtiments de communs pour le château de Fontainebleau, ont concouru à la formation de ce type d'architecture en maçonnerie mixte et l'ont rendu classique dans la région. Une majorité d'édifices du 18^e siècle reprend cette architecture de chaînage. Le principe s'est maintenu jusque vers 1900, avec des proportions différentes.

Comme pour le pan de bois, la brique mise ainsi en œuvre est porteuse d'un décor. L'architecture nogentaise a tiré parti des effets polychromes propres à cette maçonnerie mixte qui constitue déjà par sa nature un décor de façade. Dans certaines architectures créées autour de 1900, les insertions de brique en façade échappent à toute notion structurelle.



Les chaînages en brique des 19^e et 20^e siècles



Les briques silico-calcaires



Les façades à décors moulurés réalisés en enduit

e) - Les façades à modénature enduite

Elles sont apparues plus récemment, au 19^e siècle

Copiant les architectures de pierre et reproduisant les styles historiques, elles apparaissent à Nogent comme des produits d'importation venant de Paris

Cependant, beaucoup de façades aujourd'hui enduites, relèvent de phénomènes de dénaturation (gommage de modénature, recouvrement de la pierre et de la brique)

Des matériaux plus récents apparaissent comme le ciment (faux pans de bois)

f) - Les matériaux récents

La voie d'eau, puis au milieu du 19^e siècle le chemin de fer, ont accru la variété des matériaux employés. Au début du 20^e siècle apparaissent les briques silico-calcaires, plus claires et susceptibles de plusieurs teintes, qui ont été utilisées notamment dans les Grands Moulins et dans le grand logis pittoresque du Quai des Granges. Il existe également des façades en totalité de brique rouge d'un format moderne bien différent de la brique ancienne.

Matériau le plus récent, le ciment permet jusqu'à la réalisation des faux pans de bois de l'architecture pittoresque.



L'église Saint-Laurent



L'Hôtel Dieu



Le Théâtre



La Caisse d'Épargne



La Halle



La chapelle du Dieu de Pitié



L'auditoire



L'Espace Boeswillwald



Le Musée



Le Pavillon Henri IV

Les types de programmes :

Le patrimoine bâti nogentais illustre divers types de programmes. La variété de l'architecture nogentaise tient à la confrontation de divers programmes d'édifices, allant du rural à l'industriel, du fait des anciennes activités économiques et des fonctions historiques de la ville comme subdélégation puis Sous-préfecture :

- L'hôtel particulier, avec ses communs, murs de clôture, portail, parcs, pavillons de jardin, ... (18 cas recensés) ;
- Les monuments publics, religieux, de génie civil, d'équipements publics (16 cas recensés) ;
- La maison (358 cas), la maison de ville avec commerce du centre-ville (74 cas) ;
- L'immeuble de rapport, son mode de distribution de ses espaces intérieurs (6 cas recensés) ;
- Les bâtiments d'activité commerciale et artisanale (23 cas) ;
- Les petits monuments (patrimoine de proximité) (3 cas recensés) et le mobilier urbain.

Les Monuments

Le caractère de la ville de Nogent tient à l'intérêt que présentent ses monuments qui structurent l'espace symboliquement et physiquement. L'église Saint-Laurent en est le principal élément, signalé par son haut clocher veillant sur l'ensemble urbain tout entier massé à ses pieds. Le château a depuis longtemps disparu, remplacé, en quelque sorte, par l'équipement attractif du Musée. Mais quelques éléments témoignant de l'importance de Nogent à l'époque médiévale et classique subsistent : Auditoire et Hôtel-Dieu, vestiges du Grenier à sel. Les autres monuments sont des témoignages d'activité industrielle et commerciale : Grands moulins, aussi importants par leur dimension que par le témoignage qu'ils représentent d'une activité ancienne.

L'église Saint-Laurent, remarquable édifice mi gothique mi Renaissance, a été commencée par le chœur en 1421, la nef en 1500, avec une tour-clocher datée de 1521. La plateforme située à 35 m a été surélevée en 1556 d'une superstructure ajourée originale portant à 37 m la statue de Saint-Laurent qui la surmonte (cet ouvrage serait à interpréter comme une représentation symbolique du grill de Saint-Laurent). Le bâtiment fait l'objet d'un projet de restauration.

De l'Hôtel-Dieu médiéval fondé en 1230, qui était situé rue de l'Hôtel-Dieu, il ne subsiste plus que des contreforts d'angle en façade, mais le nouvel Hôtel-Dieu qui lui a succédé, construit rue de l'Auditoire en 1836, forme un ensemble intéressant avec sa chapelle ornée d'un clocher de 1704.

Les chapelles de Saint-Roch et du Dieu-de-Pitié, reconstruites au 19^e siècle sont extérieures à la ville et semblent aujourd'hui égarées dans les extensions périurbaines.

La Halle, ancienne Halle aux grains, construite d'après les projets des architectes Foy (1850-1851) et Lenoir (1857-1860), qui était dotée d'un grenier d'entreposage, accueille toujours deux marchés hebdomadaires, les mercredis et samedis matin (Archives Nationales F 21 1877 dr 36 n° 275 août 1849 (plan, coupe, élévation), Conseil des Bâtiments Civils).

Le Théâtre, dû à l'architecte Poncy (1867-1868), avec sa salle à l'italienne et sa façade ornée de sculptures d'Alfred Boucher.

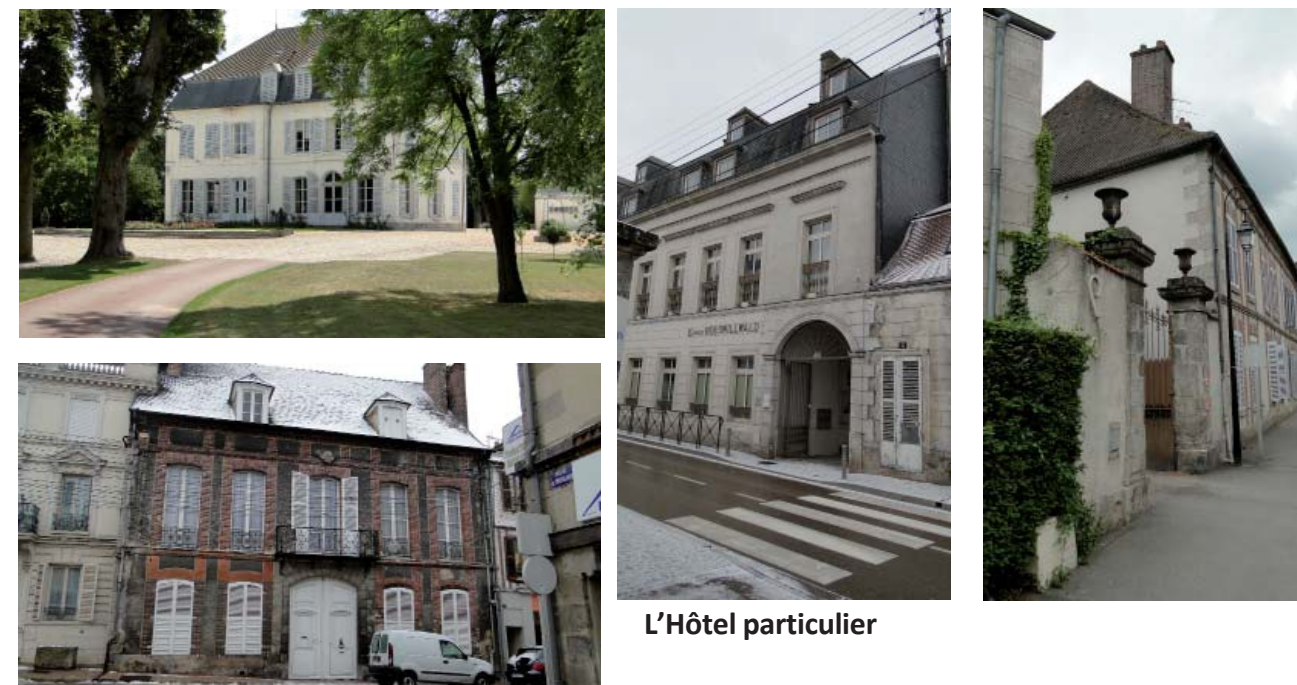
La Caisse d'Épargne, qui tire sa monumentalité de son implantation dans l'axe du pont.

L'Hôtel de Ville actuel est installé depuis 1826 dans un hôtel particulier du 17^e siècle, l'Hôtel de Valville, et restauré en 1996 avec des extensions contemporaines.

L'ancien château n'existe plus, mais le Musée Municipal Paul Dubois - Alfred Boucher continue d'assurer à ce lieu une fonction touristique. Cet édifice conçu au départ comme une demeure bourgeoise a été affecté au musée, inauguré en 1902 sous cette fonction. Il a été construit sur les fondations de l'Ancien château fort (motte féodale). Le sculpteur Alfred Boucher est le créateur de ce musée auquel il fera don, en 1902, d'une cinquantaine de ses œuvres.



Les maisons de ville



L'Hôtel particulier



Les maisons en lotissement



Pavillons de jardin



Les lieux à valeur historique

La demeure, les maisons et immeubles

Les différentes formes de la demeure sont présentes à Nogent :

- L'hôtel particulier classique est remarquablement illustré, bien qu'il n'ait pas toujours la disposition habituelle entre cour et jardin, doté de ses communs, clôtures, portail, parc, pavillon de jardin, ... ;
- La maison de ville, disposant d'un rez-de-chaussée commercial, à la façade plus ou moins ornée (balcon, ferronnerie, enseigne commerciale, ...) ;
- La maison, dont il existe divers modèles à l'usage des différentes classes sociales ; elle est généralement implantée en ordre continu à l'alignement mais, dès qu'on s'éloigne du centre, elle est en ordre discontinu et laisse alterner cours et jardins derrière ses murs de clôture ;
- L'immeuble de rapport.

La maison de ville

Les maisons formant le centre ancien de Nogent sont tout à fait typiques des petites villes de Champagne ou d'Ile-de-France. Il s'agit souvent au centre-ville de « maisons de ville » puisque, d'origine, elles comportent une activité au rez-de-chaussée, surmontée d'un étage d'habitation et d'un grenier d'entreposage. Du fait de la réduction du commerce de détail, seules les rues principales (armature commerciale) ont conservé cette fonction.

L'Hôtel particulier

Il ne se présente pas sous la forme de l'hôtel « à la française » entre cour et jardin, mais son caractère nobiliaire tient à la hiérarchie entre les parties constituantes, à l'importance des accès, à la symétrie de la composition et aux jardins qui leur sont associés.

La maison en lotissement au milieu de son jardin

A ce bâti en continu à l'alignement sur rue s'opposent les formes prises par le lotissement à la fin du 19^e siècle : une conception de la maison isolée au milieu de son jardin. La maison des lotissements pavillonnaires résidentiels de la fin du 19^e siècle et du 20^e siècle, est implantée au centre de la parcelle avec jardin et clôture sur la rue. Ce type de demeure est caractéristique du développement de Nogent au 19^e siècle en bordure de Seine et sur l'avenue Jean Casimir-Périer.

Quelques ensembles résidentiels montrent des maisons en retrait de l'alignement, mais accolées (rue Anatole France, avenue Pasteur, ...).

L'immeuble

Il existe peu d'immeubles, sinon parmi les programmes récents, aucun qui puisse être repéré au sens de la qualité patrimoniale.

Les pavillons de jardin

Les bords de Seine, autrefois animés d'une vie batelière importante, représentaient un spectacle dont les résidences limitrophes ont souhaité profiter par l'aménagement de jardins en terrasse et la construction de pavillons de jardin, héritiers des vide-bouteilles du 18^e siècle.

Les lieux à valeur historique

En plus de leur valeur architecturale propre, un certain nombre de demeures ont à Nogent une valeur historique ou anecdotique, de par les personnalités qui les ont habitées :

- La maison dite « Pavillon Henri IV » est l'une des plus remarquables maisons à pan de bois de Nogent. La tradition orale situe la construction de cette maison vers 1530 et y associe la visite du roi Henri IV. Les recherches effectuées lors de sa restauration en 2000 retiennent la seconde moitié du 16^e siècle. Ce lieu est utilisé aujourd'hui pour des expositions temporaires régulières.

- Maison Bertin, 20 rue Saint-Laurent, où a logé Napoléon en 1814, puis peu après par le Tsar Alexandre I^{er} ;

- Maison de la famille Flaubert, rue de l'Étape au Vin ;

- Maison Claudel, rue Saint-Epoing et 4 rue Gustave Flaubert, maison du 17^e siècle, lieu de résidence de Paul et Camille Claudel de 1876 à 1879 ;

- Villa des Chaumes ou Villa de la Païva, rue Anatole France, habitée par Esther Lachmann, marquise de Païva (1819-1884) ;

- Villa Mon Buisson, rue Mon Buisson, construite en 1864 pour le sculpteur Marius Ramus, ornée de 2 cariatides du sculpteur, qui est évoquée par Flaubert ;

- La maison Boeswillwald, 1 rue François Bachimont, est une propriété acquise vers 1840 par Émile Boeswillwald (1815-1896), architecte, élève de Viollet-le-Duc, inspecteur général des Monuments Historiques, auteur de nombreuses restaurations d'édifices médiévaux. Elle a été transformée en 1994 en un équipement public (Bibliothèque municipale, École de Musique), l'« Espace Boeswillwald »).

En outre certaines maisons présentent, en plus de leur intérêt architectural, un intérêt littéraire :

- Maison de la Turquie mentionnée par Flaubert dans l'Éducation sentimentale, qui serait, dans le roman, la fameuse maison de passe de Zoraïde Turc ;

- Maison de Madame Moreau, qui est la Maison Flaubert, mais que l'écrivain a situé à côté du théâtre ;

- Hôtel du Cygne de la Croix, rue des Ponts, ancien relais de poste du 16^e siècle.

Les bâtiments agricoles



Les industries

Ancienne broserie

Ancienne malterie



Les équipements

Certains équipements publics se signalent par leur architecture néoclassique (Halle, ancien Tribunal, Sous-préfecture) ou éclectique (Théâtre, Caisse d'Épargne). D'autres équipements occupent des bâtiments historiques reconvertis (Hôtel de ville).

Le lavoir, hérité d'un ancien bateau-lavoir et reconstruit en 1959, confère un caractère pittoresque à l'ancien port nogentais.

Les bâtiments agricoles

Quelques fermes, au milieu de leur domaine d'exploitation (fermes de Villiers aux Choux, de Bernières, du ru de l'Aulne), adoptent la disposition traditionnelle de la région, autour d'une cour.

Les activités artisanales et industrielles

Il reste des traces nombreuses des multiples activités artisanales, d'entrepôt et de transformation, liées autrefois à la batellerie (travail du bois) et à l'agriculture (minoterie, malterie). En retrait des voies principales, de nombreux lieux d'entreposage se reconnaissent en cœur d'îlot à l'aspect fermé de leurs façades, aux baies de grenier munies de dispositifs de levage (lucarnes passantes), de dispositifs d'aération (baies de grenier, lanterneaux).

Leur activité a cessé mais les locaux n'ont pas pour autant été démolis et certains recèlent même encore les machines et l'outillage complet. Cette particularité a retenu l'attention de l'Inventaire général de la Culture, qui a entrepris un inventaire systématique de ce type d'édifices en 1998. Cependant il est trop tôt pour se prononcer sur un patrimoine industriel du 20^e siècle en activité.

- Grands moulins

Les Moulins Sassot, héritent d'une activité déjà attestée à Nogent depuis le 9^e siècle. Les moulins ont accompagné la ville dans son évolution. Simples constructions d'abord, ils deviennent de plus en plus solides, surtout après un premier incendie en 1629. Toujours à la pointe des innovations, l'usine finit par enjambrer le fleuve pour alimenter 15 meules. En 1880, Pierre Sassot fait l'acquisition des moulins et y construit un silo en 1901. Ravagés par un nouvel incendie, ils sont reconstruits en 1908, par Clément, architecte de Romilly. Les moulins accueillent aujourd'hui le siège du groupe agro-industriel Soufflet depuis 1994. La qualité de l'architecture, le souci d'ornementation, la présence d'une tour horloge digne des « châteaux de l'industrie », tout concourt à la célébration d'une puissance industrielle.

- Silos de l'entreprise Soufflet

Il existe encore des exemples, quai du Général Sarrail, des différentes générations de silos qui se sont succédé.

- Ancienne corderie (près du Pont Saint-Nicolas) ;

- Ancienne broserie (sur l'île entre les 2 ponts) ;

- Minoterie Sassot frères, rue de la Poterne (1^{er} quart 20^e s.) ;

- Malterie Sassot frères, puis silo, RN 19 ;

- Laiterie industrielle Redon frères, puis fromagerie industrielle Saint-Julien, 1902, 17 bis ancienne route de Villenaux.

- Sucrierie Chatard et Cie, vers 1865, Zone portuaire du Canal Terray. (Démolie pour l'extension de la malterie Soufflet.

- Brûlerie de café Georges Vernier, 21 rue François Bachimont, 1934, avec sa tour permettant l'élévation puis la descente des produits par gravité pour obtenir du café moulu destiné à l'emballage sous vide 1965

De nombreuses granges sont installées sur cour, parallèlement à la rue, ou avec retour en équerre sur les faubourgs et dans le quartier du Champ Callot. Elles ont des fonctions voisines et sont dotées d'accès cochers passant sous le logis principal, souvent pavés et munis de bornes en grès. Les granges sont elles-mêmes dotées de porches, édicules perpendiculaires permettant l'entrée de charrettes hautes.

Les activités commerciales

Les activités commerciales occupent les rez-de-chaussée des maisons du centre ancien. Alors que l'architecture des commerces est fréquemment renouvelée dans les rues principales, quelques devantures commerciales anciennes isolées ont cependant subsisté lorsque l'activité a cessé, ce qui a assuré leur conservation (devantures décorées en applique en bois, ancienne marquise du Café Bellevue).

La Halle qui accueille à couvert le marché est un remarquable équipement public dont l'architecture et la dimension montrent l'importance qui était accordée aux échanges commerciaux à l'époque où les canaux et les chemins de fer se développent.

Le patrimoine de proximité

La présence de la sculpture des artistes nogentais n'est pas seulement représentée par les collections du Musée. Leurs œuvres peuvent également être admirées en situation sur l'espace public (monuments commémoratifs), au cimetière communal et dans l'église Saint-Laurent :

- un groupe en bronze, « la Piété filiale », par Alfred Boucher, orne le parc du Musée ;
- le monument aux morts de la guerre de 1914-1918, installé sur la place d'Armes a été réalisé par le sculpteur Alfred Boucher qui l'a offert en 1921 à la commune. Il vient de faire l'objet d'une inscription ISMH, le 9 mai 2011.

Le cimetière communal contient deux sépultures illustrées par les sculpteurs nogentais :

- la statue « La Douleur » orne la tombe de la famille Sassot ;
- un buste en bronze et les figures de la Peinture et de la Sculpture, réalisés par Alfred Boucher et Émile Boeswillwald (1868, présenté au Salon de 1907) ornent le tombeau de Paul Dubois et de sa famille.

L'église Saint-Laurent déjà riche d'objets mobiliers classés (orgue, vitraux, tableaux et sculptures anciennes) offre également des œuvres de Marius Ramus (statues de Saint-Laurent et de Saint-Roch), de Alfred Boucher (Christ en croix, Piéta de 1894) et de Paul Dubois (Vierge Mère de 1866, Saint-Jean-Baptiste enfant de 1863).

- Les puits, les pompes
- Les croix de chemin

Les granges, entrepôts et silos



Les commerces



Les petits monuments





Les ouvrages de génie civil





Les ouvrages de génie civil

- **Le port médiéval.** Il a été profondément modifié par le rehaussement des digues, mais les ruelles se dirigeant vers le fleuve témoignent de la façon dont le centre-ville de Nogent se mariait à la rivière. D'anciens petits escaliers d'accès à l'eau, ouvrages en pierre (escaliers, bornes en pierre) permettent d'évoquer ce passé essentiel dans l'économie nogentaise. Des perrés sont encore visibles place des Petits Prés.

- **Les ponts Perronet.** Même reconstruits, les ponts Saint-Nicolas et Saint-Edme évoquent les travaux d'édilité du 18^e siècle. Ils sont accompagnés d'ouvrages en pierre (murs de soutènement, culées, terrasses, escaliers, rampes).

- **Les ponts monument historique de l'ancienne route royale.** Deux ponts du 18^e siècle qui enjambent les différentes noues de la Bassée ont bénéficié d'une protection de classement Monument Historique dans la section de la route royale entre les communes du Mériot et de Nogent : Pont des Capucins sur la Noue des Nageoires et Pont du Bois du Champ sur la Noue de Pigny.

- **La route des 21 Ponts.** Les marais et zones humides de l'ancien lit de la Seine sont traversés par la route de Port-Saint-Nicolas (en partie sur la commune de Saint-Nicolas-la-Chapelle), surnommée « route des 21 Ponts ». Ces ponts, dont la structure associe la pierre de taille et la brique, n'ont pas été aussi bien conservés que ceux de la grande route, car, plus étroits ils ont dû être élargis sur un côté par des ouvrages modernes en console. Cependant avec leurs piles à bec, ils reproduisent en petit la disposition des grands ponts classiques.

- **Aménagements pour la gestion de l'eau.** Il reste divers ouvrages destinés à canaliser l'eau, tels que le ponceau et l'ancien abreuvoir de la rue du Poncelot, et des bassins creusés dans les jardins, qui peuvent être les traces d'anciennes cressonnières sur le ru de l'Aulne et dans l'île.



Les éléments de qualité du bâti :

Les formes de toiture

Les bâtis de qualité recensés présentant un toit en appentis (forme la plus simple, c'est-à-dire à un seul pan) sont très rares (11 cas). En revanche, 57 % des bâtis présentent un toit traditionnel à 2 pans (325 cas). Les 2 pans aigus signalent des maisons d'origine médiévale, tournant souvent en direction de la rue une façade à pignon triangulaire, mais restent la règle pendant des siècles. De nombreux cas de hauts combles ont été recensés : il s'agit généralement des structures les plus anciennes à longs pans très inclinés, remarquables dans le paysage, recelant des ouvrages de charpente remarquables.

Dans 22% des cas recensés, les toits nogentais sont recoupés par des croupes. Dans certains cas, ces croupes proviennent du rabattement d'un pignon à 2 pans réalisé lors d'un réaligement, ou accompagnent des cas de configurations parcellaires diverses (angle).

9 % des toits recensés (54 cas) adoptent la forme classique en pavillon (à 4 pans).

6 % des bâtis recensés (36 cas) sont dotés de combles brisés à la Mansart, lorsque cette forme appartient bien à la conception d'origine du bâtiment. À partir de l'époque classique les solutions du toit en pavillon et du toit à la Mansart permettent d'individualiser le corps de logis. L'élégance de cette forme tient au profil à coyau des 4 versants et aux épis marquant les deux sommets du faîtage.

Dans 5 cas, le comble brisé à la Mansart a été reconnu comme un rajout, non authentique pour l'intégrité du patrimoine.

On rencontre quelques exemples de combles en carène (4 cas). C'est au cours du 16^e siècle que la technique de fabrication des toits en carène de bateau renversé prend son essor en France. Ces charpentes « à la Philibert Delorme », du nom de leur concepteur, s'inspirent de la forme des carènes de navire. Dans son principe, cette charpente par petits bois économise les fortes pièces de charpente. Cela permet de profiter de l'intégralité des combles pour le stockage des denrées, notamment pour le fourrage lors de la construction de granges. A signaler qu'on attribue à Philibert Delorme, mais sans preuves, le dessin de la clôture extérieure de l'église.

Les cas de toits-terrasse recensés sont très rares (3 cas), du fait du petit nombre de patrimoine moderne recensé.

Les lucarnes, les cheminées

Les lucarnes à croupe à la capucine reprennent à petite échelle la forme du toit à croupe sur lequel elles sont implantées et le matériau tuile plate. Certaines lucarnes donnent accès à des greniers d'entreposage des grains, en débord, et ont conservé le dispositif de levage à poulie. Le 19^e siècle introduit les modèles plus aristocratiques de lucarnes à fronton et les lucarnes œil-de-bœuf.

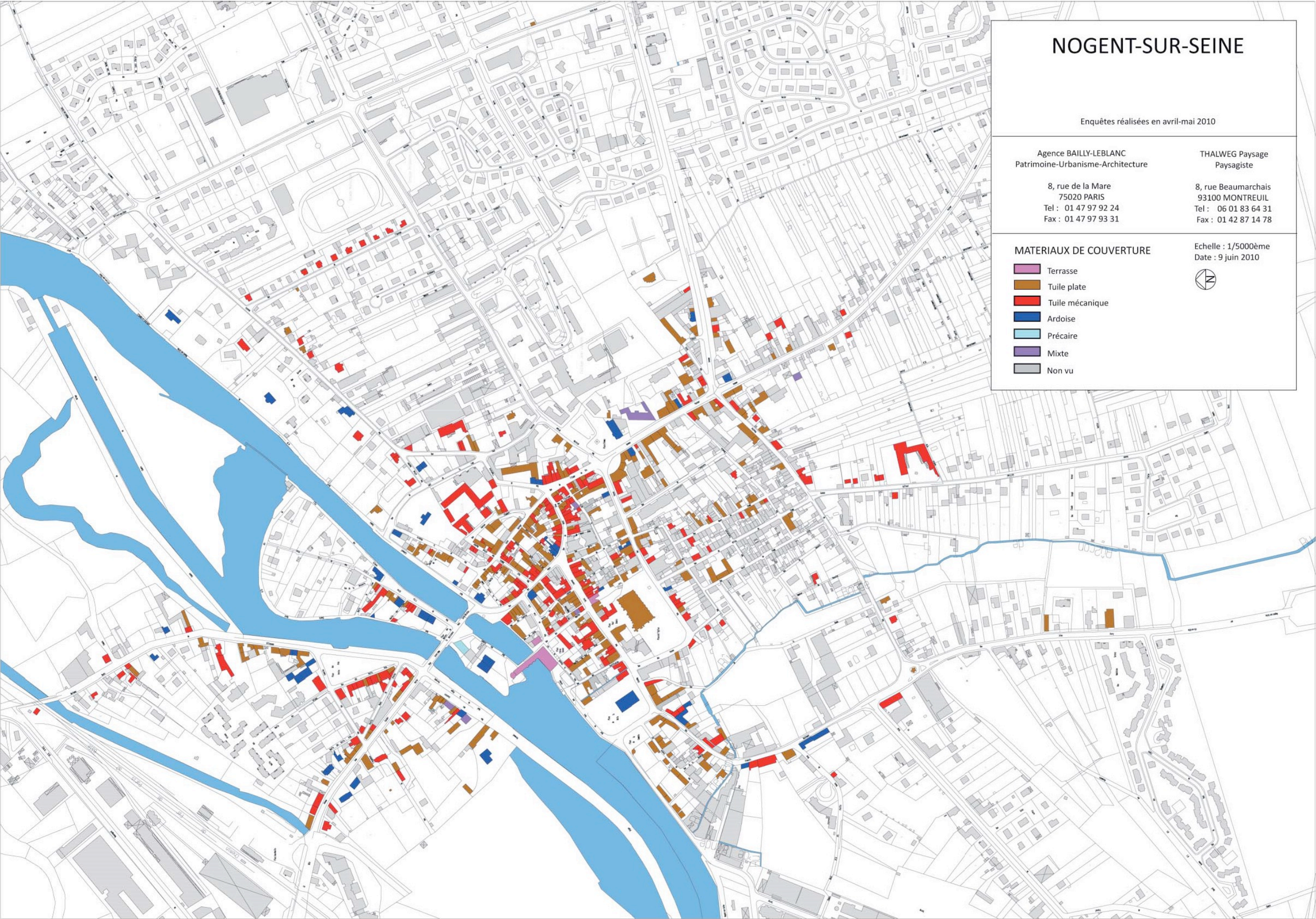
Les cheminées le plus souvent en brique, et de forte section sont hautes en proportion de la hauteur des faîtages. Elles sont souvent solidaires de gros murs de refends mitoyens dont l'ancienneté peut remonter au Moyen Age.

Les combles sont ornés d'épis de faîtage, d'abord d'esprit traditionnel en terre cuite, ensuite en métal (fleurons médiévaux ou classiques, girouettes à décor figuré). L'adoption des tuiles à emboîtement a introduit des ornements de rive (antéfixes) et de crête en terre cuite rouge dont l'industrie a développé dans la deuxième moitié du 19^e siècle tout un catalogue.



Lucarnes et cheminées





NOGENT-SUR-SEINE

Enquêtes réalisées en avril-mai 2010

Agence BAILLY-LEBLANC
Patrimoine-Urbanisme-Architecture

8, rue de la Mare
75020 PARIS
Tel : 01 47 97 92 24
Fax : 01 47 97 93 31

THALWEG Paysage
Paysagiste

8, rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL
Tel : 06 01 83 64 31
Fax : 01 42 87 14 78

MATERIAUX DE COUVERTURE

- Terrasse
- Tuile plate
- Tuile mécanique
- Ardoise
- Précaire
- Mixte
- Non vu

Echelle : 1/5000ème
Date : 9 juin 2010



Les matériaux de couverture

La tuile plate :

270 cas de Tuile plate ont été recensés sur 569, soit 47 % du patrimoine recensé.

La tuile plate de Bourgogne est majoritairement employée dans le bâti ancien de Nogent. Elle est notamment associée à de hauts combles, à pignons aigus, qui la mettent en valeur. Ces hauts combles supposent l’existence de remarquables charpentes anciennes et signalent les bâtis les plus anciens (15^e-16^e siècle). Ce matériau qui est en harmonie colorée avec les façades est très présent dans le paysage. Il existe des modèles locaux du Nogentais présentant une extrémité s’arrondissant en écaille de poisson.

Les bardeaux de châtaignier, matériau régional devenu aujourd’hui plus rare (clocher de Villemaur, maisons troyennes), étaient utilisés en couverture comme en bardage.

218 cas de Tuile Mécanique à emboîtement ont été recensés, soit 38 % du patrimoine recensé. Des toitures anciennes ont été converties à ce matériau aux indéniables qualités. En effet, dans certains cas de bâtiments antérieurs à 1800, ce matériau ne peut pas être considéré comme authentique ainsi que pour les autres cas où cette tuile se trouve associée à l’ardoise.

L’ardoise a été recensée dans 47 cas, soit 8 % du patrimoine recensé, matériau qui signale des équipements ou des logis des 19^e et 20^e siècles.

Le zinc apparaît dans deux cas où celui-ci constitue le terrasson d’un comble à la Mansart. De même, on relève 3 cas de mixité tuile mécanique / ardoise.



Tuiles plates

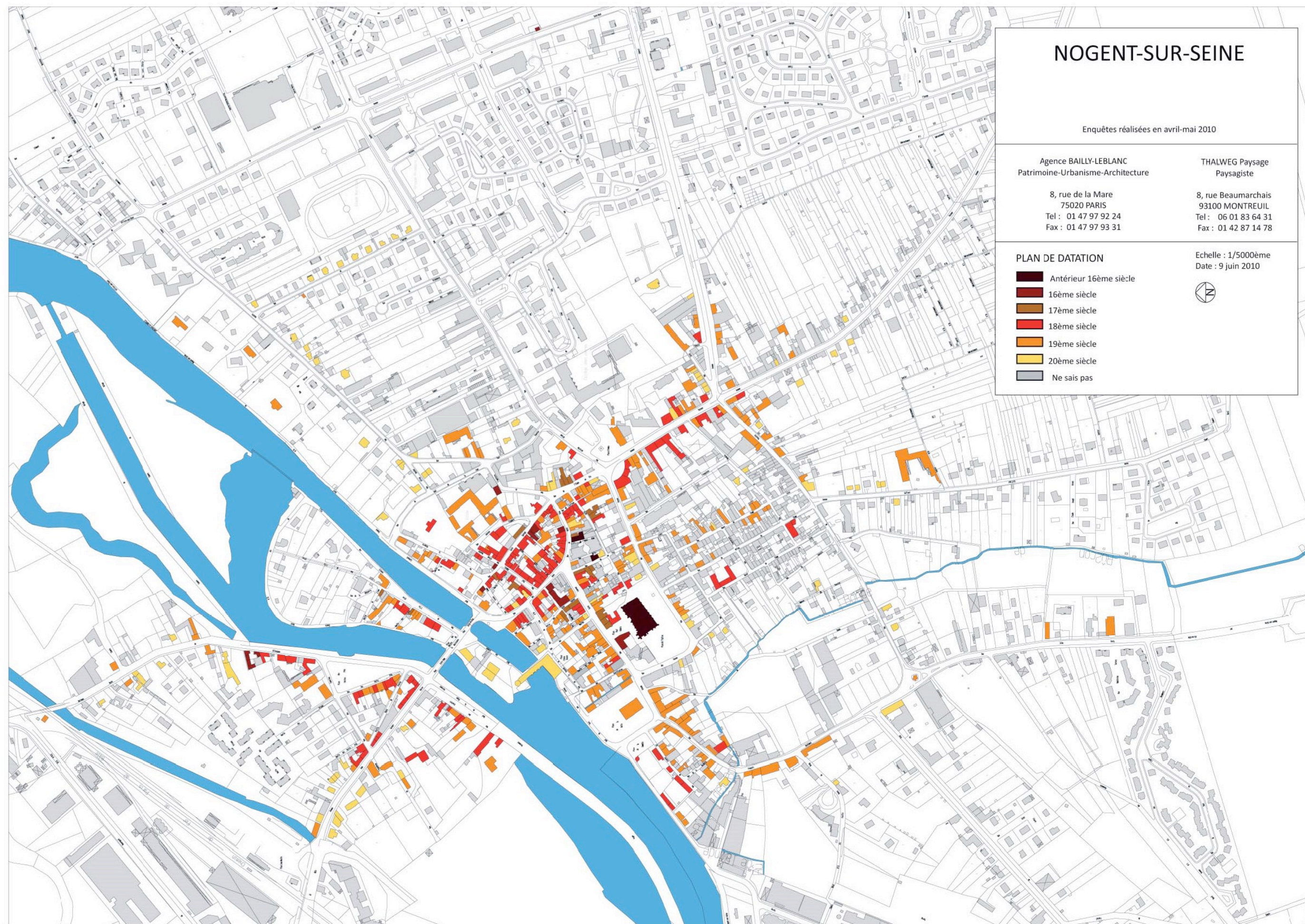


**Bardeaux de châtaignier
en bardage vertical**



Décors de toiture associés à la tuile mécanique





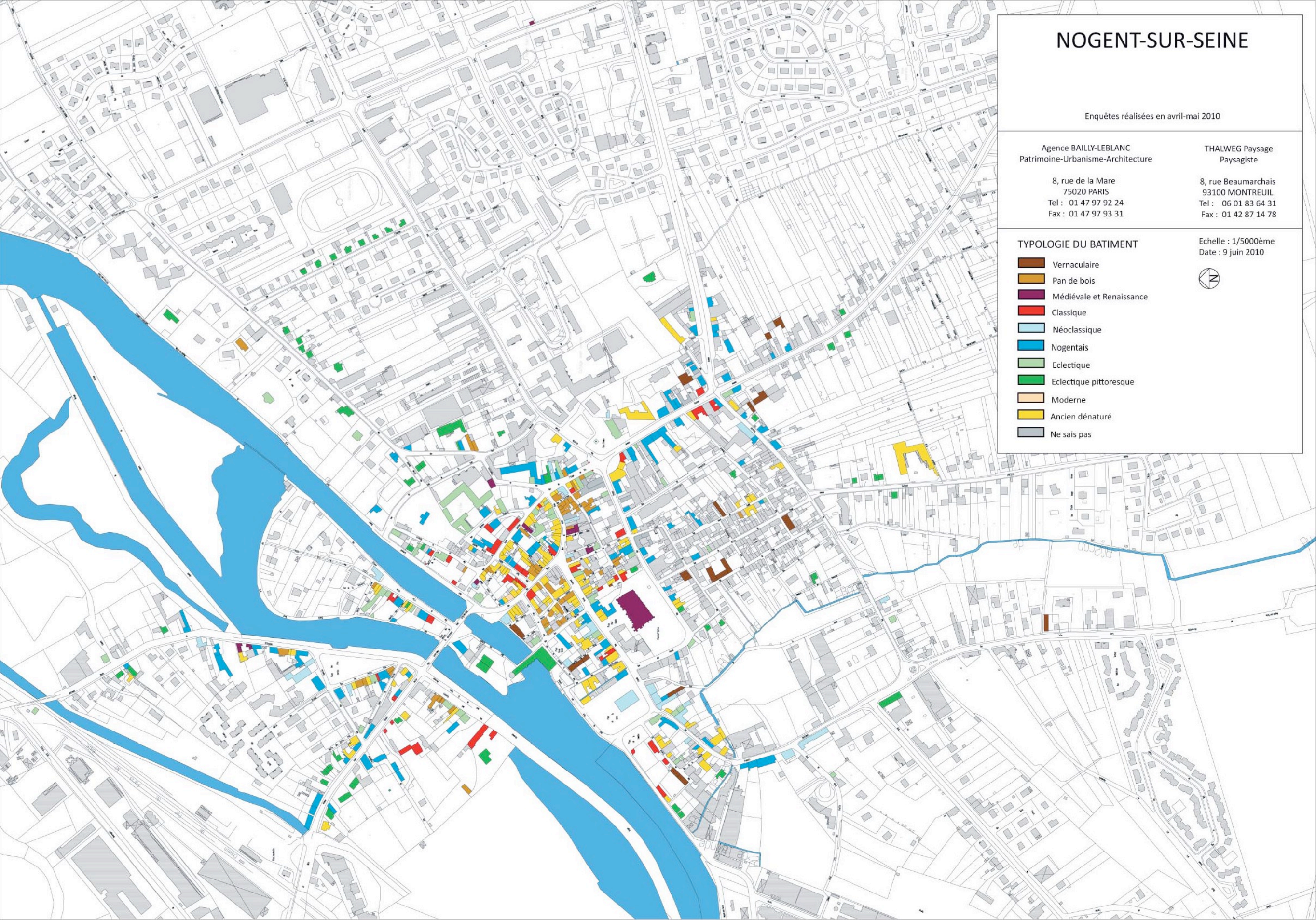
La datation du bâti

Sur les 569 éléments bâtis de qualité recensés :

- 38 éléments recensés (7 %) sont antérieurs à 1700 (dont 18 cas antérieurs à 1600).
- 20 bâtis ont été repérés pour le 17^e siècle (3 %).
- 161 bâtis ont été repérés pour le 18^e siècle (28 %).
- 234 bâtis ont été repérés pour le 19^e siècle (31 %).
- 95 bâtis ont été repérés pour le 20^e siècle (17 %).

Les témoignages des époques antérieures à 1700, diffus, ne présentent pas de regroupement significatif et le pavillon Henri IV et l’Auditoire par exemple se trouvent relativement isolés. En revanche le 18^e siècle a laissé la marque la plus lisible dans le tissu du centre ancien avec un ensemble cohérent de maisons de ville (rues de l’Hôtel Dieu et des Ponts, rue Saint-Epoing et en partie sur le faubourg de Troyes). Le 19^e siècle a imposé sa marque sur le quartier de la Halle, des bords de Seine, sur les bâtiments d’activités, et le faubourg de la rue François Bachimont.





La typologie stylistique

Les typologies anciennes

7 typologies médiévales et 3 Renaissance ont été repérées pour les typologies anciennes. Le fonds le plus ancien du bâti du centre de Nogent est difficilement identifiable, sauf sur la réputation des travaux historiques. Il est très probable dans un centre ancien comme celui de Nogent que des maçonneries médiévales antérieures aient pu être conservées au sein des maisons d’aspect extérieur plus récent. Il en est ainsi des refends épais soulignant les limites mitoyennes qui avaient une fonction de pare feu et ont survécu aux rénovations ultérieures. Rue de l’Hôtel-Dieu notamment, ces refends présentent sur rue une finition en encorbellement en pierre de taille (grès). Des contreforts médiévaux à ressauts successifs signalent l’ancien Hôtel Dieu. Des études qui ont été menées sur la Maison Bertin, au 20 Grande rue Saint-Laurent, ont révélé la présence d’un mur du 14^e siècle. De la même façon, c’est dans les caves que se lit l’histoire du bâti ancien. Plusieurs caves anciennes révèlent des structures médiévales tardives, intéressantes pour l’archéologie du bâti.

Les plus anciennes maisons de Nogent dont l’origine remonterait au 16^e siècle sont peu nombreuses et très transformées. Des piédroits ou des chaînages de grès les signalent. Il s’agit de maisons qui assumaient des fonctions importantes, comme des fondations religieuses, d’anciennes auberges.

La typologie classique

43 éléments sur 569 soit 8 %. C’est surtout au 18^e siècle qu’un regain d’activité économique, associé vers 1750 à l’aménagement de routes, favorise la construction à Nogent. La typologie des façades présentant des chainages de brique et des baies et lucarnes au profil en arc segmentaire constitue la première catégorie cohérente de bâti ancien nogentais.

La typologie Néoclassique

26 éléments sur 569, soit 5 %, relèvent de la typologie néoclassique. Ce style sévère, en rupture avec le rococo, débute fin 18^e siècle et couvre le début du 19^e siècle (époques Louis XVI à Napoléon 1^{er}) jusqu’au retour des façades plus ornées qui réapparaissent après Louis-Philippe. Ce style est particulièrement bien exprimé par le Tribunal avec sa façade en grès à fronton à l’antique.

La typologie éclectique et pittoresque

Cette typologie abondante mais multiforme représente à Nogent 72 éléments sur 569, soit 13 % du patrimoine recensé. Après la période néoclassique, la seconde moitié du 19^e siècle, renoue avec l’ornementation des façades. Elle voit fleurir divers styles de façades, souvent très ornées de modénatures et sculptures, animées d’effets de contrastes polychromes, un art de l’allusion et du pastiche. L’éclectisme des sources est très ouvert. À côté des différents styles historiques « néo » (néo médiéval ou néo régionaliste) et des tendances stylistiques pittoresques, c’est la reprise des styles de l’architecture classique française classique des 17^e et 18^e siècles qui l’emporte, avec son répertoire : chaînages à refends, pilastres, balcons sur consoles, baies à clés ornées, lucarnes à ailerons, garde-corps à balustres, toits à la Mansart...

Ce groupe typologique peut être sous-détaillé comme suit :

- Les bâtiments d’architecture éclectique représentent 56 éléments soit 10 % du patrimoine recensé. Cette typologie recouvre diverses formes : soit classique (les façades y reprennent les motifs stylistiques de l’architecture classique, pilastres, frontons, moulures, selon un jeu combinatoire assez libre ; soit les « styles néo » (les allusions au Moyen Age, à la Renaissance montrent la variété des influences).

- Les bâtiments d’architecture pittoresque représentent 34 éléments soit 6 %. Ils montrent une fantaisie inventive dans le décor, les appareils de matériaux et de couleurs et surtout dans la composition de leurs toitures, fortement débordantes, l’existence de pignons, de tours, la polychromie de la façade associant divers matériaux (appareil mixte, céramiques briques émaillées, fer), la composition décrochée des volumes ; ces architectures s’expriment souvent en meulière mêlée à la brique, ou par les pans de bois pittoresques du style régionaliste anglo-normand.

Les maisons de la rue Anatole France, du Quai Carbonnel et de la rue Jean-Casimir Périer illustrent les typologies remarquables des styles éclectique et pittoresque, La variété stylistique des maisons est une valeur positive pour ces quartiers. Quelques architectures du 20^e siècle ont su se développer dans ces lotissements paysagers dans une parfaite continuité de celles du 19^e siècle.

La typologie Art Nouveau

Quelques éléments de patrimoine Art Nouveau et 1900 ont été recensés dans la commune (5 éléments). Cette mode s’exprime par quelques dessins de ferronneries, détails ponctuels de façade ou des décors intérieurs).

La typologie Art déco

13 bâtiments ayant reçu une influence du mouvement de l’Art déco ont été recensés. En rupture avec les modes de construction traditionnels (apparition du béton et des enduits ciment), ce style tend soit vers la modernité (toit-terrasse, fenêtre en bande), soit vers un certain classicisme (pilastres, colonnes). Les modénatures (de « style Pomone »), les ferronneries et le graphisme des enseignes sont des caractéristiques intéressantes de ce style 1925.

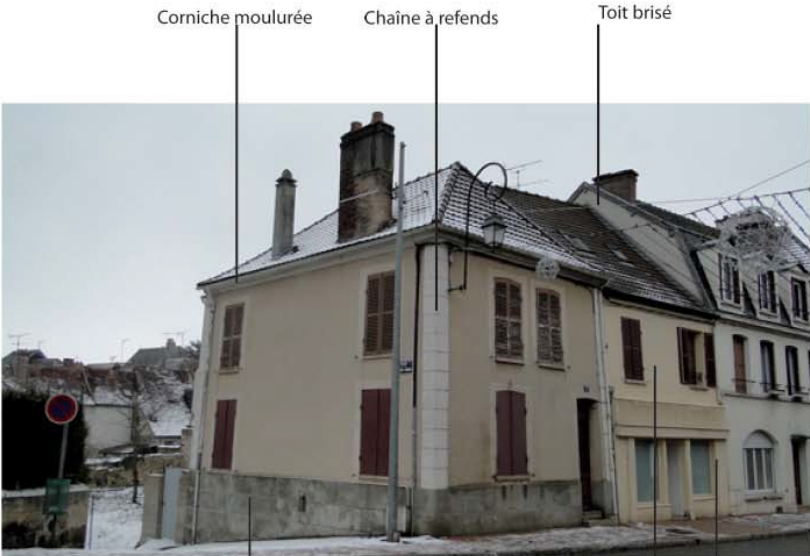
La typologie moderne

Cette typologie est peu illustrée de bâtiments de qualité à Nogent.

L’existence d’une typologie Nogentaise ?

Il est à noter qu’un grand nombre des édifices apparentés aux typologies ci-dessus (125 cas sur 569) relèvent également du principe de l’architecture nogentaise à chaînages, mode de construction local dominant qui depuis sa mise au point vers le 17^e siècle, traverse les siècles.

MEDIEVAL Structure en pan de bois



HOTEL PARTICULIER CLASSIQUE 18e



Soubassement en grès

Gommage

Ancienne devanture aujourd'hui logement

Crépi

Vantaux de porte cochère

Baie 18e en arc segmentaire

Enduit à pierre vue



Ouverture de cave

Appareil mixte

Chaîne d'angle en grès



Encadrement briques

Les typologies anciennes



Maison de la Turquie



Mur de refend médiéval



Maison à pan de bois

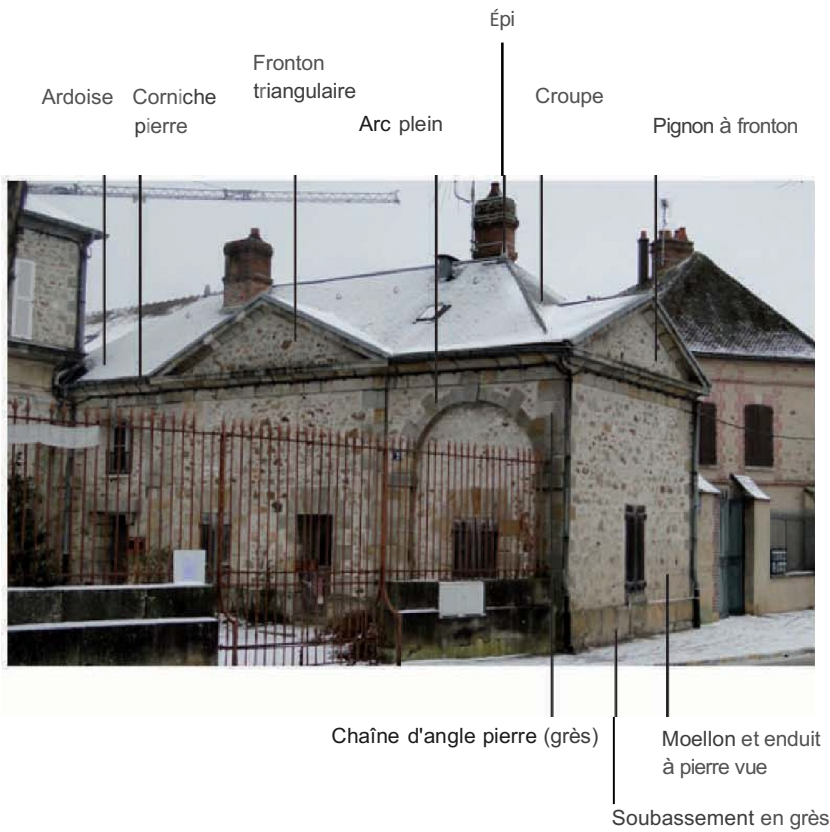
Les typologies néoclassiques



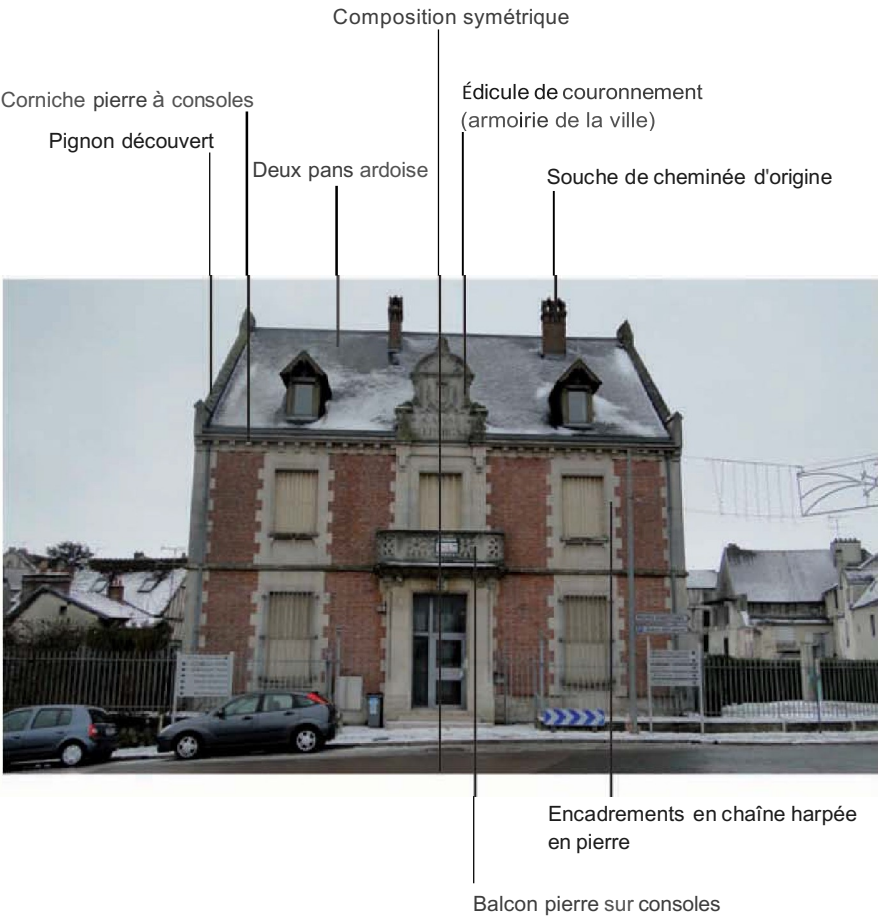
Les typologies classiques



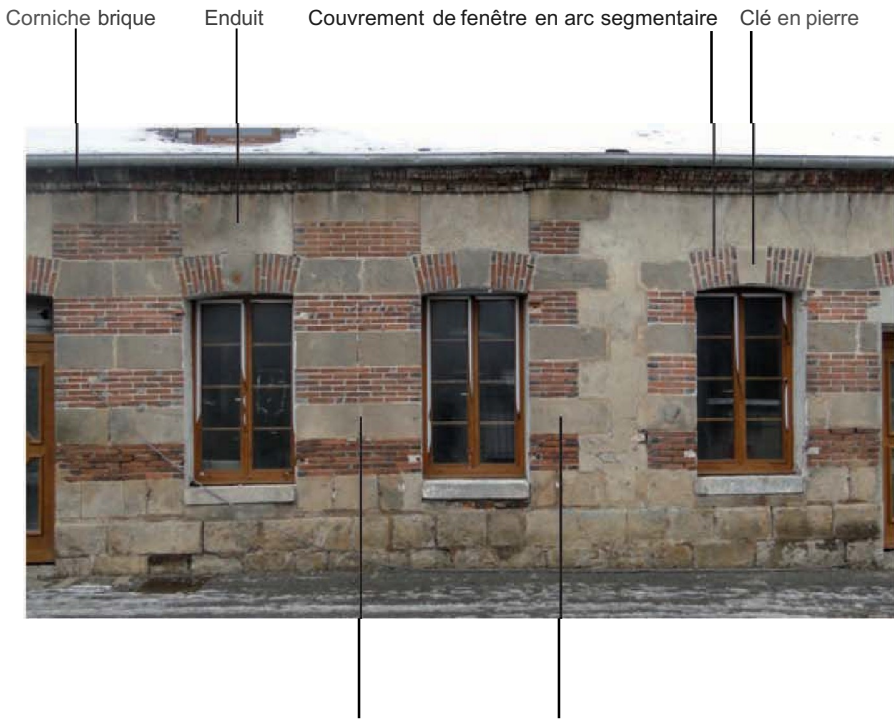
NEOCLASSIQUE (Tribunal)



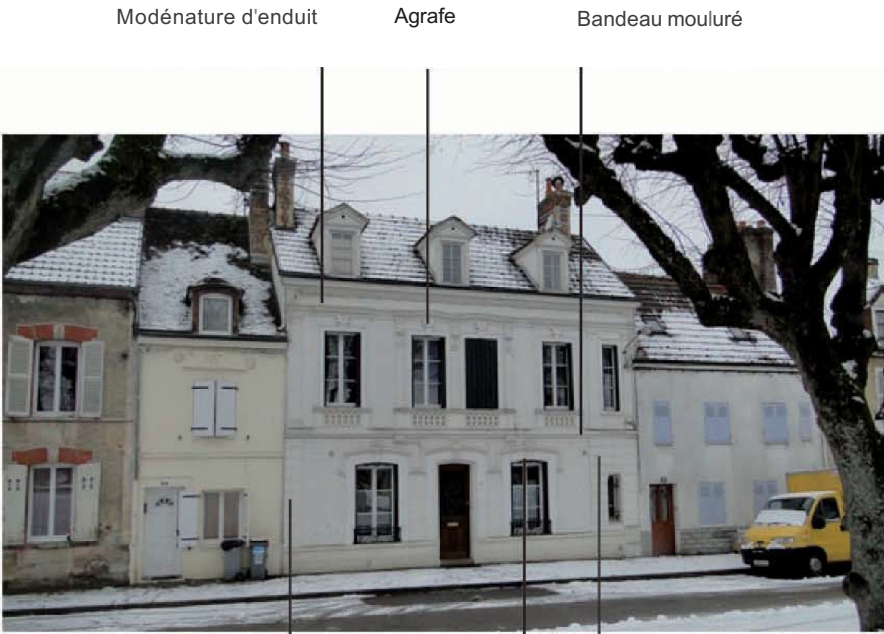
ECLECTIQUE fin 19e
(Caisse d'épargne)



Appareil mixte



ECLECTIQUE fin 19e



Assises alternées pierre et brique

Harpes alternées pierres (grés) et briques

Pilastre Baies en arc segmentaire
au rez-de-chaussée Rez-de-chaussée à refends



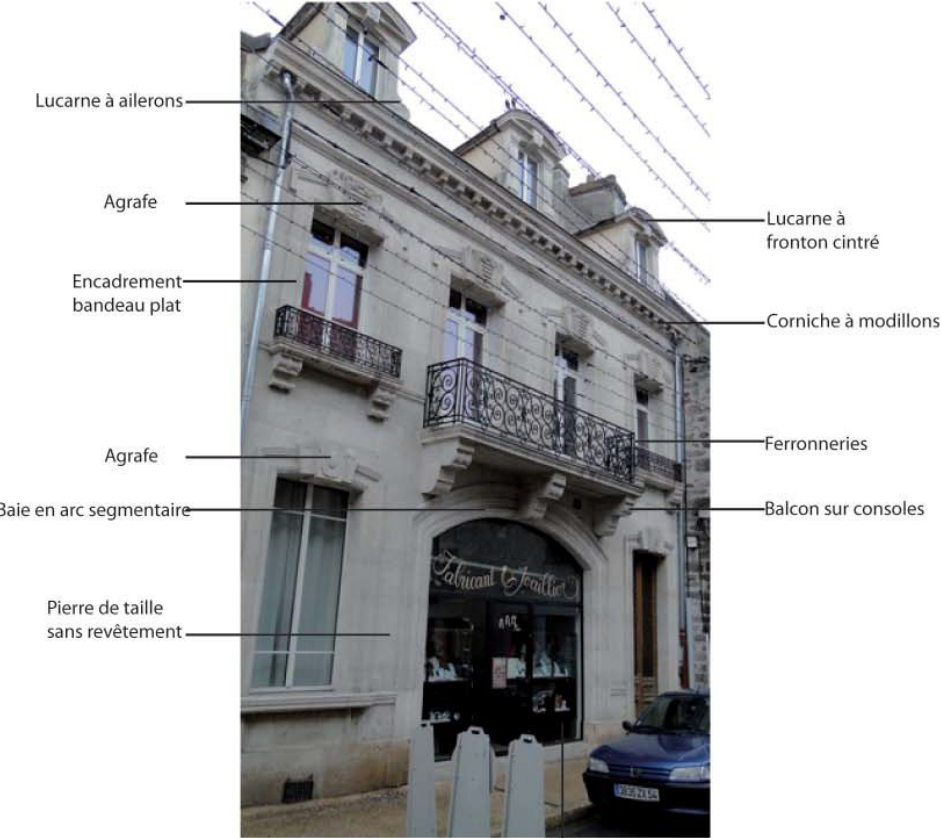
Les typologies éclectiques



Les typologies pittoresques

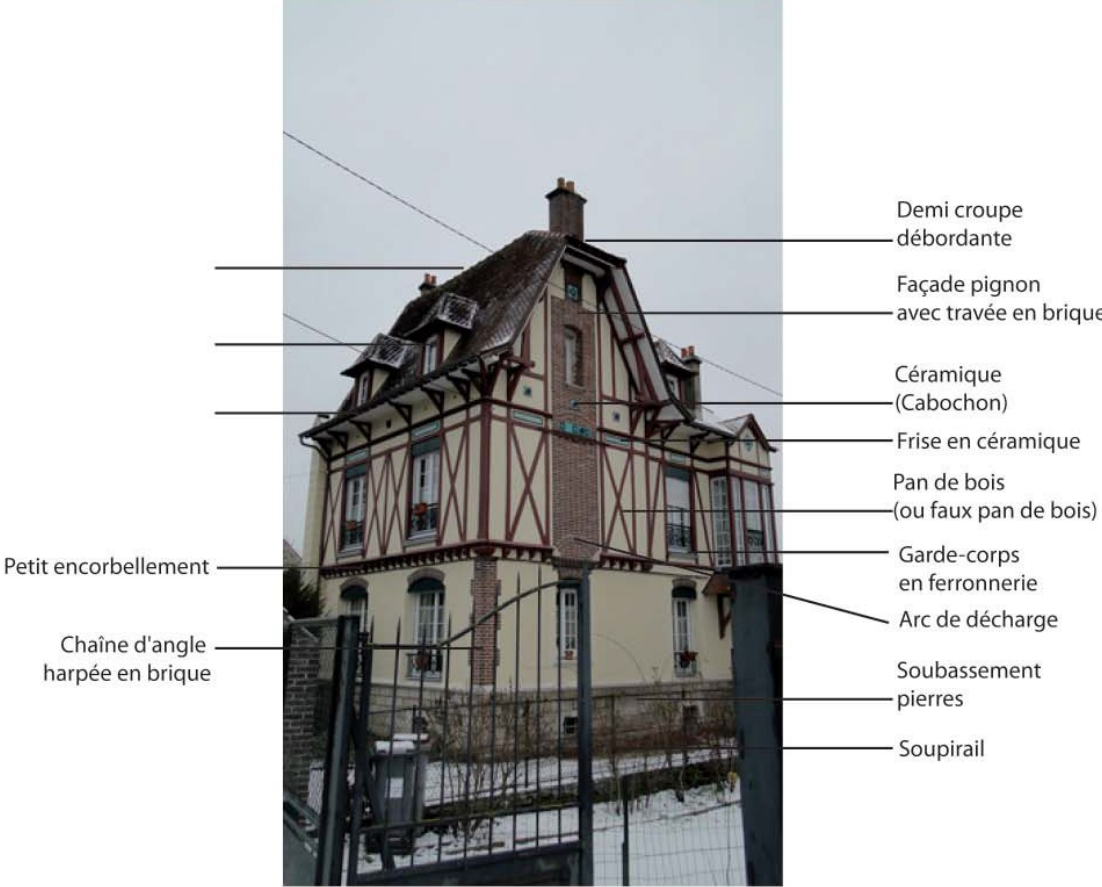


BATIMENT ECLECTIQUE (Tout début 20e siècle) INTERET CERTAIN

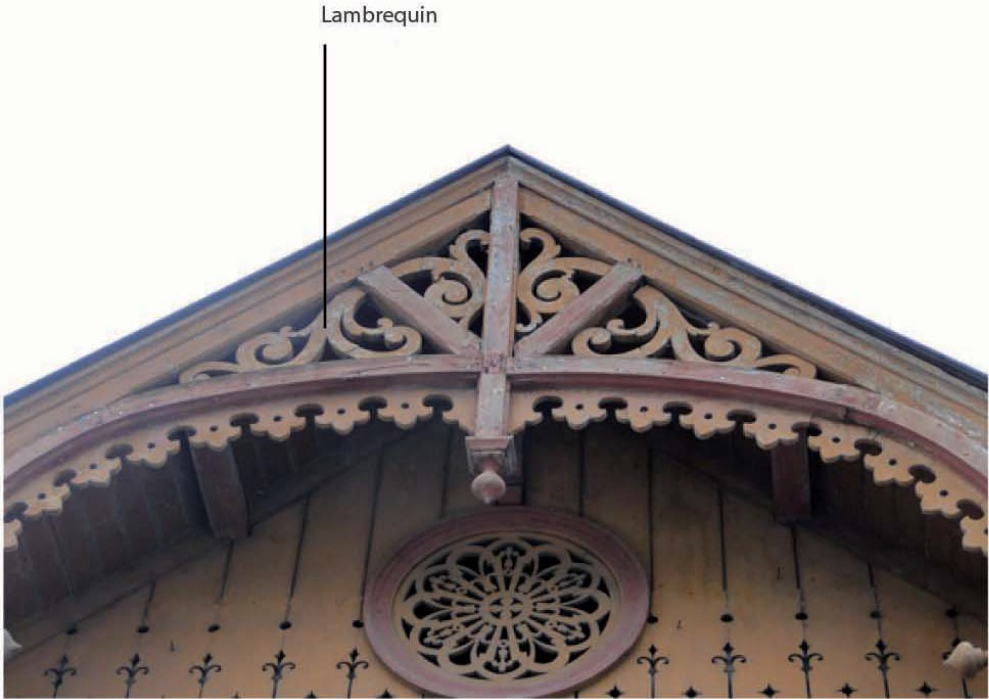


Ancienne ouverture de boutique ou d'atelier, ou ancienne porte cochère occupée par une devanture commerciale

PITTORESQUE 1ère moitié 20e siècle



PITTORESQUE fin 19e siècle



Elévation recouverte d'essentes en bois



3- Les altérations du patrimoine architectural

Un carrefour d’influences

Nogent se trouvant situé au carrefour de diverses influences, celle de la Champagne et celle de l’Ile-de-France, les façades nogentaises sont de types divers, par leur dessin d’origine, ou par réfection en façade. Les anciennes structures vernaculaires à pan de bois et les appareils mixtes à chaînages ont souffert de diverses influences et ont été victimes de modes véhiculées par des maçons qui ont travesti les façades, en les revêtant de divers habillages.

Des erreurs de restauration

Les restaurations n’ont pas toujours bien fait justice à la qualité de ces façades. Soit en faisant déborder excessivement les enduits sur des façades à structure apparente, soit en mettant à nu la structure qui devait être cachée par un décor enduit.

Un même bâtiment présente souvent une combinaison de différentes structures, d’où la tentation d’effacer les disparates derrière un enduit général. Dans ce cas, les enduits ciment, enduits plastiques, bardages, isolations par l’extérieur ont fleuri.

Les mauvaises restaurations :

On peut estimer à plus de 50 % la proportion des bâtiments recensés présentant des dénaturations. Celles-ci sont d'origines très variées. Elles portent surtout sur les modifications de matériaux de couverture (reprise de couverture dans un autre matériau que celui d'origine (tôles, plastiques, plaques Fibrociment) ou de revêtement de façade (peinture sur la pierre, dégagement non correct des moellons, crépis ciment, enduits tyroliens, vêtements), sur les ouvertures (élargissement de baies, modification de leurs proportions, éventrement pour pratiquer des ouvertures de garage), les menuiseries (fenêtres en PVC, volets roulants et leurs coffres inesthétiques, occultations de garage hors style, menuiserie affleurante au lieu d'être installée en feuillure, réduction de la surface d'éclairement par des huisseries trop épaisses), les réseaux parasites zébrant la façade (descentes EP obliques, écoulements de salles d'eau, gaines de ventilation, potences EDF, paraboles, climatiseurs, fixations obsolètes). Les autres types de dénaturations, sont souvent celles venant de devantures commerciales inesthétiques et de leurs enseignes.

Les excès de mise à nu de la pierre

Les façades réalisées en maçonnerie mixte comportent souvent des plages de moellons encadrées par des chaînages de pierre de taille ou de brique. Elles n’étaient pas destinées à être mises à nu comme on le fait trop souvent en creusant les joints de façon à obtenir un effet rustique qui n’a pas lieu d’être dans ces architectures de ville. Cette mode générale de la pierre apparente s’est pourtant à tort beaucoup développée. Sur certaines façades éclectiques en harpes de pierre et enduit, le dégrafage de l’enduit afin de laisser les moellons apparents est une erreur de restauration. Par ailleurs, l’enduit ne doit laisser affleurer que les éléments de chaînage en brique ou en pierre de taille.

Les modifications des baies

L’agrandissement des baies est une manifestation de la mode inverse de la précédente, qui consiste à transformer une maison ancienne en logement de notre époque, ou son rez-de-chaussée en boutique « moderne » ou encore d’y créer un boxe à voiture ; ce qui entraîne, entre autres, des modifications de proportion des baies anciennes (suppression des allèges, élargissements pour éclairer des salles de séjour ou du magasin ou créer des accès au garage... Ces percements de baies nouvelles sont souvent décalés par rapport aux travées verticales ou horizontales. L’éventrement du rez-de-chaussée afin d’élargir la surface de vitrine commerciale a dénaturé de nombreux immeubles ; il est encore plus critique lorsqu’il s’étend en étage ou sous plusieurs façades.

Les menuiseries

Les menuiseries des portes et des fenêtres qui doivent être en bois et peintes, apparaissent souvent vernies. Cette pratique participe de la même mode rustique répréhensible. Les anciennes menuiseries sont aussi, aujourd’hui, progressivement remplacées par des menuiseries en P.V.C. ou aluminium qui n’ont pas les mêmes proportions, incluent des volets roulants à coffrage parfois saillant, en supprimant persiennes et volets anciens, oubliant de suivre la forme courbe des linteaux du 18^e siècle : grande vitre unique (sans petits bois). Le changement des fenêtres avec pose de doubles vitrages en rénovation (ou de survitrages) conduisent souvent à une réduction de la surface vitrée, au choix de petits bois trop épais qui n’ont rien de commun avec les fenêtres traditionnelles subsistant sur la même façade.). Les changements de menuiserie se font trop souvent au profit de solutions de fenêtres PVC matériau dont la durabilité n’est pas assurée et qui n’a pas sa place en quartier historique protégé.

Dénaturations par les menuiseries



MAISON DE VILLE 2e moitié 19e siècle ECLECTIQUE



Maison de la 2^e moitié du 19^e siècle, dont la façade est dénaturée par une devanture et une enseigne ne tenant pas compte de l'élévation du 1^{er} étage.

ANCIEN DENATURE INTERET LOCAL



Maison en pan de bois dénaturée par un bardage métallique, une baie grossièrement murée et une descente d'eau pluviale en mauvais état.



Maison du 16^e siècle, en pan de bois et premier étage en encorbellement, dénaturée dans le premier tiers du 20^e siècle par le percement des fenêtres trop larges au rez-de-chaussée. Les gardes-corps en ferronnerie et les persiennes métalliques, qui seraient à conserver pour d'autres types d'architecture, sont en ce cas inadaptés.

FAÇADE A CHAÎNAGE BRIQUE - ECLECTIQUE

Maison du 19^e siècle à chaînes de brique délimitant les travées, de style éclectique, dénaturée par un enduit ciment, le remplacement du vantail de la porte, la suppression des contrevents pour trois fenêtres et la mise en place de menuiseries en PVC à volet roulant intégré.

BATIMENT D'ACTIVITE fin 19e : ancienne corderie



Bâtiment dénaturé par la surélévation d'un étage, l'obturation de plusieurs baies et le remplacement des menuiseries (les nouvelles ne tiennent pas compte de la forme en plein cintre des fenêtres).

Dénaturations par les enduits



Dénaturations par des isolations extérieures



Dénaturations par les réseaux



Dénaturations par des adjonctions



Dénaturations par une architecture inappropriée



Dénaturations par les enseignes commerciales et la publicité



Les matériaux nouveaux

De la même mode participe l’emploi des matériaux nouveaux plutôt que les matériaux traditionnels (souvent suggérés par des professionnels peu compétents en restauration du patrimoine).

Ce fut le cas, depuis l’après-guerre pour l’usage systématique du ciment pour les enduits à la place de la chaux (qui entraîne une dégradation de la maçonnerie derrière les enduits. Dans de nombreux cas, la réfection des enduits a été l’occasion de piquer la pierre de taille des éléments de modénature et de les faire disparaître sous les nouveaux enduits, suivant diverses modes (tableaux en crépis ciment, cimentage des maisons à pan de bois et de leurs dispositifs d’encorbellement). La façon de faire ces enduits est aussi parfois critiquable (à gros grains, à la tyrolienne, en faux appareil de pierre, en opus incertum principalement pour les soubassements).

Bardages et vêtements

Les isolations par l’extérieur, les vêtements, procédé très voyant, défigurent les façades.

Les éléments parasites de la façade

Il n’est pas rare, non plus de rencontrer des baies partiellement obturées par des paraboles de réception de télédiffusion, des câbles électriques ou téléphoniques, des tuyaux d’évacuation des eaux pluviales ou usées qui zèbrent aussi les façades.

L’émergence en façade des éléments de confort, ventouses d’installations sanitaires et appareils de climatisation.

Gommage des façades à modénature

Des restaurations ont eu pour effet d’éliminer les décors de modénature en enduit plâtre, faisant perdre tout caractère à l’édifice.

Les isolations par l’extérieur, les vêtements, procédé très voyant, défigurent les façades, modifiant les proportions et gommant les détails architecturaux.

Les transformations par ajouts :

Les surélévations en comble entraînent une modification de la pente du toit et souvent du matériau de couverture originel.

Les dénaturations par les formes de toitures et les surélévations

Les combles sont souvent altérés par des surélévations qui souvent entraînent une modification de la pente du toit et du matériau de couverture originel (pans relevés, surélévations, lucarnes hors style...). Les surélévations restent admissibles lorsqu’elles sont réalisées avec le maintien des pentes du toit originel et qu’elles prennent la forme d’un petit étage d’attique (au-dessus de la corniche). Elles peuvent porter atteinte lorsqu’il s’agit d’une perspective de façades homogènes, lorsque la surélévation dépasse le niveau moyen de la rue ou si les pentes du toit sont différemment traitées.

Les extensions

Les extensions sur les terrasses de jardins sont particulièrement mises en évidence dans le paysage. Il est vrai que l’agrandissement d’une pièce ou bien l’ajout d’une véranda est tentant sur les jeux de terrasses supportées par des soutènements que procure les dénivelés du sol (ceux dominant les bords de Seine, par exemple).

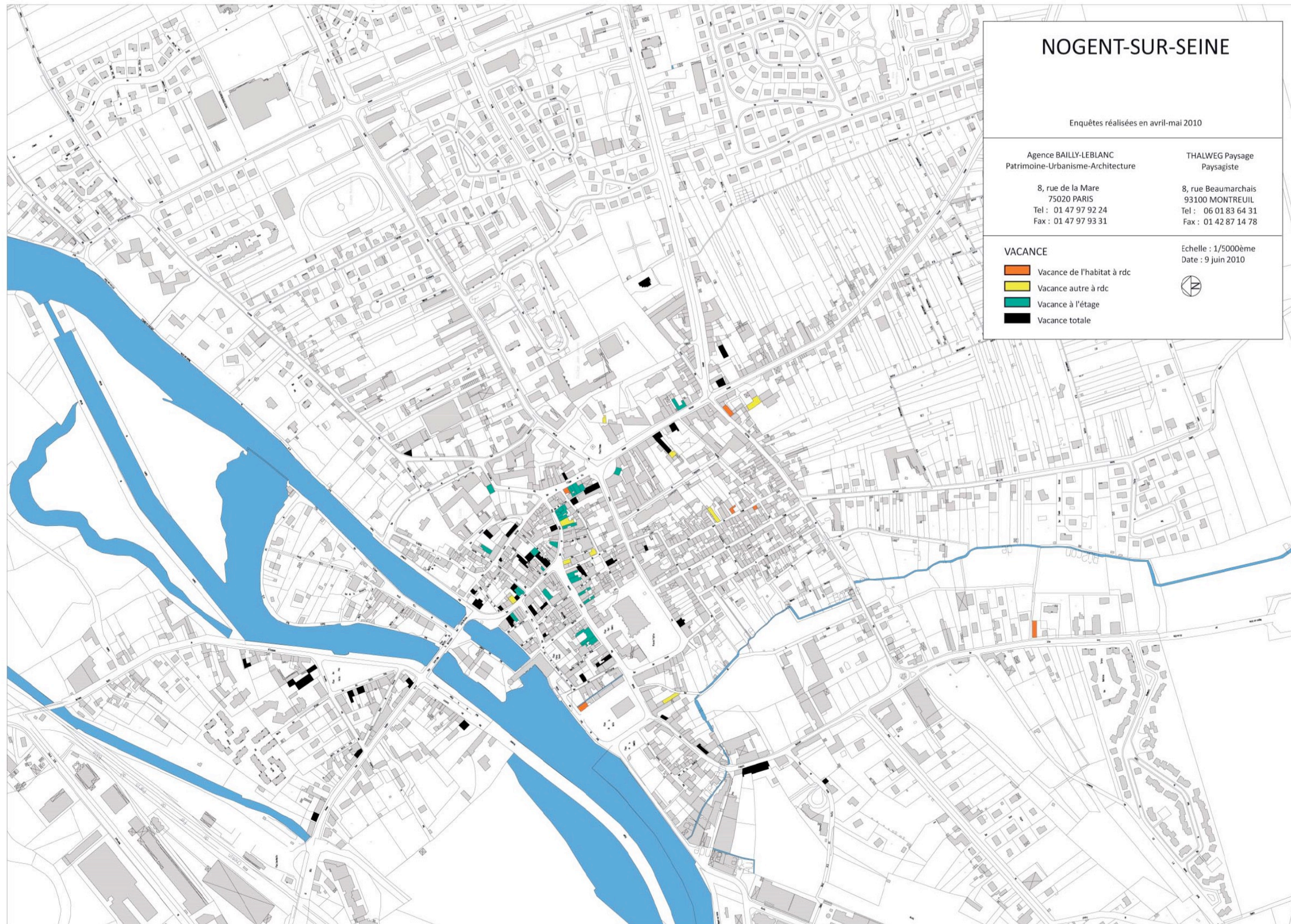
Les dénaturations dues aux activités commerciales :

L’extension des devantures commerciales entraîne souvent la disparition des accès indépendants aux étages. C’est une cause de vacance de l’habitat et de dégradation de l’état du bâti.

Les aménagements commerciaux successifs ont dénaturé profondément les rez-de-chaussée par des élargissements de baies, des éventrements conduisant à l’élimination des points porteurs de la façade, la création de vitrines en retrait ou biaises, l’emploi de matériaux hétéroclites, réfléchissants et de couleurs agressives.

Les enseignes commerciales et la publicité

Déjà évoquées, en ce qui concerne la perte de qualité qu’elles font subir aux façades de Nogent, les enseignes commerciales et la publicité portent également atteinte au patrimoine paysager, d’autant que les rues commerçantes sont souvent aussi les plus intéressantes du point de vue historique et paysager (Grande rue Saint-Laurent, rue Saint-Epoing). Les enseignes nuisent au paysage par leur taille, par leur nombre et par leur position. Ainsi des enseignes au néon et de couleurs ou graphismes agressifs. Les enseignes en potence, les enseignes drapeaux, viennent se superposer dans la vision perspective que l’on a des rues, dans une relation de cacophonie. Leur nombre s’oppose à leur lisibilité. Les tabacs, magasins de presse, collectionnent les publicités les plus proliférantes (la Française des Jeux,...). Une enseigne moins grande, mieux positionnée, arrangerait souvent beaucoup de choses.



La vacance

Sur les 569 éléments de bâti patrimonial, 49 sont vacants en totalité. Il apparaît, au regard des observations relevées sur le terrain et à la lecture des statistiques issues de ces enquêtes qu'un nombre important d'immeubles appartenant au patrimoine nogentais est marqué par de la vacance ou la sous occupation. Il existe certainement une vacance conjoncturelle mais aussi, sans doute, une vacance structurelle. Ce dernier point est une des causes majeures d'altération du patrimoine quand on sait qu'un bâtiment désaffecté, donc non surveillé, risque de se dégrader très vite. Il s'agit d'un des problèmes préoccupants avec les bâtiments habités en mauvais état.

Les enquêtes ont dénombré 90 cas de vacance totale ou partielle d'immeubles (15 %) parmi lesquels :

49 immeubles vacants en totalité (0,8 %),

26 immeubles vacants en étages (0,4 %),

7 immeubles vacants à rez-de-chaussée (0,1 %).

Ce qui représente des logements vides ou sous occupés qui pourraient être disponibles sous réserve d'amélioration des conditions de confort ou d'accessibilité.



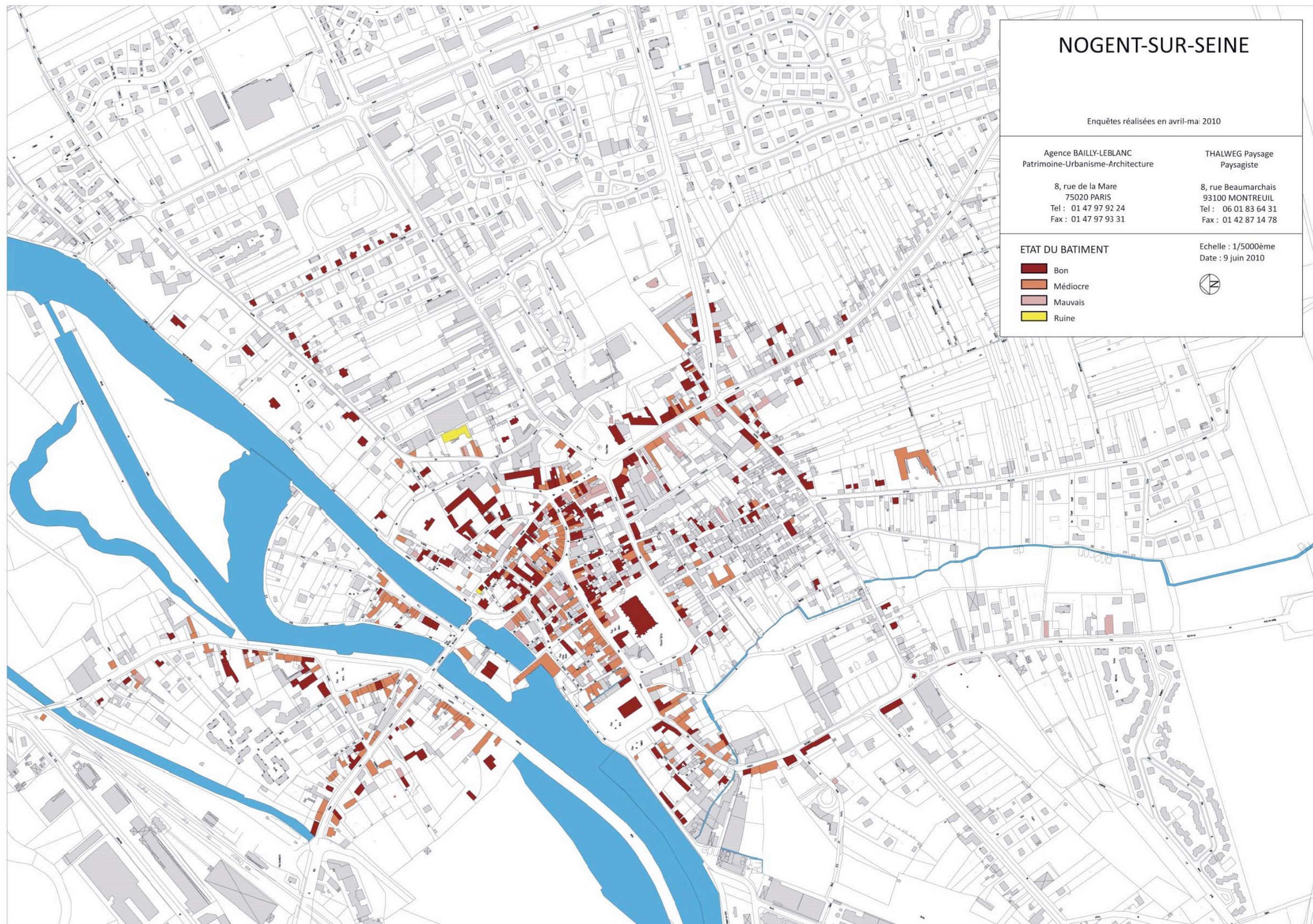
Vacance des locaux d'entreposage et anciens silos à l'état de semi-abandon

Vacance d'immeubles en mauvais état



Disparition d'anciens commerces et de l'habitat qui les surmontait





L'état du bâti

Parmi les 569 bâtis patrimoniaux recensés, 51 % ont été reconnus en bon état. 37 % ont été évalués dans un état médiocre (ou moyen), c'est-à-dire ne nécessitant que des travaux d'entretien (ravalement). Seuls 10 % ont été évalués en mauvais état. Dans 12 % des cas au moins, le mauvais état est directement lié à la vacance.

Les bâtis en mauvais état regroupent nombre d'anciennes activités et granges. Ils se regroupent dans les parties les plus denses du centre ancien. L'abandon du bâti et sa dégradation s'expliquent par une situation en cœur d'îlots denses, sur des ruelles peu accessibles et n'offrant pas de dégagements.

Le manque d'entretien est accentué par l'effet de mauvaises restaurations : les pans de bois sont particulièrement affectés par l'humidité qui ne peut s'échapper des murs recouverts d'enduits imperméables.

Ce mauvais état caractérise aussi une partie du faubourg de Troyes et ponctuellement des arrêtés de péril ont concerné des bâtis rue du Champ Calot, rue Saint-Epoing ou encore rue Paul Dubois.

En outre 27 commerces sont vacants, entraînant souvent la vacance et le mauvais état des étages qui les surmonte.

Il faut signaler cependant que certaines situations de mauvais état qui constituent des enjeux importants sont proches d'être résorbées : L'ancien berceau de Soufflet, avenue Pasteur, va être réaménagé en résidence par Mon Logis, de même que la Maison Claudel en musée.

Bâtis en mauvais état



Mauvais état par manque d'entretien



Mauvais état et dénaturation patrimoniale
(ancienne chapelle Saint-Vinebaud)



Mauvais état par abandon



L'intérêt patrimonial

L'enquête et la sélection :

L'enquête de repérage sur le terrain, qui s'est déroulée entre 2009 et 2010, a permis d'établir une sélection des bâtis à protéger et a retenu une échelle de 4 niveaux de qualité ou d'intérêt patrimonial :

Les bâtis d'intérêt patrimonial « Majeur » :

21 éléments repérés
Il s'agit des édifices les plus prestigieux du patrimoine nogentais. Deux d'entre eux font déjà l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (inscrits ou classés), l'église Saint-Laurent et le Pavillon Henri IV. Parmi eux figurent 4 édifices publics (Mairie, théâtre, halle, musée), des demeures d'une qualité exceptionnelle et un « château de l'industrie », les grands moulins.

Les bâtis d'intérêt patrimonial « Certain » :

210 éléments repérés (37 %)
Il s'agit de constructions présentant une composition architecturale bien typée de leur époque et de leur style, offrant soit des proportions travaillées, soit un décor de façade composé et de qualité et bien conservé, n'ayant pas subi de dénaturations. À ce titre elles réclament une restauration relativement soignée selon les matériaux et formes d'origine.

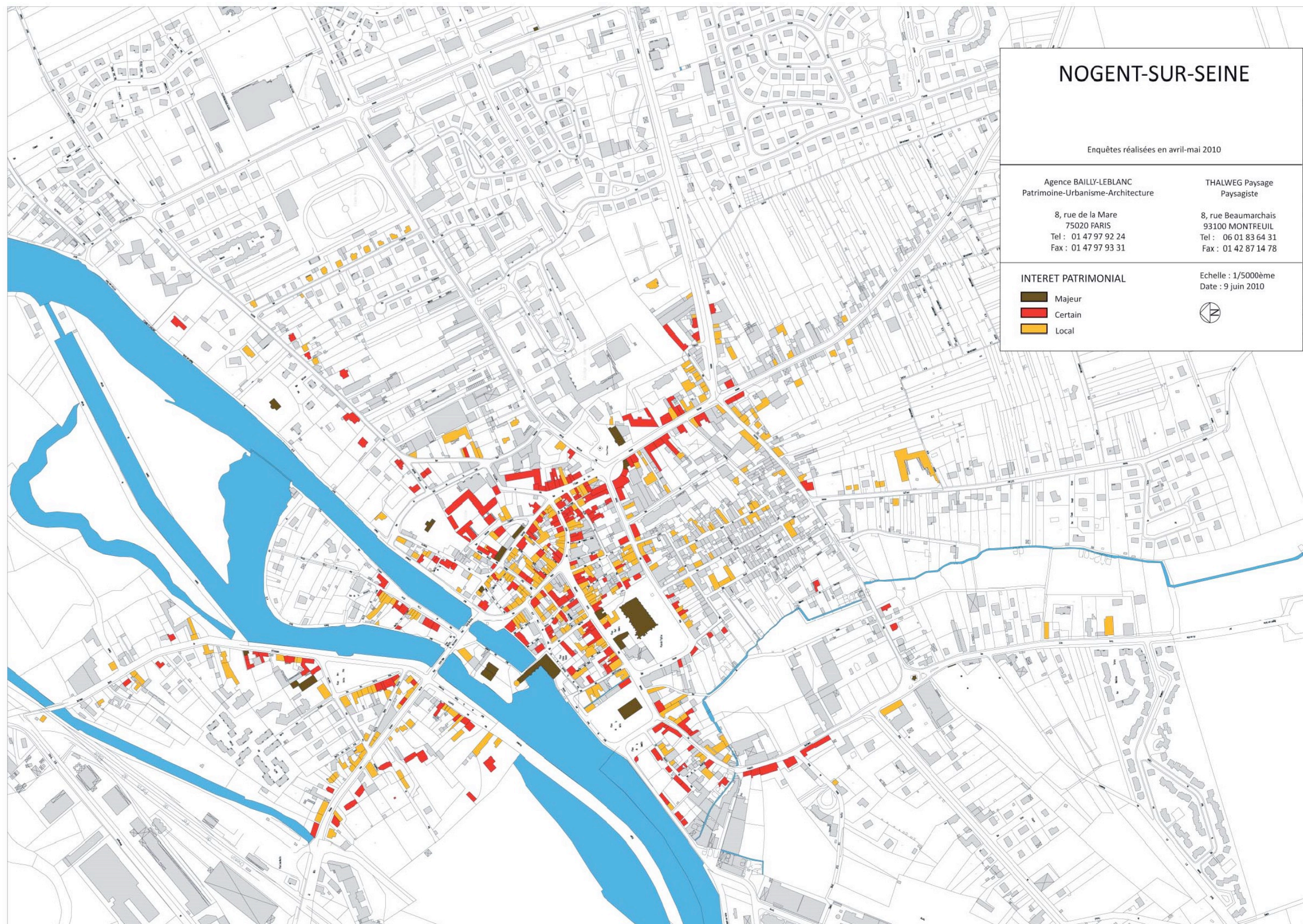
Les bâtis d'intérêt patrimonial « Local » :

330 éléments repérés (57 %)
Il s'agit d'architectures plus simples, soit qu'elles n'aient jamais possédé de décor particulièrement fin de leur façade, soit qu'elles aient perdu certaines qualités d'origine, à la suite de dénaturations. Il ne sera pas demandé une restauration aussi exigeante pour cette classe d'édifice. Le nombre important de constructions de cette catégorie de petit bâti « d'intérêt Local », s'explique par l'importante proportion de typologies de maisons modestes mais assurant des ensembles homogènes.

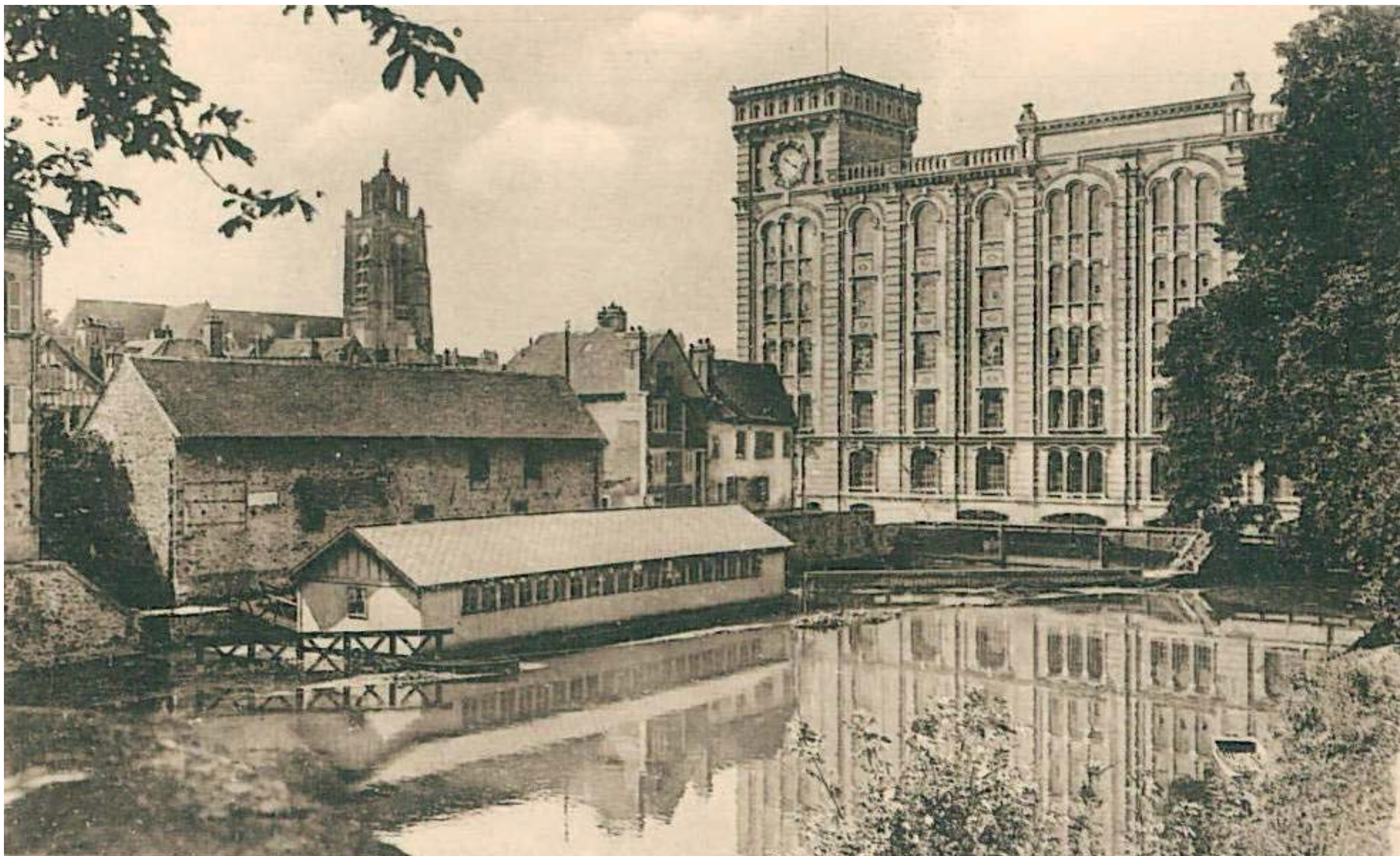
Les bâtis sans intérêt patrimonial :

Cette dernière catégorie, parce qu'il s'agit soit de bâtiments trop récents et de moindre qualité architecturale, soit de constructions d'architecture ancienne trop dénaturée et dans un état difficilement restaurable, n'a pas fait l'objet de fiches de recensement. Si le classement en « Majeur » et « Certain » ne fait généralement pas de doute, le tri des « Locaux » est plus délicat. Ont été éliminées les façades trop dénaturées (gommage de la modénature, modification des baies ou des combles, atteintes portées par les devantures commerciales), les architectures trop pauvres ou dont la conservation s'avère aléatoire, ou dans une position isolée de tout ensemble de qualité. L'évaluation de niveau de qualité sur les petites maisons cernées par des immeubles élevés a été examinée au regard de leur éventuel remplacement par une architecture moderne.

Le repérage des 569 éléments de patrimoine répartis entre les 3 catégories qualitatives confirme la grande qualité du bâti nogentais. Mais au terme de l'élaboration d'un périmètre d'A.V.A.P., il apparaît que sur un ensemble de 569 bâtiments d'intérêt patrimonial ayant fait l'objet d'une fiche descriptive, seuls 566 ont été retenus pour être protégés dans le périmètre de l'A.V.A.P. Les autres, isolés ou trop éloignés du centre-ville, ont fait l'objet d'une fiche sans être retenus dans le périmètre de l'A.V.A.P.

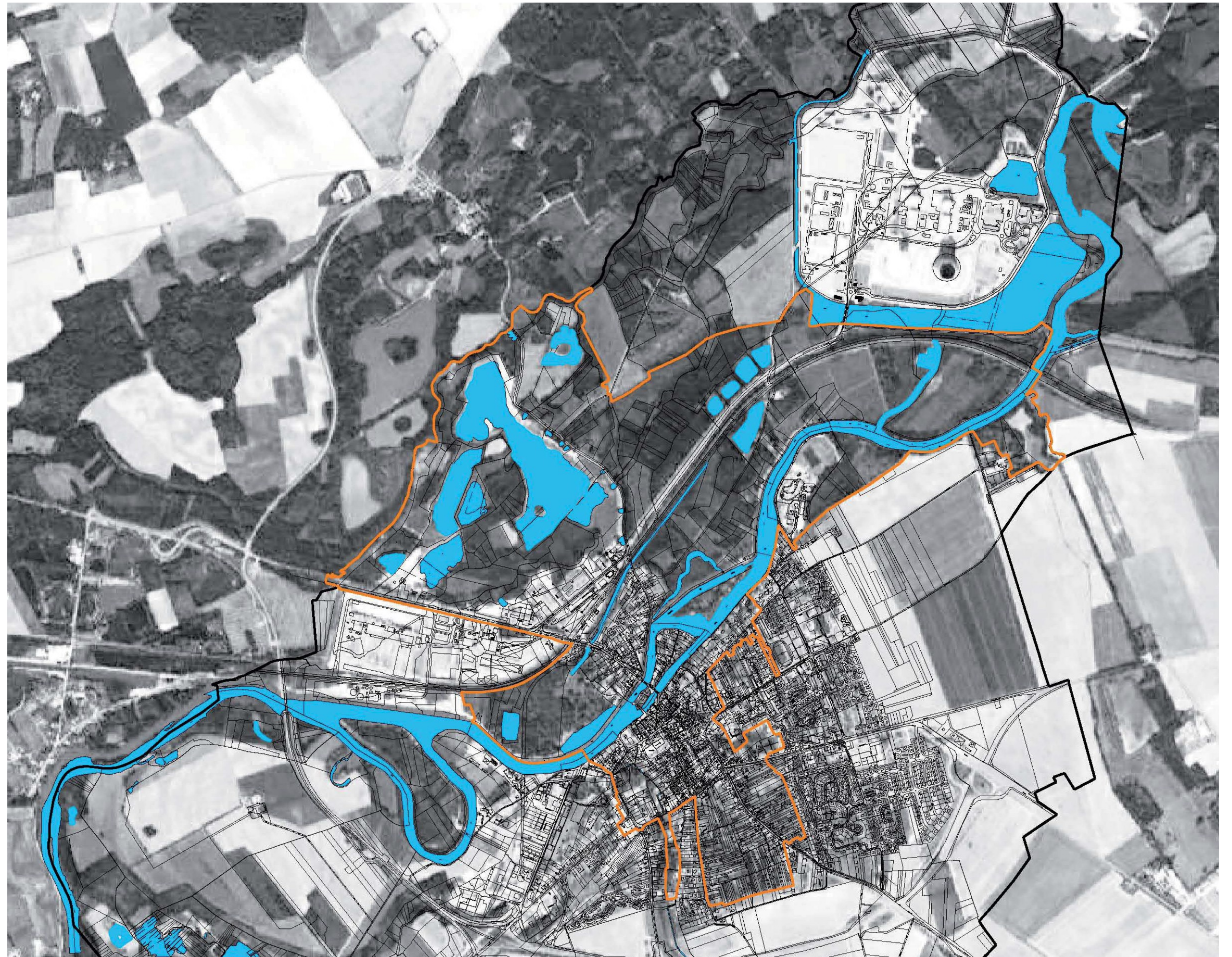


V - LE PATRIMOINE PAYSAGER



I- LES ELEMENTS D'INTÉRÊT PAYSAGER

1 - L'eau à Nogent sur Seine



Limites communales

Plan d'eau de Monteuil



Ancienne gravière convertie en étang



Noue de Pigny



Mare dans la zone naturelle de Monteuil

Noue de Pigny



Berges de la Seine en amont de Nogent



Déversoir sur la Seine et passerelle reliant l'île Olive



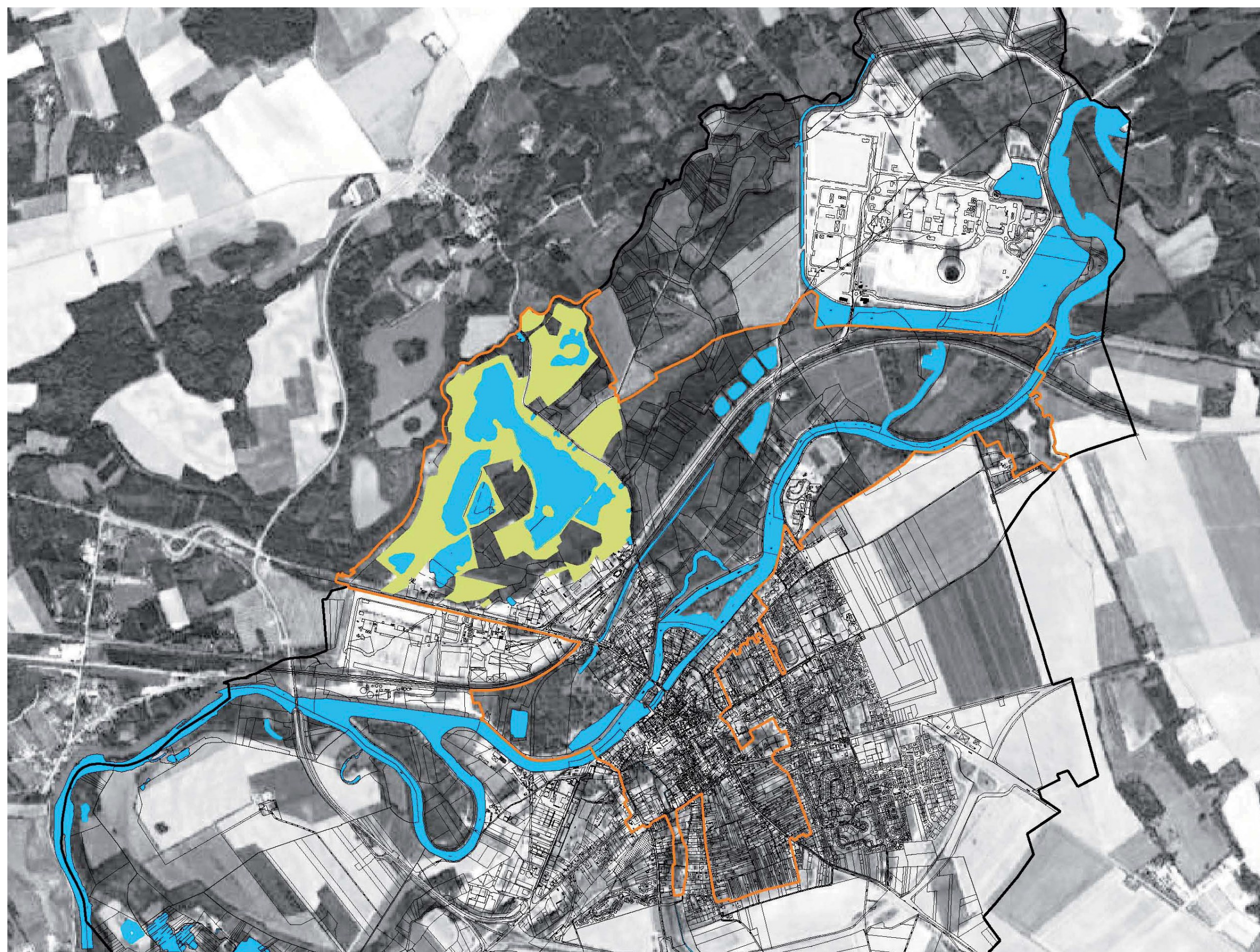
Quai de Halage et pointe de l'île Olive



Anciens moulins Sassot et frères



2- Les espaces naturels



 Les espaces naturels



Site naturel du Monteuil : circulations piétonnes au-dessus de la mégaphorbiaie



Route des 21 ponts



L'étang de Monteuil

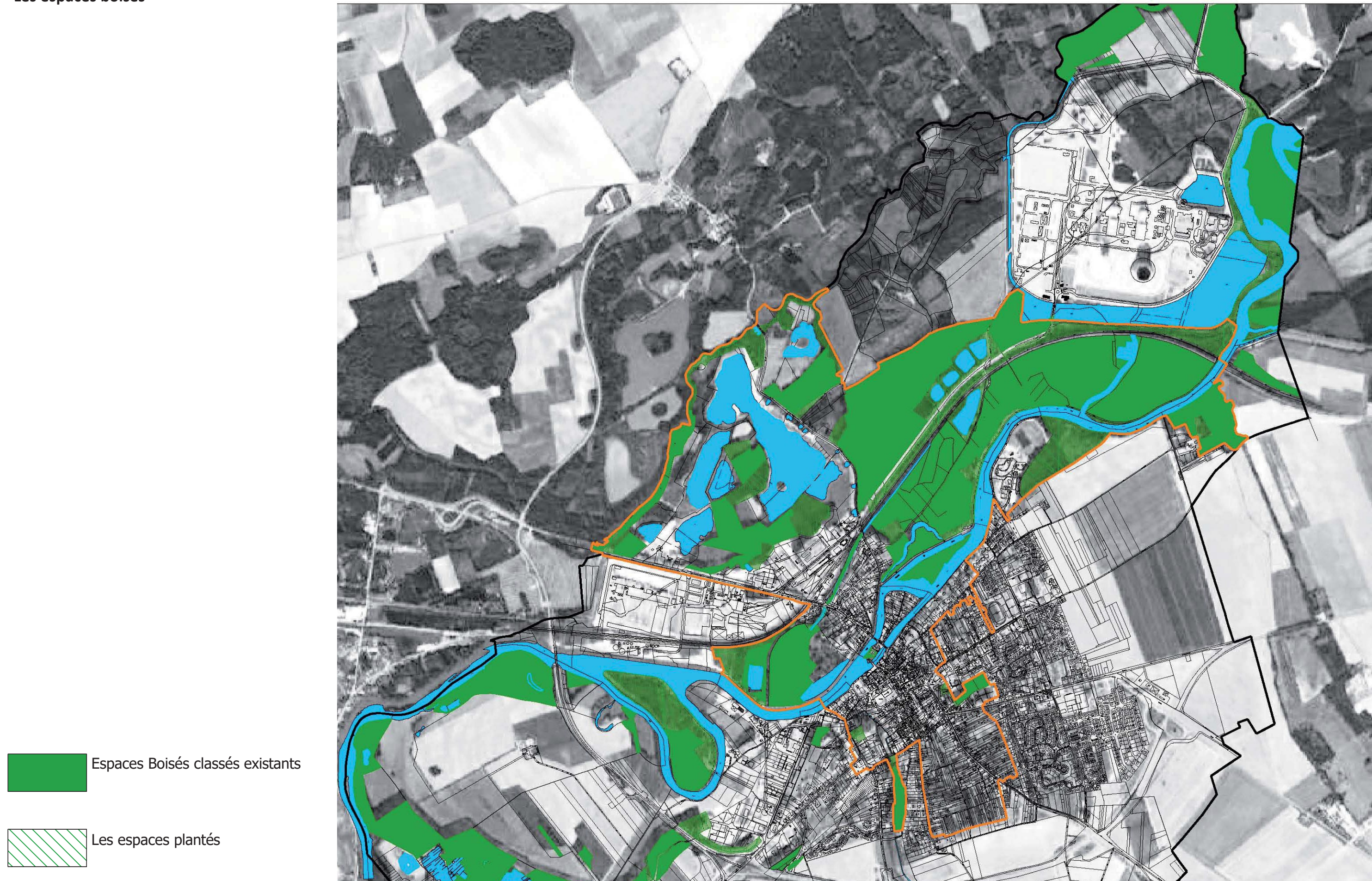


Mare le long de la route des 21 ponts



Salicaire (*Lythrum salicaria*)

3 - Les espaces boisés





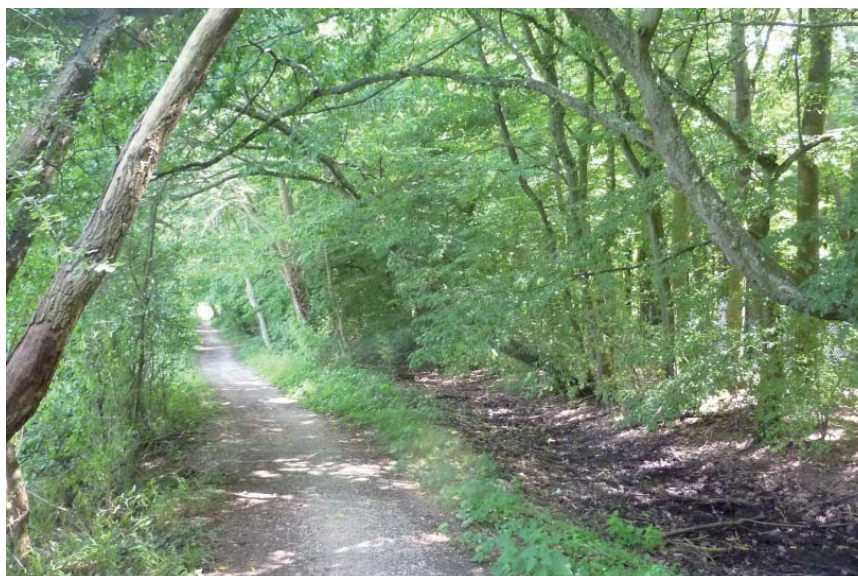
Boisement «sauvage» près de la Z.I des Guignons



Trame régulière d'une peupleraie



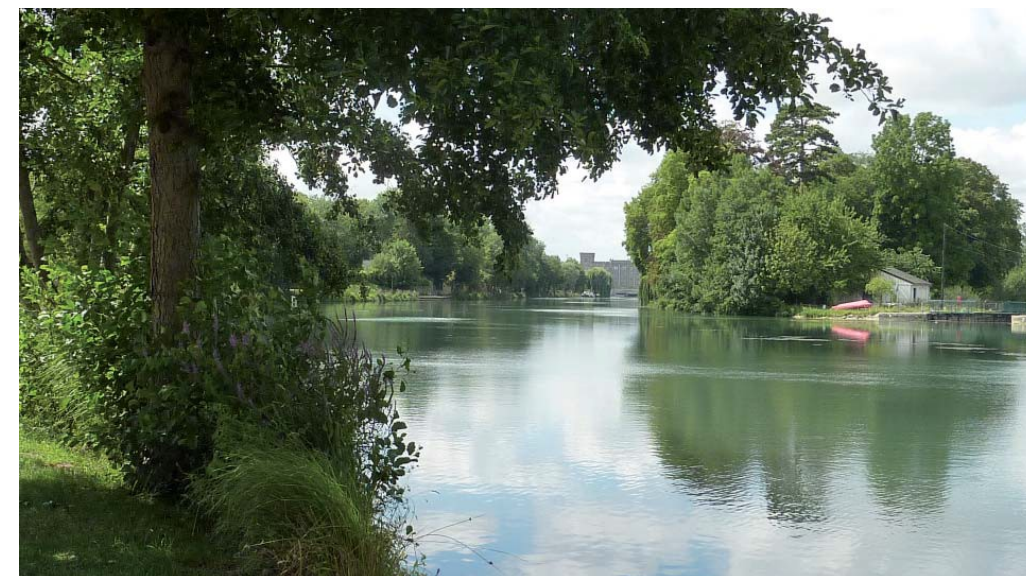
Chemin traversant une peupleraie



Chemin longeant les berges de la Seine à travers une ripisylve



Chemin longeant les berges de la Seine à travers une ripisylve



Paysage de ripisylve



Rôle filtrant des boisements



Un EBC au coeur de Nogent-sur- Seine



Rôle filtrant des boisements



Rôle filtrant des boisements

4 - Le patrimoine naturel



LE PATRIMOINE VEGETAL

-  Les espaces naturels (îlots naturels) à conserver
-  Espaces agricoles à conserver
-  Espaces boisés classés existants à conserver
-  Espaces Boisés à préserver
-  Parcs et jardins composés et plantés, publics ou privés, dont l'intérêt paysager certain justifie leur conservation (construction limitée)
-  Jardins familiaux d'intérêt social, urbain et paysager à préserver
-  Plantations d'alignement, mails à conserver, améliorer, prolonger ou à créer
-  Arbres ou groupement d'arbres remarquables à préserver



Parc Boeswillwald, vue sur l'église Saint-Laurent



Parc Boeswillwald



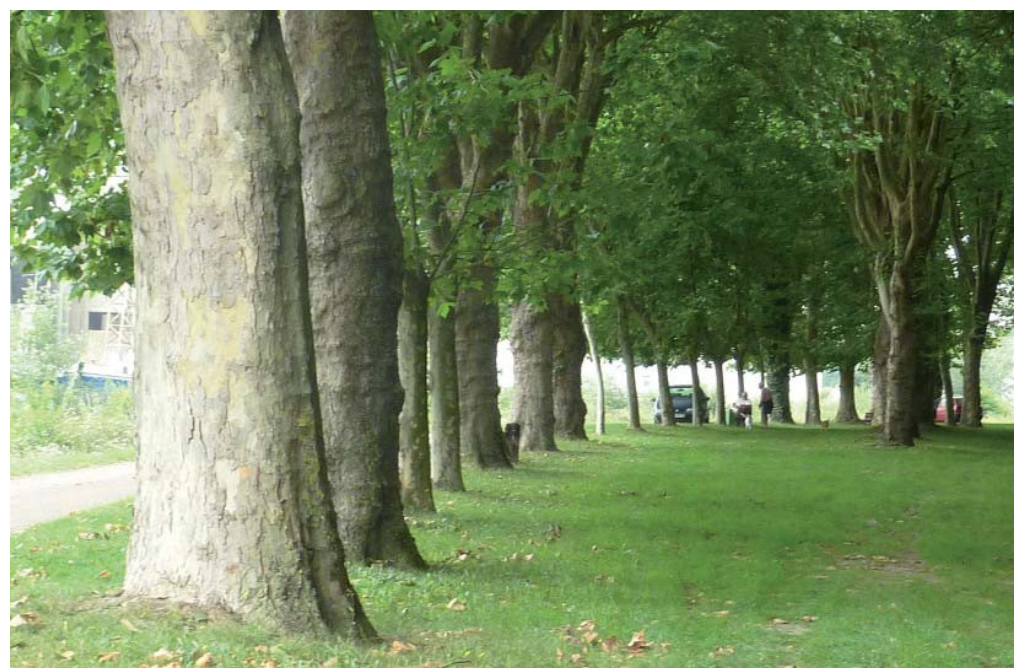
Parc romantique Boeswillwald



Jardin du musée Dubois-Boucher avec son alignement de tilleuls et une sculpture d'Alfred Boucher



Mail de tilleuls rue des Petits-Près

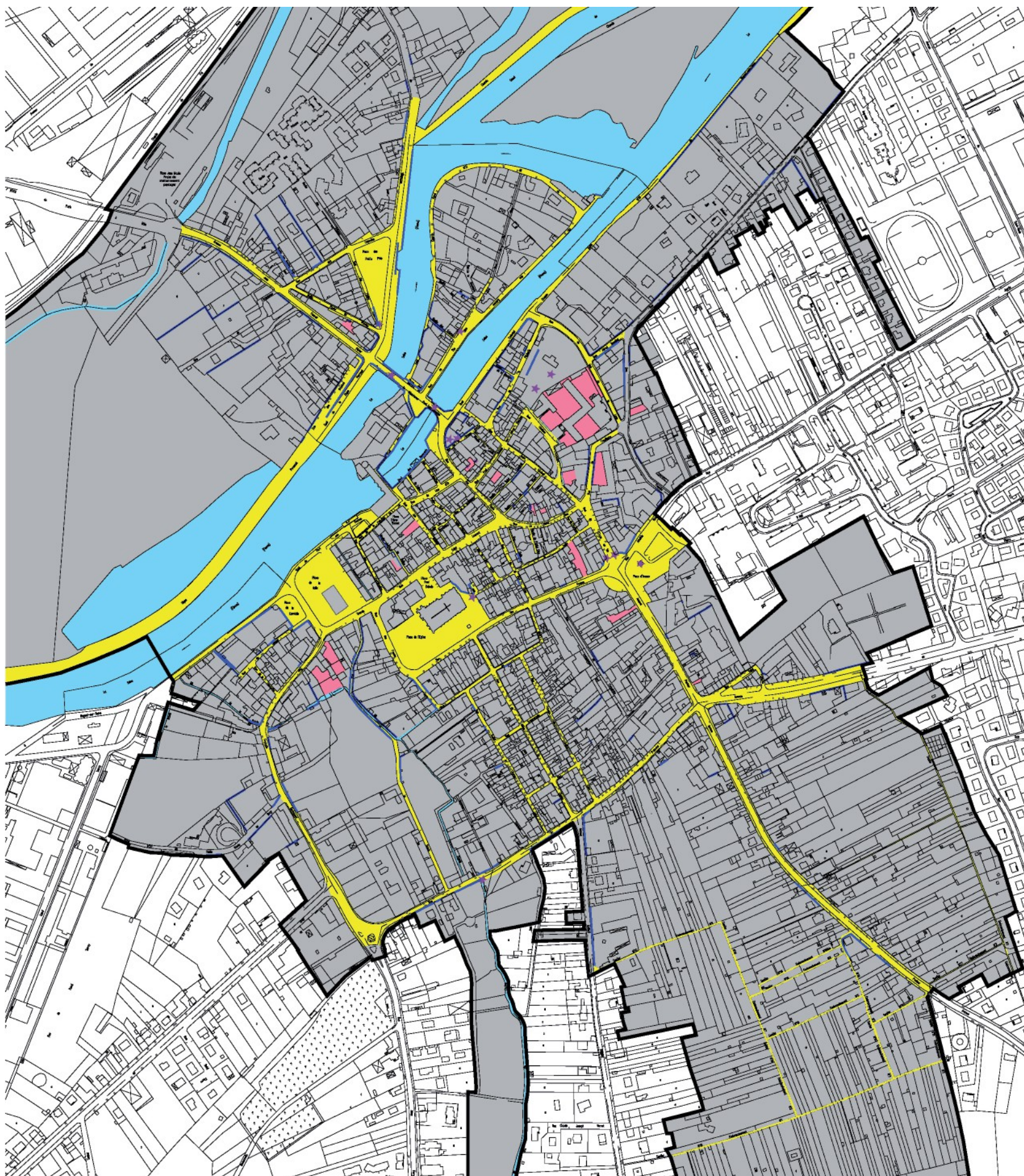


Alignements de platanes centenaires le long de l'ancien quai de halage, rue des Graviers



Jardins familiaux

5 - La forme urbaine et son intérêt paysager



LE PATRIMOINE URBAIN

-  Espaces urbains de qualité, dont la cohérence doit être préservée, renforcée ou restituée.
-  Maçonneries des murs de clôtures ou de soutènement d'intérêt patrimonial à conserver
-  Petits monuments ou fragments d'intérêt patrimonial à protéger, à conserver et à restaurer

Les quais et les berges



Ancien embarcadère



Ancien embarcadère



Vocabulaire des quais



Vocabulaire des quais



Vocabulaire des quais

Les quais et les berges



Pont Saint-Nicolas



Pont Saint-Nicolas



Vue ancienne sur la retenue depuis l'île Olive



Vue ancienne sur la retenue depuis l'île Olive



Moulins Sassot



Ancien lavoir



Quais

Emmarchements d'accès à la rivière



Les places et les parvis



Mail de tilleuls, rue des Petits Prés



Place de la Comédie : un espace majeur de Nogent à valoriser



Place de la Comédie : un espace majeur de Nogent à valoriser

Places et mails sur le plan de 1827



Placette grande rue Saint Laurent

Le patrimoine de proximité



Placette grande rue Saint Laurent



mur en moellon



Chasse-roue



Chasse-roue

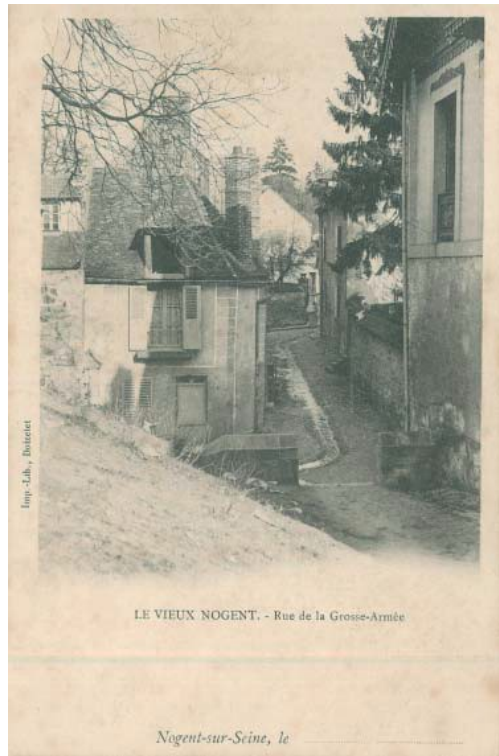
Rue de la Grosse-Armée

Escalier rue de la Halle

Venelle d'assainissement

Rue de la Bonde

Rue de la Bonde



Le patrimoine de proximité



Monuments aux morts par Alfred Boucher
place d’Armes



Escalier rue de la Halle



Puits sur la motte féodale
(musée Dubois-Boucher)



Pompe à eau rue de la Bonde

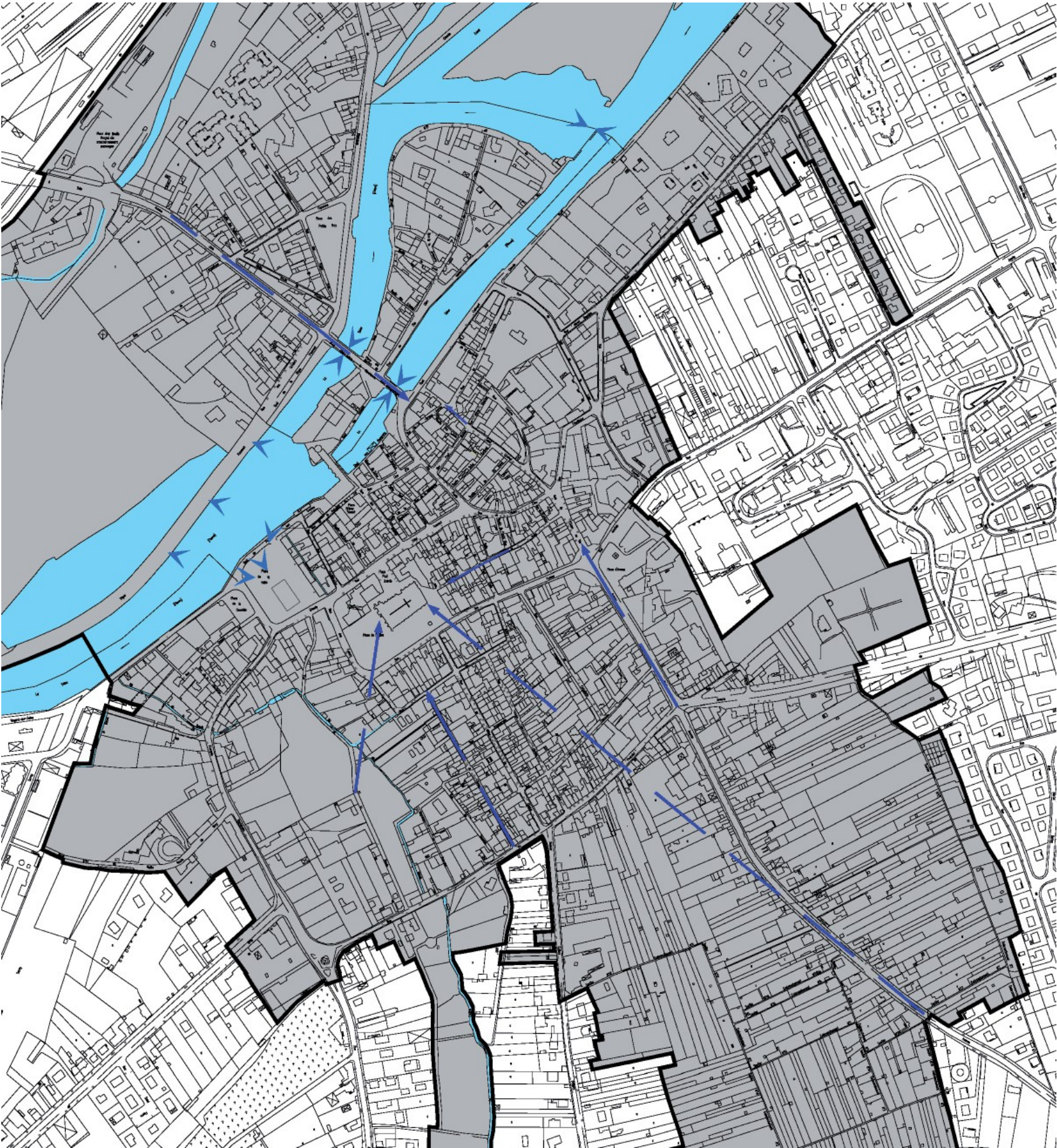


Bornes le long des quais

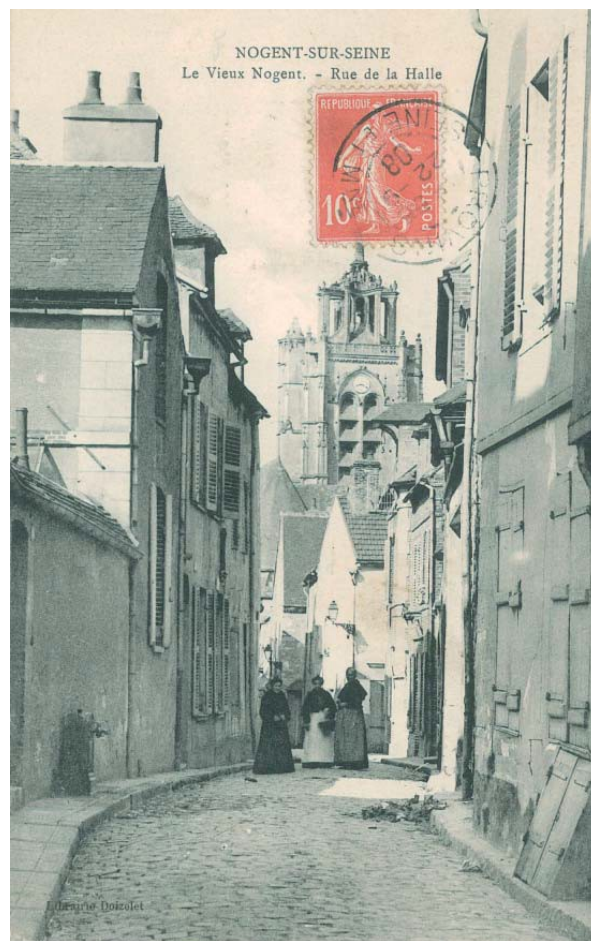


Puits sur la motte féodale
(musée Dubois-Boucher)

Les axes, les vues, les repères



- AXES / VUES**
-  Cône de vue, à préserver
 -  Perspectives visuelles, à préserver



Vue sur l'église depuis la rue de la Halle



Vue sur l'église depuis la rue des Gravieres



Vue sur l'église depuis la rue du milieu du Champ Calot



Depuis un jardin ouvrier



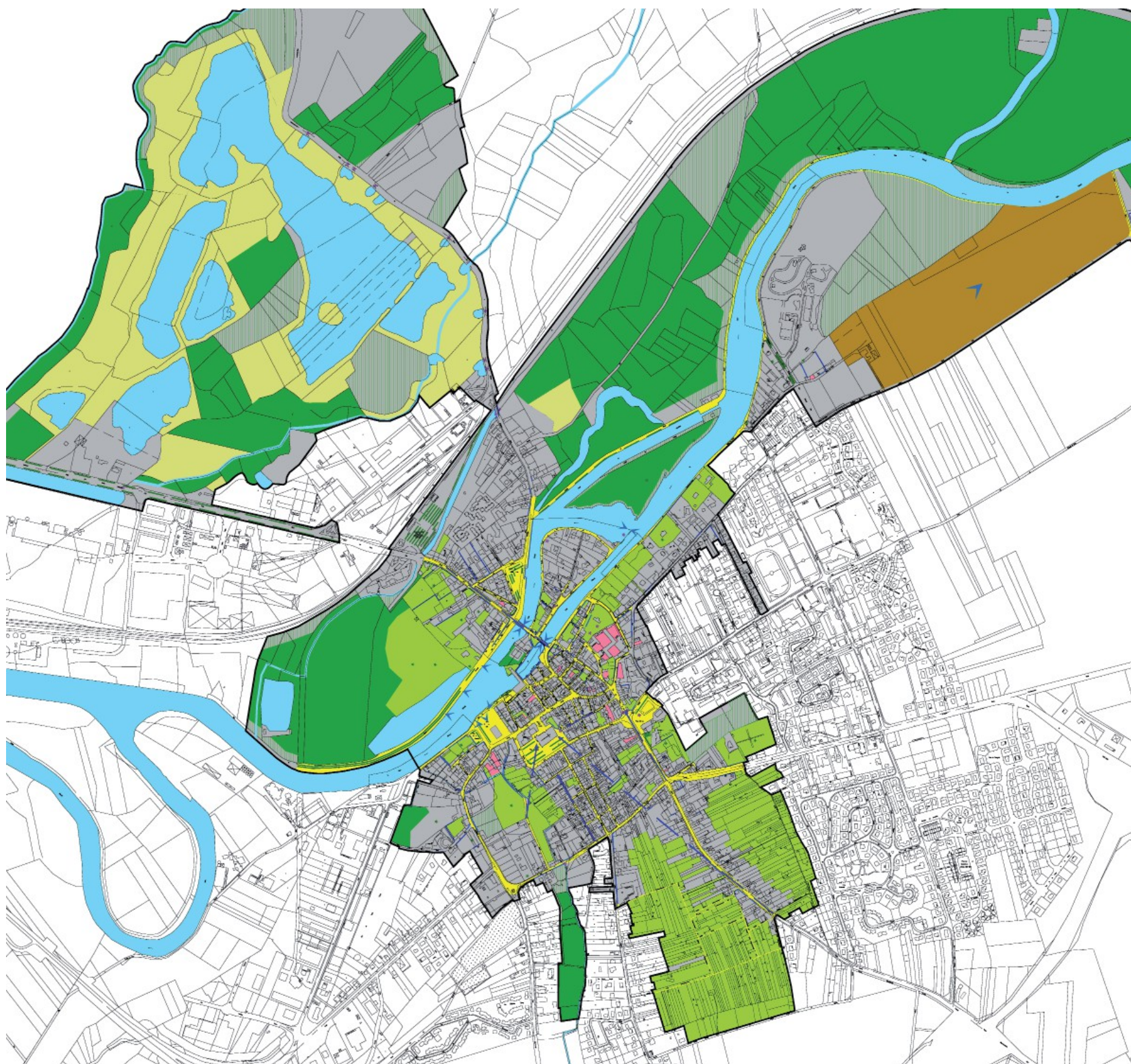
L'avenue Pasteur, un axe structurant de Nogent

Vue sur la Seine depuis la rue des Ponts

La silhouette dominante des cheminées de la centrale dans le grand paysage agricole du plateau



Carte de synthèse des éléments d'intérêt paysager



LE PATRIMOINE VEGETAL

- Les espaces naturels (îlots naturels) à conserver
- Espaces agricoles à conserver
- Espaces boisés classés existants à conserver
- Espaces Boisés à préserver
- Parcs et jardins composés et plantés, publics ou privés, dont l'intérêt paysager certain justifie leur conservation (construction limitée)
- Jardins familiaux d'intérêt social, urbain et paysager à préserver
- Plantations d'alignement, mails à conserver, améliorer, prolonger ou à créer
- Arbres ou groupement d'arbres remarquables à préserver

LE PATRIMOINE URBAIN

- Espaces urbains de qualité, dont la cohérence doit être préservée, renforcée ou restituée.
- Maçonneries des murs de clôtures ou de soutènement d'intérêt patrimonial à conserver
- Petits monuments ou fragments d'intérêt patrimonial à protéger, à conserver et à restaurer

AXES / VUES

- Cône de vue, à préserver
- Perspectives visuelles, à préserver

II - LES CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE PAYSAGER

INTRODUCTION

La commune de Nogent-sur-Seine s'étend sur 20km² dont les 3/4 sont en zone naturelle (1424ha) et 1/4 en zone Urbaine (576ha). On y observe une grande variété de paysages et d'ambiances, d'époques et d'équipements à l'origine de l'identité paysagère de la commune :

- patrimoine naturel dans la vallée de la Bassée qui contraste fortement avec les horizons infinis du plateau céréaliier
- ville médiévale ou l'église Saint-Laurent partage l'horizon avec les silhouettes massives de la centrale nucléaire et les silos à grains de l'entreprise Soufflet
- un patrimoine industriel datant du 19^e (moulins Sassot),
- patrimoine artistique et littéraire,

Ces contrastes marqués s'expliquent parce que Nogent-sur-Seine est une ville de « l'entre deux » :

- à l'échelle régionale, entre les deux zones d'influences de Paris et Troyes,
- géographiquement, entre la vallée de la Seine et les plateaux céréaliiers,
- historiquement, entre un passé artistique de la Belle Époque et son développement actuel économique et industriel,
- écologiquement, entre son patrimoine écologique inventorié par les ZNIEF et les ZICO et une centrale nucléaire qui alimente en électricité 1/3 de l'Île-de-France.

C'est cet « entre deux » qui fait la richesse et l'originalité de Nogent-sur-Seine.

1 - Les paysages naturels : une richesse pour la commune

Le patrimoine naturel de la commune se décline en un certain nombre de catégories d'espaces. Ils ont une dimension qui excède souvent les limites de la commune. Ils sont intimement liés à l'hydrographie de la Seine, déterminant majeur du site. L'intérêt du paysage nogentais vient du contact direct du centre ancien avec la nature, sans que s'interpose le tissu neuf d'une « banlieue », une situation assez rare, qui permet une mise en valeur mutuelle du patrimoine architectural et de son cadre.

La commune comporte des zones laissées à un développement d'écosystème naturel. Du fait qu'ils sont soumis aux crues, ce sont des territoires où l'homme se fait moins présent. Les interventions de l'homme (exploitations de graviers) n'ont pas été à terme dommageables pour l'écosystème qui a vite su se reconstituer.

a) La vallée de la Bassée : un réseau hydrographique riche et variés

La vallée de la Bassée se caractérise par un élargissement du lit majeur de la Seine pour former une zone naturelle d'expansion de crue. Dès lors, la présence de l'eau y est très marquée, multipliant les noues, les bras morts et les gravières. L'étymologie de Nogent signifie d'ailleurs les «gens des noues». Avec près de 40% du territoire communal classé en zone inondable (PPRI), cette partie de la commune est difficilement constructible ce qui lui confère naturellement une vocation agricole. On assiste depuis quelques années à la régression des prairies de fauche et des pâtures au profit des peupleraies, du maïs et du tournesol. La vallée de la Bassée est aussi fortement marquée par l'activité d'extraction dont les gravières criblent littéralement le paysage, et dont l'abandon offre autant de points d'eau qui accueillent les oiseaux migrateurs, contribuant à la richesse écologique de la Bassée.

Un réseau important de noues compose un maillage de corridors écologiques qui relie entre elles les mares et les étangs.

b) Le site naturel du Monteuil

Ainsi, le site naturel du Monteuil, ancienne carrière réhabilitée d'une surface totale de 75 hectares dont 40 hectares de plan d'eau qui appartiennent à la commune est un territoire présentant une richesse faunistique et floristique importante. La création d'une réserve naturelle assure au sein de la commune une biodiversité rare en même temps qu'il entretient des paysages ouverts et sauvages caractéristiques des mégaphorbiaies.

La flore spécifique à cette formation végétale (*Euphorbia palustris*, *Stachys palustris*, *Rumex hydrolapatum*, *Filipendula ulmaria*, *Symphitum officinale*, *Thalictrum flavum*, *Althea officinalis*...) constitue un véritable patrimoine vivant qui mérite à ce titre de faire l'objet d'une protection et donc d'entrer dans le périmètre de l'AVAP.

c) La Seine et sa ripisylve

Une autre composante majeure du paysage nogentais est le large corridor de la Seine bordée de chaque côté d'une épaisse ripisylve composée de saules, aulnes, frênes, offrant un paysage fluvial naturel hors du temps à l'image de ce que les peintres des siècles précédents ont pu contempler. Bénéficiant à la fois de l'eau et de la lumière réverbérée la végétation y est généralement exubérante. À mesure que l'on descend vers l'aval et que l'on se rapproche du centre-ville, les berges boisées « s'étiolent » jusqu'à disparaître complètement au niveau du port fluvial pour ensuite

se redensifier à partir de la Boucle de l'Ormelat.

La ripisylve est une structure végétale qui est particulièrement utile, tant au niveau paysager qu'écologique et mérite à ce titre toute notre attention :

- Filtre visuel pour les activités industrielles (centrale nucléaire, zone portuaire) et commerciales de Nogent
- Fonction de maintien des berges
- Fonction de corridor biologique
- Fonction d'habitat (poissons, insectes, frayères...)
- Fonctions épuratrices
- Fonction inertielle (ralentisseur de l'onde crue)
- Fonctions épuratrices
- Forte biodiversité écologique

2 - Les paysages cultivés : vers une banalisation des paysages

a) Les Peupleraies et les EBC (Espaces Boisés Classés)

La plupart des boisements, accompagnant la Seine, sont déjà inscrits comme Espaces Boisés Classés au P.L.U., d'autres mériteraient de l'être et en tout cas d'être incorporés à l'A.V.A.P.

Deuxième « acteur » majeur sur la scène de Nogent, les boisements participent à cadrer, filtrer, tenir à distance, découper...

Pour une grande part déjà classée en EBC sur le PLU, ces formations végétales participent pleinement à l'identité paysagère de la commune. S'il ne s'agit pas d'intégrer l'ensemble des EBC à l'AVAP, il convient d'en inclure un échantillon homogène et représentatif des différents paysages de Nogent. Notamment autour du plan d'eau de Monteuil et sur les bords de Seine.

Pour une grande part constitués de peupleraies de culture, les boisements de la vallée de la Bassée composent une trame végétale qui s'interrompt au contact de la Seine, d'un plan d'eau d'un pré ou de la mégaphorbiaie de Monteuil créant ainsi une mosaïque de « pleins » et de « vides ». Ces profondes parcelles homogènes et monotones car monos spécifiques, introduisent dans un paysage naturel et sauvage une trame régulière et géométrique.

Le rythme d'exploitation est de 18 à 20 ans. Pour ceux qui sont classés en Espace Boisé Classé, obligation est de replanter. À l'échelle du paysage, ces parcelles composent une alternance de bosquets et de prairies qui donnent un caractère bocager à la vallée.

En se refermant au nord de la commune, la trame verte crée un filtre végétal efficace qui tient à distance la centrale nucléaire, dont seules, les monumentales cheminées soufflant leur panache de vapeur trahissent la présence. Enfin certaines parcelles boisées intégrée au tissu urbain présentent un intérêt majeur tant elles constituent des réserves de biodiversité, des espaces de détente et de respiration pour les riverains.

Les parcelles de peupliers toujours plus nombreuses risquent à terme de refermer le paysage jadis ouvert et d'uniformiser la vallée de la Bassée tant au niveau paysager qu'écologique.

b) Le plateau agricole

Situés sur le plateau crayeux, les grandes cultures céréalières de paysage d'openfield enserrant Nogent de toutes parts (sauf au Nord) sur près de 40% de la superficie de la commune. Du côté de Bernières, les terres de culture jouxtent le centre-ville, alors qu'au sud ils en sont séparés par l'emprise de la rocade du RD 619. Elles s'étendent bien au-delà des limites sud de la commune préfigurant les grands paysages d'openfield jusqu'à Troyes. Le regard y porte loin, souvent jusqu'à l'horizon, offrant à l'œil des vues imprenables sur les contours changeants du ciel.

Ce paysage ouvert est une fabrication récente issue d'une l'agriculture productiviste appliquant au territoire les méthodes et techniques de l'industrie. Les sols pauvres des savarts champenois (lande crayeuse) nourris artificiellement aux intrants chimiques fonctionnent comme des supports de culture sous perfusion. Les années 60 parachèveront l'ère de la monoculture industrielle en remembrant les parcelles pour faciliter la mécanisation des cultures. Si ces méthodes de cultures « modernes » ont permis dans un premier temps des gains de rendement à l'hectare, l'impact sur l'environnement a été radical :

- banalisation des paysages
- covisibilité des marges de la ville (lotissement, zone commerciale) entraînant une rurbanisation du paysage exposé du plateau
- la suppression de haies, des talus, des fossés et des marres a marqué un net recul de la biodiversité et des auxiliaires de culture vivant dans cette « trame verte », véritable maillage de corridor écologique.
- eutrophisation des sols

- Arrosage et drainage insuffisant
- Érosion éolienne et pluviale des sols
- Dévitalisation des sols

3 - Les paysages habités : un lien fort avec le fleuve à affirmer

Nogent-sur-Seine dispose d'un environnement végétal et naturel qui représente un atout paysager et environnemental de premier ordre. C'est d'abord la qualité particulière d'une ville sur l'eau. Posée sur la terrasse alluviale entre le plateau agricole et la vallée de la Bassée la ville de Nogent-sur-Seine abrite en son sein une mosaïque de jardins et de structures végétales qui prolongent dans le centre les ambiances naturalistes de sa campagne.

a) Quais, rives, berges, chemin de halage.

Dans le centre-ville, la présence de l'eau par le biais de la Seine est à l'origine d'une série d'aménagements qui permettent aux riverains de dialoguer avec leur fleuve : écluse du Canal Terray, quai de halage (cf. Le Livon et les Haleurs de Claude Joseph Vernet 1714-1789), berges, quais, emmarchements, embarcadères, rampes, lavoir... Tous ces aménagements et ces ouvrages de génie civil témoignent des usages passés ou actuels liés à la Seine et méritent en cela d'être pris en considération dans le cadre de cette étude :

- Mobilier / fontaine / lavoir
- escaliers / rampes d'accès à l'eau (vestiges attribuables au port médiéval)
- quais, ponts : Saint Edme (ingénieur Perronet en 1770) et Saint Nicolas
- le canal, ses écluses et la maison éclusière du canal,
- La dérivation des moulins (bief et déversoir) ; port médiéval
- le Canal Terray. Il a constitué une promenade plantée remarquable, mais n'existe plus aujourd'hui.

L'eau a donné lieu à des ouvrages construits accompagnés de plantations d'arbres d'alignement, conformément aux pratiques d'aménagement des ingénieurs.

Il s'agit de tout un système de gestion de l'eau : la régulation par l'homme est très ancienne. Celle-ci a été complétée de deux canaux, ce qui a donné naissance à deux îles. L'une d'elle, nommée Ile Olive, est entièrement boisée et aménagée pour la promenade. L'autre île est reliée aux rives par deux ponts anciens. Les îles sont connectées par le « déversoir », longue retenue d'eau surmontée d'une passerelle. Les canaux ont été creusés pour l'implantation des moulins de Nogent, énorme bâtiment qui s'étend sur toute la largeur.

De la même façon que la fonction assurée par les jardins familiaux, ces plans d'eau, aux portes du centre, en permettant la pratique de la pêche à la ligne, du canotage, constituent des espaces annexés à la ville pour des pratiques sociales traditionnelles.

Les rues de Nogent offrent toute une série de vues à caractère urbain, mais où la composante végétale est souvent présente.

- L'île Olive :

L'ancienne île Collet, est séparée du bief des Moulins au sud par le canal de dérivation au nord, dont l'écluse a été construite en 1841. Elle était la propriété du Docteur Olive, maire de Nogent-sur-Seine de 1884 à 1885, qui y tenait un ancien établissement de bains qui en fit don à la commune, pour servir de promenade aux Nogentais. À la charnière des espaces naturels et urbains, l'île Olive est un morceau de nature annexé à la ville comme promenade publique. Importante pour la vie nogentaise, célébré par Flaubert. Le site est évoqué par lui : le déversoir, grève du Livon, le « jardin du Père Roque » à la pointe de l'île. Un parcours botanique y a été aménagé.

Cet espace de loisir des Nogentais depuis le 19^è siècle, en plus de sa collection d'arbres remarquables participe pleinement à qualifier le paysage des bords de Seine.

b) Arbres d'alignements et arbres remarquables.

Au patrimoine boisé, il faut ajouter les parcs et jardins ainsi que tous les alignements d'arbres et arbres remarquables. Ils sont associés à son fonctionnement interne, à la structure de ses espaces publics et privés. Les alignements de platanes sur les quais de halage nous racontent l'histoire révolue des péniches tractées par les chevaux (cf. Le Livon et les Haleurs de Claude Joseph Vernet (1714-1789).

De même, les mails de tilleuls taillés en tête de chat sur les places des Petits Prés et de la Comédie sont des structures végétales remarquables à prendre en compte.

c) Les jardins et parcs privés

Il faut signaler notamment ceux qui donnent en balcon sur le fleuve et les jardins d'intérieur d'îlot. Certains arbres ont atteint un développement remarquable.

Plusieurs types d'espaces privés végétaux ont été identifiés :

- Un certain nombre d'espaces sont des jardins ou parcs présentant une qualité de composition, des végétaux remarquables par leur développement ou leur taille (topiaire), des ornements de jardin, des clôtures de qualité, et à ce titre ont fait l'objet d'un repérage sur le plan de délimitation et d'une fiche descriptive ;

- De nombreux cœurs d'îlots ont une fonction de « poumon vert » du fait du regroupement de fonds de parcelles arborées et dont le caractère végétal doit être conservé.

- En outre de nombreux jardins n'ont pas ce niveau de qualité mais participent à l'environnement végétal du bâti (pelouses et arbres accompagnant les maisons patrimoniales, clôtures et sols reprenant des matériaux et mises en œuvre de la maison) et n'ont pas été fichés, ni repérés en plan

d) Les parcs et jardins publics

En cela, le parc romantique Boeswillwald est à bien des égards un modèle de l'art des jardins tel qu'on le pratiquait au 19^è siècle. De même, un certain nombre de jardins attenants aux hôtels particuliers et aux maisons bourgeoises présentent une homogénéité et un caractère historique qui nous incite à les inclure dans notre aire de mise en valeur. Situé sur une ancienne motte castrale, le parc arboré du musée Dubois-Boucher est un charmant jardin romantique du 19^e abritant en son sein une très belle statue d'Alfred Boucher. Sa position dominante, offre une vue en terrasse vers le Nord et la Seine.

e) Les jardins familiaux

Nous proposons aussi d'inclure les jardins familiaux au sud de la commune. Le parcellaire en lanière qui témoigne du passé viticole de la commune, associé aux pratiques horticoles des jardiniers y est à l'origine d'un paysage original de qualité.

Des potagers familiaux regroupés en périphérie sud de la ville (quartiers La Trinité, vallon du ru de l'Aulne, la Côte saint Laurent, la Maison des Vignes), desservis par un réseau de sentiers et dissociés de l'habitat, démontrent que des pratiques sociales assurent toujours à Nogent le lien intime entre la ville et la campagne.

4 - Le paysage urbain : un potentiel à valoriser

Au même titre que des bâtiments remarquables, les espaces publics (places, rues, ruelles) présentant une qualité patrimoniale et une homogénéité sont intégrés au périmètre de l'AVAP. Ils doivent leurs qualités soit à des matériaux de sol, des petits monuments (statues, puits, pierres d'angle, bornes, fontaines, (portes de la ville...), des emmarchements, rampes, embarcadères, quais, ou des bâtiments bordant l'espace public. Il s'agit de repérer ces lieux qui par leur caractère historique présentent un intérêt à la conservation, la valorisation ou la restauration.

Il persiste encore aujourd'hui des traces des anciens remparts, reliques de l'enceinte urbaine médiévale, à l'époque ou Nogent sur Seine était une ville fortifiée. Ce n'est qu'au XVII^e siècle que Louis XIV ordonne la démolition des remparts. Puis les fossés seront remblayés au XVIII^e siècle.

Les traces morcelées de ce passé fortifié sont encore présentes un peu partout pour qui sait les déceler dans la trame urbaine:

- Musée Dubois-Boucher bâti sur les vestiges de la motte féodale (pan de muraille et puits),
- Porte de Troyes.

a) Les places

Plusieurs places-carrefour présentent des espaces remarquables :

- Place des Petits Prés
- Place de l'Église
- Place Paul Dubois
- Place Felix Étienne (ancienne place de la Comédie)
- Place d'Armes (monument aux morts / Alfred Boucher)

À ce titre la place de l'église Saint-Laurent est un bon exemple de restauration et de valorisation réussie alors que les places de la Halles et la place d'Armes, attenantes à deux bâtiments emblématiques de la ville mériteraient d'être aménagées de manière à valoriser l'architecture et reconstituer les mails d'arbres.

- Les cours et les cours communes

De même, les cours privées attenantes aux bâtiments remarquables, lorsque leur état de conservation le motive ou lorsqu'une restauration est souhaitable, sont pris en compte dans le périmètre de l'AVAP.

Enfin, tous les murs, les murets, les grilles et les portails remarquables ont été relevés afin de faire l'objet d'une attention particulière.

Ainsi, des cours anciennes de qualité ont été recensées. Elles sont associées souvent à un bâti de qualité, notamment dans le quartier ancien. Accessibles par des porches, elles sont quelquefois dotées de sols pavés de grès et de bornes anciennes.

b) Les rues :

- Les rues du centre-ville

Les rues du centre médiéval présentent tout un ensemble de configurations pittoresques : changements de section, effets de chicane, courbures, pentes, pavage, soulignées par une architecture de qualité.

L'axe de la ville ancienne constitué par la Grande rue Saint-Laurent, la rue des Ponts et la rue de l'hôtel Dieu, rue de l'Étape au vin (dans une moindre mesure l'av. Pasteur) offre une séquence continue de vues, mais variées du fait des constantes réorientations de leur tracé. Ces séquences, caractéristiques du paysage des villes anciennes de la région, sont rendues particulièrement intéressantes par la découverte latérale de monuments et les espaces adjacents qui les ponctuent (Sous-préfecture, l'Hôtel de Ville dans l'Hôtel de Valville et ses deux parvis,).

5 - Le paysage « immatériel »

Ce dernier thème concerne le « paysage immatériel » ou plutôt le paysage tel qu'il est perçu depuis l'espace public. Il relève les axes et les cônes de vus, les repères visuels majeurs qu'il s'agit de préserver ou de valoriser. Par exemples, les vues sur la Seine depuis les ponts Saint-Nicolas et Saint-Edme sont particulièrement représentatives de l'identité paysagère de Nogent-sur-Seine et sans forcer son imagination, il est possible de retrouver les décors de « L'éducation sentimentale » de Flaubert.

a) Les vues

- Vue depuis les quais,
- Les vues sur les monuments dominants,
- Les plans d'eau de la Seine offrent l'occasion d'un recul pour admirer le groupement du centre historique et le clocher de l'église,
- Les vues de la ville vers la nature,
- Les vues de la nature vers la ville,
- Vues depuis les ponts, depuis les quais / quais de halage.

Des vues frontales composées :

- Entre deux monuments en situation de covisibilité réciproque
- Les deux Parvis de l'église
- La place de la Halle
- La Caisse d'Épargne qui se positionne dans l'axe du Pont Saint-Nicolas

Dans le centre, les rues du Champ Calot, de la Halle offrent des échappées plus proches.

b) Les repères visuels

- Le clocher de Saint-Laurent

La dominante historique qui se dresse au-dessus des toits du centre ancien de Nogent est le clocher de l'église Saint-Laurent, doté d'un couronnement à la fois symbolique (la statue monumentale du saint, qui culmine à 37 m) et très original (plateforme cernée d'une balustrade et surmonté de superstructures ajourées). Il portait loin sur le paysage l'aura de la ville, mais aujourd'hui les échappées se sont limitées. La topographie permet des échappées sur le clocher de Saint-Laurent depuis les points hauts des avenues Pasteur et Gallieni, de points élevés comme la côte qui porte le cimetière (rue Jules Ferry), ou depuis le faubourg du Poncelot et la rue de la Bonde.

- Les silos
- La centrale nucléaire.

La centrale EDF a fait irruption dans le paysage nogentais avec ses deux tours aéroréfrigérantes de 165 m de haut et leur panache de vapeur. Elle est située en amont, à 2,5 km du centre. Même si on peut considérer que sa silhouette fait un pendant aux gigantesques silos du Groupe Soufflet, sa dimension en fait un objet hors d'échelle.

c) La notion de parcours

Enfin le paysage de Nogent se parcourt. La Seine avec ses quais ses chemins de halage invite à la promenade.

L'échelle de la ville se prête à divers parcours : parcours de découverte du patrimoine :

La route de Villiers aux Choux menant à Bernières possède une ambiance agricole à préserver.

La route de Port-Saint-Nicolas, ou « route des 21 ponts », ancien itinéraire de traversée de la Bassée présente un grand intérêt paysager. L'ensemble de cette route avec les réorientations constantes de son tracé permet une découverte très intéressante des paysages tantôt boisés, tantôt de prairies ou de marais qu'elle domine du haut de sa chaussée surélevée. Elle donne accès à la zone naturelle de Monteuil.

III - LES ALTERATIONS DU PATRIMOINE PAYSAGER

Les caractéristiques du paysage urbain qui concourent à faire une image forte du centre de Nogent-sur-Seine sont parfois appauvries par la présence intempestive d'éléments hétéroclites qui, avec les dénaturations du patrimoine architectural, viennent perturber son image, la brouiller, la banaliser. Ces dénaturations sont de plusieurs ordres, qui souvent s'additionnent pour appauvrir le paysage :

1 - Architectures en dissonance

Quelques édifices, en petit nombre, généralement du 20e siècle, viennent en rupture avec le paysage apportant une dissonance (quelquefois recherchée) par leur taille, leur volume ou leur aspect architectural. La panoplie d'architectures de toutes époques qui compose le paysage urbain de Nogent-sur-Seine est intéressante dans sa variété tant qu'elle n'affecte pas l'harmonie générale préservée. Cette harmonie paysagère s'est entretenue jusqu'à nos jours grâce au respect de règles communes de gabarit et d'architecture. Plusieurs édifices présentent en revanche une architecture inappropriée au lieu dans lequel ils prennent place. Ils sont en rupture par leur position (en recul, sans matérialisation de clôture ou isolés dans la parcelle, n'assurant pas la continuité de l'alignement), en rupture par une hauteur excessive (ou quelquefois insuffisante), par leur volume, par leur architecture de façade de dessin agressif ou d'aspect pauvre. La difficulté d'intégration est souvent aggravée par l'usage de matériaux nouveaux.

2 - Les clôtures médiocres

Les clôtures modernes, préfabriquées en ciment, en grillages, ou les bardages provisoires divers, sont choquantes en comparaison (en covisibilité) des exemples locaux traditionnels. Le manque de clôture, qui ne permet plus de distinguer l'alignement et déstructure l'espace de la rue, est tout aussi répréhensible, de même que la suppression des murs anciens qui matérialisaient les limites parcellaires en intérieur d'îlot.

3 - Les réseaux EDF poteaux et potences

Les réseaux des lignes EDF et téléphone sont encore souvent installés en aérien dans les rues de Nogent-sur-Seine. Les poteaux ou les potences implantés devant les immeubles d'angle, d'où part une étoile de lignes, sont particulièrement préjudiciables. Elle n'évoque pas spécialement l'ambiance d'un paysage urbain.

4 - Le mobilier urbain

Les mobiliers urbains, éléments nécessaires à la vie moderne de la cité, n'ont pas toujours pu être intégrés de façon à en réduire l'impact visuel et ils occupent souvent des espaces publics dont ils ne concourent pas à améliorer la qualité. L'hétérogénéité du paysage vient également des différents types d'appareils d'éclairage urbain.

5 - Des espaces de qualité médiocre

Certains espaces sont affectés par les fonctions qu'ils ont à assurer, la circulation, le stationnement des véhicules et les divers mobiliers urbains que la centralité a induits. Certains espaces sont perturbés par une mauvaise implantation du stationnement (toléré en milieu de la chaussée, sauvage, marquage absent). La gestion du trafic conduit à transformer l'image historique originelle de ces espaces en une image routière, trop marquée par l'unique objectif circulatorio. La taille et l'implantation de la signalétique et le marquage routier des chaussées brouillent l'authenticité des espaces historiques (Place d'Armes, rue de l'Étape au vin, rue de l'Hôtel Dieu).

Le choix d'appareils d'éclairage identiques en banlieue et dans certaines parties du centre contribue à créer un paysage banal. L'absence d'alignement correct des immeubles sur les rives de l'espace, pauvreté du traitement de sol (bitume, aménagement de sol compliqué), signalétique mal contrôlée, s'additionnent pour rendre ces espaces médiocres.

Enfin, la nature des matériaux au sol participe énormément à la qualité ou à l'absence de qualité des espaces publics urbains. Ainsi les trottoirs en béton gravillonnés des rues de l'Hôtel Dieu ou de l'avenue Pasteur ne peuvent rivaliser en charme avec la place de l'église Saint-Laurent, rénovée en partie, en pierre naturelle.

6 - L'affichage publicitaire

Les pignons aveugles disposés principalement aux carrefours d'entrée du centre-ville sont convoités par les annonceurs publicitaires : l'effet induit de cet affichage est sans doute positif du point de vue économique, il l'est beaucoup moins quant à l'image de la ville.

7 - Les enseignes commerciales et la publicité

Déjà évoquées, en ce qui concerne la perte de qualité qu'elles font subir aux façades, les enseignes commerciales et la publicité portent également atteinte au patrimoine paysager, d'autant que les rues commerçantes sont souvent aussi les plus intéressantes du point de vue historique et paysager. Les enseignes nuisent au paysage par leur taille, par leur nombre et par leur position. Ainsi des enseignes au néon ont été placées autour d'un portail de qualité. Les enseignes

en potence, les enseignes drapeaux, viennent se superposer dans la vision perspective que l'on a des rues, dans une relation de cacophonie. Leur nombre s'oppose à leur lisibilité. Les tabacs, magasins de presse, collectionnent les publicités les plus proliférantes (la Française des Jeux...). Une enseigne moins grande, mieux positionnée, arrangerait souvent beaucoup de choses.

IV - PRINCIPES DE PRESERVATION DU PATRIMOINE PAYSAGER

1 - Les espaces naturels

a) Les rives de la Seine doivent demeurer plantées, les plantes aquatiques y sont protégées. Les arbres morts ne sont coupés que s'ils présentent un risque pour la sécurité afin de préserver la faune locale ; les arbres menaçants doivent être élagués pour empêcher leur chute dans l'eau et le risque d'arrachement d'une partie de la berge.

Tout arbre de haute tige abattu devra être compensé ou remplacé par un arbre de haute tige de même essence si celle-ci est compatible avec la vie en bord de rivière pour préserver, notamment, les alignements plantés, les fronts boisés et la biodiversité. Ce sont les racines (très profondes pour certaines essences : aulne, frêne, saule ...) qui retiennent la terre et renforcent les berges, il est donc important d'y maintenir des arbres.

Les rives ne doivent pas faire l'objet d'enrochements cimentés ou de pose de plaques de béton, mais si nécessaire d'enrochements libres (ce principe doit être limité aux zones à forts enjeux : proximité d'un bâtiment ou d'un ouvrage ...). S'il s'avère indispensable de maintenir les berges à un endroit donné, il est recommandé de recourir en priorité à des techniques en adéquation avec le milieu naturel environnant :

- La pratique du fascinage : pour les secteurs les plus atteints. Les berges érodées sont protégées par un ensemble de branchages et de fagots de branches sur plusieurs épaisseurs et maintenues contre la berge par des pieux de pin. Les fagots sont recouverts de sable et/ou de terre, la végétation naturelle peut ainsi s'installer de nouveau.
- La pratique du clayonnage ou tressage pour les berges faiblement érodées. Le clayonnage est formé de tresses de branches souples autour de pieux de saules ou d'aulnes, l'ensemble épouse le contour de la berge.

b) Les chemins d'accès, de desserte, de halage, de promenade et de pêche, qui animent ces rives demeurent en terre battue (damée) ou en stabilisé drainant et engravillonnés non bitumineux. Ces chemins peuvent être réunis ou prolongés par des pontons en bois.

2 - Parcs et jardins

Les parcs, jardins et espaces boisés ont été classés en quatre catégories :

- Les parcs, jardins et alignements plantés, publics dont l'intérêt paysager certain justifie leur conservation (construction interdite ou limitée) sont indiqués par une trame de couleur vert foncé dans le plan de l'AVAP, avec l'obligation d'en préserver les abords.
- Les parcs et jardins privés dont l'intérêt paysager justifie leur préservation sont indiqués par une trame de couleur vert moyen dans le plan de l'AVAP. Il est recommandé d'en préserver (conserver, améliorer) les abords.
- Les espaces de loisir à conserver dont l'intérêt paysager justifie leur préservation sont indiqués par une trame de couleur vert foncé dans le plan de l'AVAP.
- Les jardins ou cours dont l'intérêt paysager réduit ne justifie pas l'inscription au Plan du Patrimoine sont laissés en gris clair dans le plan de l'AVAP.

a) Les espaces végétalisés indiqués au plan de l'AVAP en tant que « parcs et jardins publics ou jardins privés de qualité » doivent être entretenus pour conserver ou restituer leur composition d'ensemble. Pour préserver leur unicité, les clôtures internes matérialisant les limites d'un quelconque partage foncier doivent respecter les implantations et formes des partitions existantes de leur propre composition paysagère.

b) La constructibilité y est interdite ; seules des extensions à emprise limitée sont admises pour des constructions existantes (sous réserve des règles édictées ci-avant), à condition toutefois de respecter la composition paysagère du jardin (axialités, terrasses, terre-pleins ou masses plantées, arbres remarquables) de façon à préserver l'unité de l'ensemble. Leur emprise au sol doit éviter autant que possible d'engendrer la coupe d'arbres existants. Tout arbre de haute tige abattu participant pleinement à l'ordonnancement du parc sera compensé ou remplacé pour préserver, notamment, les alignements plantés, les fronts boisés et la biodiversité. Les constructions et aménagements réalisés dans ce cadre devront, de par leur aspect, leur volumétrie, les matériaux employés... s'insérer harmonieusement dans le site et respecter au maximum son caractère à dominante végétale.

c) Les dallages, fontaines, kiosques, pergolas, serres de jardin, emmarchements, bancs et autres aménagements construits, constitutifs des jardins, sont conservés et entretenus sauf si une extension de l'édifice est autorisée dans les conditions ci-avant, à leur emplacement. Le traitement des sols d'allées y est maintenu en stabilisé non bitumi-

neux. L'installation de mobilier est limitée aux bancs, kiosques et signalisation.

c) D'une manière générale, les clôtures anciennes (murs pleins, murs bahut avec grille) et murs de séparation présentant un caractère patrimonial, notamment ceux qui sont accordés à la typologie d'un immeuble protégé et inscrit dans le plan de l'AVAP., ou appartiennent à l'organisation d'un espace de qualité inscrit dans le plan de l'AVAP., sont conservés, entretenus ou restaurés, ainsi que les portes et escaliers, portails, piliers et chaînages qui les animent. Des percements nouveaux entrepris sur de telles clôtures existantes, conservées, peuvent être autorisés s'ils s'inscrivent en continuité des caractéristiques des ouvertures pratiquées dans ces clôtures et doivent, notamment, reprendre les formes, dimensions et proportions des percements préexistants.

d) La conservation de ces murs de clôture anciens n'est pas incompatible avec la construction neuve dite « à l'alignement » si le bâtiment projeté s'y adosse sans en dénaturer l'aspect, c'est-à-dire notamment, sans multiplication intempestive des percements ni dépassement en hauteur.

3 - Les espaces urbains

Les espaces urbains publics ou privés ont aussi fait l'objet d'une évaluation du point de vue de la qualité du paysage urbain. Ceux qui sont indiqués dans le plan de l'AVAP par un poché jaune en tant qu'espaces urbains de qualité, sont les plus cohérents et cette cohérence doit être préservée, renforcée ou restituée. Il s'agit de la cohérence entre le traitement de l'espace lui-même (sol, plantations, mobilier...) et les façades des constructions qui le bordent ainsi que de l'homogénéité (ou la monumentalité) de ces façades et clôtures entre elles. Malgré la suspension par l'AVAP de la protection des abords des monuments historiques protégés (article L 621-32 du Code du Patrimoine), les interventions modifiant leur aspect extérieur doivent toutefois faire l'objet d'une demande d'autorisation.

a) Les alignements existants des espaces urbains, publics ou privés (rues, places, passages, venelles...) indiqués au plan de l'AVAP en tant qu'espaces urbains de qualité doivent être maintenus.

b) Le rythme parcellaire des alignements bâtis existants de ces espaces publics ou privés indiqués au plan de l'AVAP, en tant qu'espaces urbains de qualité doit être maintenu.

c) Les travaux d'entretien ou les aménagements nouveaux de ces espaces publics ou privés s'efforceront de maintenir ou restituer la plus grande homogénéité dans le traitement (des matériaux de sols, des plantations, unicité de ton et de forme du mobilier...) de façon à privilégier l'unité du paysage, la cohérence avec les caractéristiques historiques ou paysagères de l'entité patrimoniale à laquelle ils appartiennent, de façon à en marquer l'identité et faciliter la lisibilité.

d) Les travaux d'aménagements nouveaux des espaces publics ou privés s'efforceront de réduire, autant que possible la taille et le nombre des éléments de mobilier urbain.

e) Les solutions d'aménagement destinées à organiser ponctuellement la circulation ou le stationnement des véhicules ou les équipements collectifs sur domaine public (ralentisseurs de circulation, créneaux de stationnement, îlots directionnels, tri sélectif des déchets) ne doivent pas entraîner une multiplication des matériaux, formes, panneaux signalétiques, éléments de mobilier urbain. Leur implantation devra tenir compte des éléments patrimoniaux environnants pour ne pas en altérer l'organisation et la perception.

f) Les plantations existantes sur le domaine public indiquées au plan de l'AVAP doivent être maintenues, entretenues et renouvelées avec les mêmes essences ou des essences similaires d'origine indigène. Les effets de taille géométrique des plantations d'alignement doivent être reproduits conformément aux caractéristiques de composition de l'époque de leurs créations données, notamment par des documents figurés anciens (photographies, plans, cartes postales).

h) Les câbles d'alimentation en électricité, destinés à la consommation privée autant qu'à l'éclairage public, et les réseaux de télécommunications doivent, lors de remaniements, d'extension ou de créations nouvelles de réseaux, être enfouis ou encastrés. Les branchements sont à dissimuler au maximum.

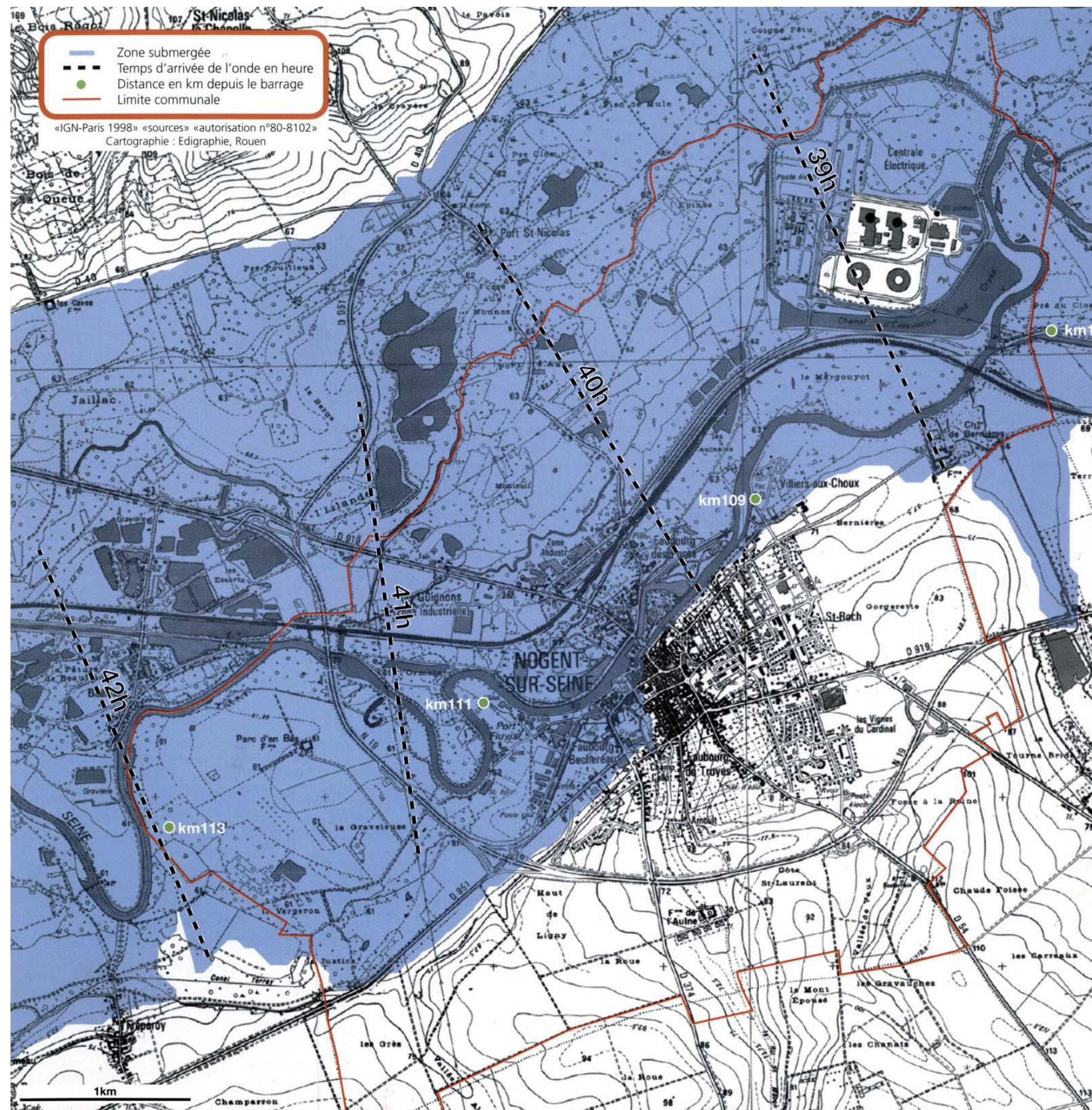
4- Les axes et les vues

Les différentes perceptions visuelles du patrimoine de Nogent sur Seine, repérées comme les plus remarquables et qu'il convient de préserver de l'intrusion intempestive d'élément dénaturant, sont indiquées sur le plan de l'AVAP de la façon suivante :

- les perspectives et perspectives cachées (échappées visuelles sur un élément dominant par-dessus un premier plan) sont repérées par une flèche rouge en trait plein ou tireté ; ce qui signifie que tout élément bâti, non bâti ou tout aménagement qui depuis leur origine jusqu'à leur terme de vue est en covisibilité directe avec ce terme visuel, est concerné et réglementé par l'AVAP.

Les cônes de vue sont repérés par des angles bleus dont la pointe est située à l'origine de la vue et l'ouverture vers la vue ; cette ouverture sur le plan est schématique, arbitraire, et peut être dans la réalité plus large qu'indiquée (panoramique à 180°) ; c'est le cas notamment des vues permises depuis le quai Carbonel. Tout élément bâti, non bâti ou tout aménagement qui est situé dans leur angle de vue depuis leur origine, est concerné et réglementé par l'AVAP.





Carte d'exposition aux risques d'inondation

VI - LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

Le P.A.D.D. du Plan Local d’Urbanisme énonce que Nogent dispose « d’un site naturel boisé et de vallée, qui représente un facteur d’attraction pour les résidents.

- L’espace construit de Nogent-sur-Seine se distingue par une imbrication des parcs et jardins, des espaces cultivés ou des vergers, jusque dans la trame construite.

- Cette interpénétration du végétal et des constructions procure une discontinuité des ambiances visuelles, des motifs pittoresques à forte présence végétale ».

La commune offre, en effet, un patrimoine environnemental important. Les qualités environnementales qui ont fait de Nogent une villégiature à partir du 19^e siècle sont pour l’essentiel conservées. Du moins demandent-elles à être confortées.

La ville, de taille relativement réduite, offre à ses habitants comme aux touristes qui visitent son centre ancien, un accès immédiat au site naturel qui est à l’origine de la croissance de la ville : des rues à l’échelle du piéton, anciens accès au port, mènent aux quais et aux ponts. De nombreuses berges étant délestées du trafic de transit, ou même totalement piétonnières, permettent d’admirer en toute tranquillité la Seine, ses deux bras, ses îles et les perspectives vertes mises en scène par les courbures du fleuve. Le tourisme fluvial offre une lecture complémentaire de ce patrimoine environnemental.

Les nuisances les plus lourdes dues au trafic routier sont en grande partie rejetées sur le contournement routier.

La situation de Nogent dans son environnement végétal et aquatique ne devrait pas changer : les zones inondables de la Bassée s’opposent à toute urbanisation. Les modifications trop brutales engendrées par l’exploitation des graviers dans le lit de la Seine sont écartées. Des zones naturelles y ont été reconnues et protégées (y compris celles qui sont issues de ballastières abandonnées au Monteuil).

L’environnement naturel

Les sols de la commune, variés, associent sur les plateaux des limons et des argiles imperméables à des zones sous-jacentes perméables plus sèches.

Les nappes aquifères.

On peut noter la présence de la nappe de la Seine et de nappes plus profondes dont la potentialité pour l’exploitation de type géothermie basse énergie pourrait être étudiée.

Les risques naturels

Nogent, comme toute la région, est située sur l’assiette sédimentaire épaisse du Bassin Parisien, en zone de sismicité 1 où il n’y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l’aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible).

En revanche il faut compter avec un risque d’inondation de la Seine auquel s’ajoute un risque de rupture des grands barrages Seine et Aube qui provoqueraient des eaux encore plus hautes et un aléa faible de retrait du gonflement des argiles sur quasiment l’ensemble de la commune.

Les données climatiques

Le climat à Nogent est un climat tempéré de type océanique dégradé caractéristique de celui de l’Île-de-France. Le relief qui sépare la vallée de la Seine de la Seine-et-Marne voisine crée une certaine disparité en ce qui concerne les précipitations.

La quantité moyenne de pluie relevée à Nogent au cours d’une année est de 650 mm en situation d’abri en pied de côte contre plus de 770 mm à Provins, ville plus exposée. Nogent se rapproche du climat de l’Aube à nuances continentales. Cette pluviométrie est parmi les plus faibles de France et rend le risque de sécheresse élevé. L’économie d’eau doit y être de rigueur et la récupération des eaux de pluies est importante et utile à tous les usages.

Les températures moyennes s’échelonnent entre 0 à x 6°C en hiver (janvier) et 12 à 25°C en été (juillet). Les mois les plus pluvieux vont d’octobre à janvier.

Les vents dominants sont orientés ouest et sud-ouest selon la vallée de la Seine. Ils sont relayés en période d’hiver par des vents d’orientation nord-est.

Le territoire communal est constitué de nombreux espaces ruraux agricoles. Les zones boisées se trouvent principalement au nord de la commune.

Adaptation des bâtis et de l’urbanisme traditionnels

Ces données climatiques tempérées ont déterminé des attitudes adaptatives dans l’urbanisme et l’architecture traditionnels. Les formes d’habitat et de groupement, adaptées au lieu, intègrent traditionnellement les données environnementales. Le bâti ancien a su s’adapter à la sujétion d’un sol humide et de l’exposition aux vents et aux pluies. Aussi les toitures anciennes présentent-elles une pente accentuée. L’urbanisme ancien, de gabarit bas (dans l’ensemble R+1+C) et groupé, qui, au départ, n’occupe pas les hauteurs, s’exposait ainsi moins aux assauts des vents (à l’inverse, des quartiers résidentiels qui se sont développés en plateau). Les parties les plus basses qui restent soumises au risque d’inondation sont toutefois abritées par des digues.

Un élément majeur, la Seine

Le fleuve qui traverse la commune de Nogent, et qui est à l’origine de la fondation et du développement de la ville, constitue un fait environnemental majeur. Il s’agit d’un fleuve apprivoisé par l’homme, qui l’a utilisé très tôt pour ses besoins (transport et transformation). Nous héritons d’une sage tradition de gestion de l’eau par l’homme : travaux d’ingénieurs, digues, biefs, déversoir, écluses, moulins, sur le fleuve, irrigation, cressonnières, dans les vallons jardinés du ru de l’Aulne (secteur du Poncelot) en témoignent. Les sols bas bien arrosés par la nappe de la Seine et par un remarquable réseau hydrographique de noues sont favorables à un beau développement végétal.

La Bassée constitue une zone naturelle d’expansion de crues dont elle atténue les effets, en aval, sur Paris. Ce rôle de régulation naturelle a été renforcé par la mise en service des barrages Seine en 1965 et Aube en 1990 réalisés à l’amont de Troyes. Elle représente également une réserve d’eau potable : grâce à la présence d’alluvions et à la craie sous-jacente, la Bassée renferme une nappe phréatique puissante et très productive, dernière réserve importante d’eau potable d’Île-de-France.

Elle représente une réserve de sables alluvionnaires : l'importance des volumes de sables alluvionnaires déposés dans cette large vallée en fait la principale source de sables et graviers d'Ile-de-France. Leur exploitation a engendré un paysage de plans d'eau comme ceux du Monteuil, qui, sur l'ensemble de la Bassée, couvrent 2000 hectares.

Un grand intérêt écologique

La Bassée constitue une des rares zones humides fluviales continentales en France. Sa richesse biologique est due tant à son inondabilité qu'à la diversité de ses sols. L'écosystème y est donc original. On peut y rencontrer quatre espèces de végétaux protégés au plan national comme la Renoncule Grande Douve (*Ranunculus Lingua*) et dix-neuf au plan régional sur les sept cent cinquante inventoriés. Une trentaine d'espèces de poissons, plus de deux cents espèces d'oiseaux et une quarantaine d'espèces de mammifères y sont recensées. Certains oiseaux, particulièrement les migrateurs, profitent de la multiplication des plans d'eau. On compte parmi eux des espèces remarquables comme la sterne pierre-garin et de nombreuses espèces de canards, D'autres espèces préfèrent les prairies de fauche inondables comme la pie-grièche grise ou le râle des genêts.

La gestion de l'eau

Les anciens aménagements hydrauliques témoignent d'une sage économie de l'eau à réactualiser.

L'observation de règles anciennes dans la réfection des sols urbains doit permettre de retrouver une perméabilité que ceux-ci ont perdue avec l'emploi des revêtements modernes imperméables (ciment, asphaltes, dalles étanches) : pose de pavés sans joints, réserves de plages en terre battue des sols

La réutilisation des matériaux locaux

La géologie des environs de Nogent offre les matériaux traditionnels de construction utilisables dans les restaurations du bâti : grès quartzites de l'Yprésien, silex. On trouve également, de manière anecdotique, un tuf, appelé « pierre de resson », composée de plante marécageuse et de chaux carbonnaté. Ce matériau caverneux et léger présente une résistance et une tenue au mortier non négligeable.

Les protections de la qualité environnementale

Les principes de préservation de la nature, sont à conjuguer à la protection des bâtis et espaces anciens de qualité

La qualité environnementale du territoire nogentais a été reconnue au travers de diverses mesures d'inscription à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) et au réseau de protection et de conservation Natura 2000.

Les ZNIEFF

ZNIEFF de Type I : Bois alluviaux, marais et prairie de la Noue des Nageoires, anciennes gravières en eau au Nord-est de la ville, 133 hectares sur les communes de Nogent et Marnay.

Grande ZNIEFF de Type II de l Bassée Auboise s'étendant de Noyen-sur-Seine à Romilly-sur-Seine.

ANNEXES

CONFRONTATION DES CARTES POSTALES ANCIENNES AVEC LES DISPOSITIONS ACTUELLES

Avant :



Actuellement :



Grande rue Saint-Laurent

Avant :



Actuellement :



Carrefour Grande Rue Saint-Laurent - Rue de l'Hôtel Dieu

Avant :



Actuellement :



Grande rue Saint-Laurent

Avant :



Actuellement :



Rue des Ponts

Avant :



Actuellement :



Rue des Fossés

Avant :



Actuellement :



Avenue Pasteur

Avant :



Actuellement :



Rue Hôtel Dieu

Avant :

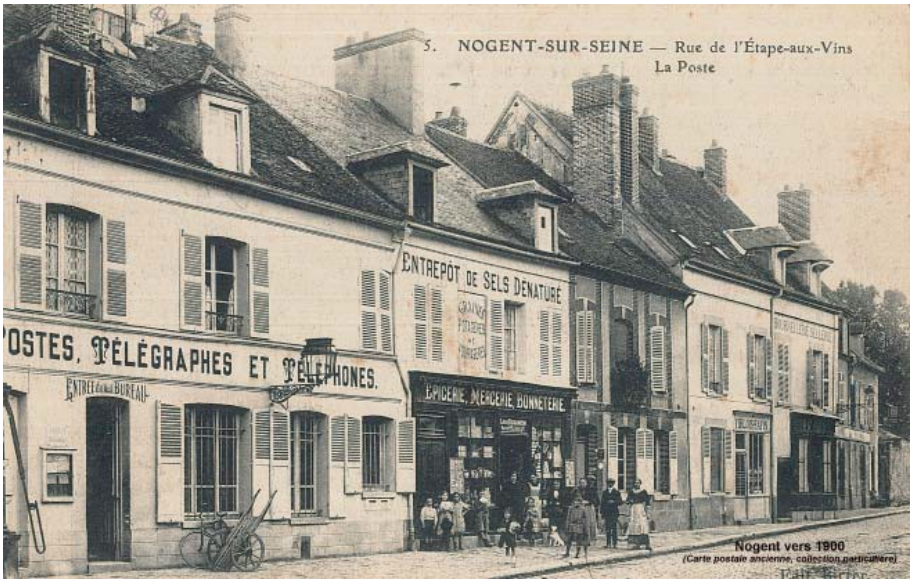


Actuellement :



Rue Étape au Vin

Avant :



Actuellement :

